

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

**COMITE NATIONAL DU
RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL DU
RECENSEMENT**

***RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITATION
(RGPH-2006)***

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

THEME 10 : MENAGES ET HABITATIONS

ANALYSTES :

L. Célestin **SAGNON** (PN-PTF / LCP)
S. Paul **SAWADO** (DD / INSD)

Octobre 2009

AVANT- PROPOS

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES GRAPHIQUES	13
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	21
INTRODUCTION	25
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	27
1.1 – CONTEXTE DE L’ETUDE	27
1.1.1 Contexte socioculturel	27
1.1.2 Contexte économique	27
1.1.3 Contexte politique	28
1.1.4 Contexte Juridique	29
1.2 – REVUE DE LA LITTERATURE	30
1.3 – DEFINITION DES CONCEPTS	31
1.3.1 Concepts de collecte	31
1.3.2 Concepts d’analyse	34
1.4 –Limites de l’analyse	34
1.5 –VARIABLES NECESSAIRES POUR L’ETUDE	35
1.6 – EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	36
1.6.1 Les variables utilisées	36
1.6.2 La taille des ménages	38
1.6.3 La composition moyenne des ménages	40
1.6.4 Age du chef de ménage	40
CHAPITRE 2 : LES MENAGES	43
2.1 – DONNEES GENERALES	43
2.2 – Population des chefs de ménage	44
2.2.1 Taux de chefs de ménages	44
2.2.2 Structure par âge et sexe des chefs de ménage	45
2.2.2.1 Age moyen	45
2.2.2.2 Pyramide des âges des chefs de ménage	46
2.2.2.3 Rapport de masculinité des chefs de ménage	47
2.2.3 Autres caractéristiques des chefs de ménage	47
2.2.3.1 Sexe, niveau d’instruction et religion du chef de ménage	48
2.2.3.2 Etat matrimonial, statut d’occupation et handicap du chef de ménage	48
2.3 – Taille Des ménages	49
2.3.1 Taille du ménage et caractéristiques du chef de ménage	51
2.3.2 Taille du ménage et caractéristiques de l’habitation	53
2.3.3 Taille du ménage et variables environnementales	54
2.4 – Typologie des ménages	55
2.4.1 Type de ménage	55
2.4.2 Type de ménage et type d’habitation	57
2.5 – Composition socio économique des ménages	58
2.6 – BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES	59
2.6.1 Biens d’équipement	60
2.6.2 Moyens de déplacement	61
CHAPITRE 3 : LES HABITATIONS	63
3.1 – DONNEES GLOBALES	63
3.1.1 Type d’habitation	63
3.1.2 Taille de l’unité d’habitation	64
3.1.3 Densité d’occupation du logement	65
3.2 – CARACTERISTIQUES DE L’HABITATION	66
3.2.1 Nature du sol et des murs des habitations	66
3.2.2 Nature du toit des habitations	68

3.3 – ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT	69
3.3.1 Mode d’approvisionnement en eau de boisson.....	69
3.3.2 Mode principal d’éclairage	70
3.3.3 Principale source d’énergie pour la cuisson.....	71
3.3.4 Principal lieu d’aisance.....	72
3.3.5 Principal mode d’évacuation des ordures ménagères	73
3.3.6 Principal mode d’évacuation des eaux usées	75
3.4 – STANDING DE L’UNITE D’HABITATION.....	76
3.4.1 Standing de l’unité d’habitation et milieu de résidence	76
3.4.2 Standing de l’unité d’habitation et région de résidence.....	76
3.4.3 Standing de l’unité d’habitation et taille du ménage	77
3.4.4 Standing de l’unité d’habitation et niveau d’instruction du chef de ménage.....	78
3.4.5 – Standing de l’unité d’habitation et type de ménage	79
CHAPITRE 4 : TYPE D’HABITATION SELON SES CARACTERISTIQUES ET CELLES DU CHEF DE MENAGE	81
4.1 – TYPE D’HABITATION ET CARACTERISTIQUES DE L’HABITATION.....	81
4.1.1 Type d’habitation et nature du sol	81
4.1.2 Type d’habitation et nature des murs.....	81
4.1.3 Type d’habitation et nature du toit.....	82
4.2 – TYPE D’HABITATION ET VARIABLES LIEES A L’HABITATION.....	83
4.2.1 Type d’habitation et statut d’occupation du logement	83
4.2.2 Type d’habitation et commodités utilisées dans le logement	83
4.2.2.1 Approvisionnement en eau.....	83
4.2.2.2 Type d’aisance	84
4.2.2.3 Mode d’évacuation des eaux usées	85
4.2.2.4 Principal mode d’évacuation des ordures ménagères.....	86
4.2.2.5 Source d’énergie pour l’éclairage.....	87
4.2.2.6 Principale source d’énergie pour la cuisson	88
4.3 – TYPE D’HABITATION ET CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	89
4.3.1 – Type d’habitation et sexe du chef de ménage	89
4.3.2 – Type d’habitation et âge du chef de ménage.....	90
4.3.3 – Type d’habitation et autres caractéristiques du chef de ménage.....	90
4.3.3.1 Type d’habitation et religion du chef de ménage.....	90
4.3.3.2 Type d’habitation et statut d’occupation du chef de ménage	91
4.3.3.3 Type d’habitation et statut matrimonial du chef de ménage.....	91
4.3.3.4 Type d’habitation et niveau d’instruction du chef de ménage.....	91
CHAPITRE 5 : MENAGES VULNERABLES	93
5.1 – MENAGES DIRIGES PAR LES ENFANTS.....	93
5.1.1 – Répartition par région.....	94
5.1.2 – Caractéristiques des enfants chefs de ménages	95
5.1.2.1 Structure par âge et sexe	95
5.1.2.2 Rapport de masculinité des enfants chefs de ménage.....	95
5.1.2.3 Niveau d’instruction	95
5.1.2.4 Statut d’occupation du logement	96
5.1.2.5 Statut d’occupation.....	96
5.1.3 – Caractéristiques de l’habitation	97
5.1.3.1 Type d’habitation	97
5.1.3.2 Nombre de pièces occupées	97
5.1.3.3 Taille du ménage.....	98
5.2 – MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES	98
5.2.1 – Répartition par région.....	99
5.2.2 – Caractéristiques des femmes chefs de ménages	100
5.2.2.1 Structure par âge.....	100
5.2.2.2 Niveau d’instruction	100
5.2.2.3 Statut d’occupation du logement	100

5.2.2.4 Statut d'occupation	101
5.2.3 – Caractéristiques de l'habitation	101
5.2.3.1 Type d'habitation	101
5.2.3.2 Nombre de pièces occupées	101
5.3 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES NON OCCUPEES	101
5.3.1 – Répartition par région.....	101
5.3.2 – Caractéristiques des chefs de ménages	102
5.3.2.1 Structure par âge et sexe	102
5.3.2.2 Pyramide des âges.....	103
5.3.2.3 Niveau d'instruction	103
5.3.2.4 Statut d'occupation du logement	104
5.3.3 – Caractéristiques de l'habitation	104
5.3.3.1 Type d'habitation	104
5.3.3.2 Nombre de pièces occupées	104
5.3.3.3 Taille du ménage	105
5.4 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES HANDICAPEES	105
5.4.1 – Répartition par région.....	106
5.4.2 – Caractéristiques des chefs de ménages	106
5.4.2.1 Structure par âge et sexe	106
5.4.2.2 Pyramide des âges des chefs de ménage handicapés	107
5.4.2.3 Niveau d'instruction	108
5.4.2.4 Statut d'occupation du logement	108
5.4.2.5 Statut d'occupation	108
5.4.3 – Caractéristiques de l'habitation	109
5.4.3.1 Type d'habitation	109
5.4.3.2 Nombre de pièces occupées	109
5.4.3.3 Taille du ménage	109
5.5 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES AGEES	110
5.5.1 – Répartition par région.....	110
5.5.2 – Caractéristiques des personnes âgées chefs de ménages	111
5.5.2.1 Niveau d'instruction	111
5.5.2.2 Statut d'occupation du logement	111
5.5.2.3 Statut d'occupation	112
5.5.3 – Caractéristiques de l'habitation	112
5.5.3.1 Type d'habitation	112
5.5.3.2 Nombre de pièces occupées	113
5.5.3.3 Taille du ménage	113
CONCLUSION	115
RECOMMANDATIONS	117
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	119
ANNEXES	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Effectifs et proportions de Non Déclarées des variables utilisées.....	36
Tableau 1.2 : Composition moyenne des ménages selon le milieu de résidence.....	40
Tableau 2.1 : Répartition des ménages selon le sexe du CM et le milieu de résidence	43
Tableau 2.2 : Répartition (%) des taux de chefs de ménage par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe	44
Tableau 2.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âges quinquennaux, selon le milieu de résidence et le sexe	45
Tableau 2.4 : Age médian des chefs de ménage.....	46
Tableau 2.5 : Répartition (%) des ménages selon leur taille, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	49
Tableau 2.6 : Evolution de la structure par taille des ménages de 1975 à 2006.....	51
Tableau 2.7 : Répartition (%) des ménages selon leur type, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	56
Tableau 2.8: Répartition (%) des ménages selon leur type et la région.....	57
Tableau 2.9 : Proportion (%) des ménages possédant AU MOINS UN bien d'équipement selon le sexe du CM et le milieu de résidence	60
Tableau 2.10 : Proportion (%) des ménages possédant AU MOINS UN moyen de déplacement selon le sexe du CM et le milieu de résidence	61
Tableau 3.1 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence	65
Tableau 3.2 : Nombre moyen de personnes par pièce occupée selon le milieu de résidence	66
Tableau 3.3 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence, la nature du sol et des murs des habitations	67
Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages selon la nature du toit des habitations et le milieu de résidence.....	68
Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson et le milieu de résidence	69
Tableau 3.6 : Répartition (%) des ménages selon le mode principal d'éclairage et le milieu de résidence.....	71
Tableau 3.7 : Répartition (%) des ménages selon le mode principal d'énergie utilisé pour la cuisson et le milieu de résidence	72
Tableau 3.8 : Répartition (%) des ménages selon le principal type d'aisance et le milieu de résidence.....	73
Tableau 3.9 : Répartition des (%) ménages selon le mode principal d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence.....	74
Tableau 3.10 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence	75
Tableau 3.11 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et le milieu de résidence	76
Tableau 3.12 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et la région de résidence.....	77
Tableau 3.13 : Répartition (%) des ménages selon leur taille et le standing de l'unité d'habitation.....	78
Tableau 3.14 : Répartition (%) des ménages selon le standing de l'unité d'habitation et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	79
Tableau 3.15 : Répartition (%) des ménages selon le standing de l'unité d'habitation et le type de ménage.....	79
Tableau 4.1 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature du sol	81
Tableau 4.2 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature des murs	82
Tableau 4.3 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature du toit.....	82

Tableau 4.4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le type d'habitation et le statut d'occupation du logement.....	83
Tableau 4.5 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le type d'habitation	84
Tableau 4.6 : Répartition (%) des ménages selon le type d'aisance et le type d'habitation	85
Tableau 4.7 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le type d'habitation	86
Tableau 4.8 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et le type d'habitation	86
Tableau 4.9 : Répartition (%) des ménages selon le mode principal d'énergie pour l'éclairage et le type d'habitation	87
Tableau 4.10 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson et le type d'habitation	88
Tableau 4.11 : Répartition (%) des habitations par sexe du chef de ménage selon le type d'habitation.....	89
Tableau 4.12 : Répartition (%) des habitations selon leur type et le sexe du chef de ménage (en colonne)	89
Tableau 4.13 : Répartition (%) des habitations selon leur type et le groupe d'âges du chef de ménage	90
Tableau 5.1 : Répartition des ménages dirigés par les enfants selon la région de résidence	94
Tableau 5.2 : Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon le statut d'occupation du CM.....	97
Tableau 5.3 : Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon la taille du ménage	98
Tableau 5.4 : Répartition des ménages dirigés par les femmes selon la région de résidence	99
Tableau 5.5 : Répartition des ménages dirigés par les personnes non occupées selon la région de résidence.....	102
Tableau 5.6 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon la taille du ménage.....	105
Tableau 5.7 : Répartition des ménages dirigés par les personnes handicapées selon la région de résidence.....	106
Tableau 5.8 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le statut d'occupation du CM.....	109
Tableau 5.9 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon la taille du ménage	110
Tableau 5.10 : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon la région de résidence.....	111
Tableau 5.11 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le type d'habitation.....	113
Tableau A.1 : Rapports de masculinité des chefs de ménage selon le groupe d'âges et le milieu de résidence	121
Tableau A.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe, niveau d'instruction, religion selon le milieu de résidence	121
Tableau A.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par état matrimonial, statut d'occupation, handicap selon le milieu de résidence	122
Tableau A.4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe, le niveau d'instruction, la religion du chef de ménage et la taille du ménage.....	123
Tableau A.5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon l'état matrimonial, le statut d'occupation du chef de ménage et la taille du ménage	124
Tableau A.6 : Répartition (%) des chefs de ménage par type de handicap, statut d'occupation du logement selon la taille du ménage.....	125
Tableau A.7 : Répartition (%) des ménages selon les caractéristiques de l'habitation et la taille du ménage	126
Tableau A.8 : Répartition (%) des ménages selon les variables environnementales et la taille du ménage	127
Tableau A.9 : Répartition (%) des types de ménage selon le type d'habitation	128

Tableau A.10 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants de moins de 15 ans, le sexe du CM et le milieu de résidence.....	128
Tableau A.11 : Répartition (%) des ménages selon le nombre de personnes de plus de 64 ans, le sexe du CM et le milieu de résidence.....	129
Tableau A.12 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'actifs, le sexe du CM et le milieu de résidence	129
Tableau A.13 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'inactifs, le sexe du CM et le milieu de résidence	130
Tableau A.14 : Nombre moyen de biens d'équipement possédés (pour 100 ménages) selon le sexe du CM et le milieu de résidence.....	130
Tableau A.15 : Nombre moyen de moyens de déplacement possédés (pour 100 ménages) selon le sexe du CM et le milieu de résidence	130
Tableau A.16 : Répartition des ménages selon la région et le milieu de résidence.....	131
Tableau A.17 : Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	131
Tableau A.18 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence.....	132
Tableau A.19 : Répartition (%) des ménages ordinaires par type d'habitat selon le milieu de résidence.....	132
Tableau A.20 : Nombre moyen de pièces occupées par ménage selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence.....	132
Tableau A.21: Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement et le niveau d'instruction du chef de ménage	133
Tableau A.22 :Répartition (%) des habitations selon la région et le nombre de pièces occupées.....	133
Tableau A.23 :Répartition des ménages selon le type d'habitation par région et milieu de résidence	134
Tableau A.24 :Répartition (%) des ménages selon la région et le statut d'occupation de l'habitation	135
Tableau A.25 : Répartition des ménages selon la province et le type d'habitation	135
Tableau A.26 : Répartition des ménages selon la province, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	136
Tableau A.27 :Répartition des ménages selon la province et le nombre de chambres à coucher.....	137
Tableau A.28 : Répartition des ménages selon la province et le statut d'occupation de l'habitation	138
Tableau A.29 : Répartition des ménages selon la province et le type d'aisance	139
Tableau A.30 : Répartition des ménages selon la province et le mode d'évacuation des ordures ménagères	141
Tableau A.31 : Répartition des ménages selon la province et le mode d'évacuation des eaux usées.....	142
Tableau A.32 : Répartition des ménages selon la province et la nature des murs	143
Tableau A.33 : Répartition des ménages selon la province et la nature du toit	144
Tableau A.34: Répartition des ménages selon la province et la nature du sol	145
Tableau A.35 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	146
Tableau A.36 :Répartition des ménages selon le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	147
Tableau A.37: Répartition (%) des ménages selon le type d'aisance et le niveau d'instruction du chef de ménage.....	148
Tableau A.38 : Répartition des ménages selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères et le niveau d'instruction du chef de ménage	149
Tableau A.39 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'évacuation des eaux usées et le niveau d'instruction du chef de ménage	150
Tableau A.40: Répartition (%) des habitations selon leur type et les commodités utilisées	151
Tableau A.40: Répartition (%) des habitations selon leur type et les commodités utilisées (fin)	152

Tableau A.41: Répartition (%) des habitations selon leur type, la religion et l'occupation du CM.....	153
Tableau A.42 : Répartition (%) des habitations selon leur type, le statut matrimonial et le niveau d'instruction du CM.....	154
Tableau A.43: Répartition par âge et sexe des enfants chefs de ménage selon le milieu de résidence.....	155
Tableau A.44 : Rapport de masculinité des enfants chefs de ménage.....	155
Tableau A.45 : Répartition des ménages dirigés par les enfants selon le niveau d'instruction du CM.....	155
Tableau A.46: Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon le statut d'occupation du logement du CM.....	156
Tableau A.47: Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon le type d'habitation..	156
Tableau A.48: Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon le nombre de pièces occupées.....	156
Tableau A.49 : Répartition par âge des femmes chefs de ménage.....	157
Tableau A.50 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le niveau d'instruction du CM.....	157
Tableau A.51 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le statut d'occupation du logement du CM.....	158
Tableau A.52 Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le statut d'occupation du CM.....	158
Tableau A.53 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le type d'habitation.....	158
Tableau A.54: Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le nombre de pièces occupées.....	159
Tableau A.55 : Répartition par âge et sexe des personnes non occupées chefs de ménage	159
Tableau A.56: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le niveau d'instruction du CM.....	160
Tableau A.57: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le statut d'occupation du logement du CM.....	160
Tableau A.58: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le type d'habitation.....	160
Tableau A.59: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le nombre de pièces occupées.....	161
Tableau A.60: Répartition par âge et sexe des personnes handicapées chefs de ménage.....	161
Tableau A.61: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le niveau d'instruction du CM.....	162
Tableau A.62: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le statut d'occupation du logement du CM.....	162
Tableau A.63: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le type d'habitation.....	162
Tableau A.64: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le nombre de pièces occupées.....	163
Tableau A.65: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le niveau d'instruction du CM.....	163
Tableau A.66: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le statut d'occupation du logement du CM.....	163
Tableau A.67: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le statut d'occupation du CM.....	164
Tableau A.68: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le nombre de pièces occupées.....	164
Tableau A.69: Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon la taille du ménage.....	164
Tableau B.1 : Modalités de la variable standing de l'habitation.....	166

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Répartition des ménages selon leur taille en 1996 (A) et 2006 (B).....	39
Graphique 1.2 : Pyramide des âges des chefs de ménage	41
Graphique 2.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage	47
Graphique 2.2 : Répartition des ménages selon leur taille.....	50
Graphique 3.1 : Répartition des habitations selon leur type.....	64
Graphique 5.1 : Pyramide des âges des personnes non occupés chefs de ménage	103
Graphique 5.2 : Pyramide des âges des personnes handicapées chefs de ménage	107

TABLEAU SYNOPTIQUE

VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	
Proportion de célibataires (%)	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
Age moyen au premier mariage (années)	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
Age médian au mariage (années)	
Hommes	23,5
Femmes	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
Taux de célibat définitif (%)	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
FECONDITE	
Taux brut de natalité (‰)	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
MORTALITE	
Taux brut de mortalité (‰)	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
Quotient de mortalité infantile (‰)	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	307,3
MIGRATION	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
SCOLARISATION	
Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

ACTIVITES ECONOMIQUES	
Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
ENFANTS DE 0 – 17 ANS	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
MENAGES ET HABITATION	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
Taille moyenne des ménages ordinaires	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Tous les recensements généraux de la population utilisent le ménage comme unité de base de dénombrement. Le concept de ménage est étroitement associé au concept de l'habitation qui reflète ses caractéristiques socio-économiques et culturelles. De ce fait, l'analyse des variables liées à l'habitation constitue d'une part un élément supplémentaire de connaissance des ménages et, d'autre part une source importante de données pour l'élaboration des politiques en matière d'habitation et d'amélioration des conditions de vie des ménages.

La présente étude porte sur les ménages ordinaires (répartition, taille, caractéristiques socio-démographiques et économiques du chef de ménage,...), les conditions d'habitation (statut d'occupation du logement, nombre de pièces occupées,...), les caractéristiques de l'habitation (type de logement, mode d'approvisionnement en eau de boisson, type d'éclairage, matériaux de construction,...), sans occulter les aspects environnementaux à travers les modes d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.

Il ressort des données que :

- Les ménages présentent une structure de parenté dominée par les descendants en ligne directe (fils ou fille) qui représentent dans l'ensemble 48,5%, suivis des conjointes (18 %), des chefs de ménage (17 %). Le noyau familial représente à lui seul 83,5 % de la taille du ménage. Les proportions des parents en ligne directe (frères, sœurs) et des descendants (petits fils, petites filles) sont plus élevées que celles des ascendants (père, mère) qui sont presque nulles.
- Les ménages ordinaires recensés sont au nombre de 2 360 126 pour une population résidente de 14 017 262 personnes. Le nombre des ménages a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6% entre 1996 et 2006 dans l'ensemble. Cette augmentation est plus marquée en zone urbaine (7,4%) qu'en milieu rural (2,5%).
- En 1996, 17,9% des ménages vivaient dans une commune urbaine contre 26,9% en 2006. Quant à la proportion des chefs des ménages de sexe féminin, on constate qu'elle n'a pas varié entre 1996 et 2006 (elle est restée à 11%). Par contre, autant en milieu urbain qu'en milieu rural, on observe que la proportion des chefs des ménages de sexe féminin a diminué en 2006 par rapport à 1996.
- Selon le groupe d'âges, on observe une prédominance des CM dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans (52,5 %). L'âge moyen des CM est de 41,9 ans pour l'ensemble du pays. Comparativement à l'année 1996, on note une baisse de cet âge moyen en 2006 par rapport à 1996 (43,2 ans). Chez les CM femmes l'âge moyen est de 43,4 ans contre 41,7 ans pour les CM hommes. Selon le milieu de résidence, l'âge moyen des CM résidant en milieu urbain est de 40,5 ans contre 42,4 ans pour ceux résidant en milieu rural.
- Le taux des chefs de ménage qui est le rapport de la population d'un groupe d'âges donné sur l'effectif des chefs de ménage de la même tranche d'âge considérée, montre que un peu plus de la moitié (53,3%) des 65-69 ans sont des chefs de ménage, et que deux jeunes de 10-14 ans sur mille (0,2 %) sont chefs de ménage.
- La taille du ménage est le nombre de personnes qui y vivent habituellement. Au niveau national, cette taille est de 5,9 personnes en moyenne. Elle a légèrement

baissé de 0,4 point par rapport à 1996 (où elle était de 6,3 personnes par ménage). Les femmes dirigent des ménages de taille plus petite que les hommes. La taille moyenne des ménages vivant en milieu urbain est de 5 personnes contre 6,3 personnes en zone rurale. Au recensement de 1996, elle était de 5,6 personnes pour l'urbain et 6,5 personnes pour la zone rurale.

- La majorité des ménages ordinaires du Burkina Faso sont de type nucléaire complet (47,8%), c'est-à-dire, composés de couples avec ou sans enfants. Cette proportion était de 68,8% en 1996. La baisse constatée en faveur « du ménage étendu » (36,4%) s'explique probablement par les effets de la crise économique qui perdure et par la crise ivoirienne qui a été à l'origine de gonflement de certains ménages.

En milieu urbain, le ménage nucléaire complet (35,4%) et le ménage étendu (38,0%) prédominent. Dans ce milieu de résidence, la majorité des ménages dont le CM est de sexe masculin sont de type nucléaire complet (41,5%) ou étendus (37,8%). Les ménages dirigés par les femmes, par contre, sont à dominance étendus (39,3%). Par ailleurs, environ un CM féminin sur quatre (24,4%) entretient un ménage nucléaire monoparental.

En milieu rural, le ménage nucléaire monoparental (52,4%) et le ménage étendu (35,8%) sont les plus dominants. Chez les hommes, la tendance est la même que précédemment contrairement chez les femmes où le ménage nucléaire monoparental (41,6%) et le ménage étendu (28,1%) sont les plus fréquents.

- La plupart des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction (78,9%). Ceux qui ont un niveau primaire représentent 10,2% de l'ensemble des CM. Au secondaire, (tout cycle confondu) 8,2% des chefs de ménages ont déclaré y avoir accédé. On constate par ailleurs que le nombre de CM diminue avec le niveau d'instruction. Seulement 2,3 % des chefs de ménages ont un niveau d'instruction « supérieur ».
- 60,2% de l'ensemble des CM sont de religion musulmane. Les CM catholiques et les CM animistes représentent respectivement 20% et 14,8%.
- Dans l'ensemble, les CM monogames sont plus nombreux (59,5%) que les CM polygames (24,9%), les CM célibataires (6,5 %) et les CM ayant perdu leur conjoint (5,6%). On constate que 58% des individus dirigeant un ménage unipersonnel (ménage à un seul individu) sont célibataires. Plus la taille des ménages augmente, plus le nombre de célibataires diminue. Les polygames dirigent des ménages de plus grande taille (7 personnes ou plus) que les monogames (2 à 4 personnes).
- Au niveau national, 90,4% des CM sont occupés. Quelle que soit la taille du ménage, les CM occupés sont les plus nombreux et leur pourcentage augmente au fur et à mesure que la taille du ménage croît. Les proportions des CM inactifs décroissent au fur et à mesure que la taille de ménage augmente en passant de 17,9% pour les CM dont la taille de ménage est d'une personne à 6,1% pour les CM dont la taille dépasse 7 personnes.
- 97,8% des chefs de ménage ne présentent aucun handicap. Cela est valable quelle que soit la taille de ménage considérée puisque plus de 95% des chefs de ménages ne présentent aucun handicap. Les proportions de CM atteints de certains handicaps sont faibles (2,2%).
- Huit ménages sur dix (81,2%) sont propriétaires de leur habitation. Quelle que soit la taille de ménage, les CM propriétaires de leur logement sont majoritaires et leur

nombre augmente avec la taille de ménage. Pratiquement aucune case n'est en location vente (ce qui n'est pas surprenant !). Un ménage sur trois, occupant un bâtiment à plusieurs logements, est en location simple.

- Les logements abritant les ménages ont en moyenne 2,8 pièces et ce quel que soit le milieu de résidence. Une habitation sur trois (32,1%) a 2 pièces et une habitation sur cinq (19,3%) en a 3. Les habitations ayant 5 pièces sont en proportion faible (seulement 5,6%). Les ménages dont le chef loge dans une habitation à une pièce représentent 21,5%. Ceux qui occupent les grandes habitations (plus de 6 pièces) sont assez nombreux (8,2%). Les ménages à une seule personne occupent en majorité les habitations à une pièce (46%).

Les logements abritant les ménages de propriétaires comportent plus de pièces que les autres logements, ceci quel que soit le milieu de résidence. Les logements urbains sont de taille plus grande que les logements ruraux. Cependant, les logements des ménages en location simple ou hébergés gratuitement ont moins de pièces en milieu urbain qu'en milieu rural.

D'une manière générale, c'est dans les habitations à une seule pièce que l'on trouve le plus de personnes par pièces. En moyenne une pièce est occupée par deux personnes (2,1). La « densité d'occupation » varie de 3,8 dans les habitations à une pièce à 1,4 dans celles qui en ont 6 ou plus. Les logements qui n'ont qu'une seule pièce sont donc objets à un entassement.

- Le type d'habitation le plus utilisé est la maison individuelle simple (60,8%). Les cases qui constituent l'habitation traditionnelle dans le pays viennent en seconde position (26,3%). Les ménages à une personne (14%) préfèrent les bâtiments à plusieurs logements, communément appelés « célibatorium ».

La terre battue est le matériau de sol le plus utilisé dans les habitations (52,2%), le ciment vient en deuxième position avec 38,2%. Par rapport à 1996, on constate une tendance à l'utilisation des matériaux définitifs : un abandon de la terre battue au profit du ciment dont l'utilisation est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. La terre battue reste toujours d'actualité en milieu rural.

Le banco est le principal matériau de construction des murs des habitations (69,4%). Viennent ensuite le dur et le Semi dur. En 1996, ces proportions étaient un peu plus élevées. La fréquence des habitations dont les murs sont en durs est passée de 4,6% à 13,8%.

Les habitations dont le toit est en tôles (46,4%) ou en terre battue (25,2%) sont les plus dominantes. En 1996, le chaume (35,0%) et la terre battue (31,5%) étaient les matériaux les plus utilisés.

- Les habitations sont dans leur majorité de bas standing (42,1%). Cette proportion est plus élevée en milieu rural (45,9%) qu'en milieu urbain (31,7%). Les chefs de ménages de sexe féminin vivent dans des habitations de standing plus élevé que leurs homologues hommes. Les habitations indécentes sont plus importantes en milieu rural (20,5%) qu'en milieu urbain (1,8%). Les habitations de haut standing sont concentrées dans les régions du Centre et des Hauts Bassins.
- La brousse (ou la nature) reste le lieu d'aisance privilégié : 64,1 % des ménages l'utilisent. Cette proportion a quand même diminué par rapport à 1996 puisqu'elle était de 75,6%. Ce type d'aisance est très utilisé par les ménages ruraux (82,8%). Par contre, les ménages urbains utilisent principalement les latrines simples

(74,8%). Les ménages composés d'une seule personne utilisent en majorité la latrine simple (55,9%) et 33,7% n'ont pas du tout de latrine.

Plus de six ménages sur dix (65,8%) logeant dans des bâtiments à plusieurs logements utilisent les latrines simples. Les toilettes avec chasse d'eau sont principalement utilisées dans les immeubles à appartements (33,2%) et les villas (35,2%). Le lieu d'aisance le plus préféré par les ménages habitant dans des cases (95%) reste la brousse ou la nature.

- Les ménages utilisent en majorité la rue pour évacuer les eaux usées (40,2%). Lorsque la taille du ménage dépasse une personne, le pourcentage des ménages utilisant la cour croît assez régulièrement pendant que les proportions des ménages qui utilisent la rue diminuent au fur et à mesure que la taille augmente. En somme, 3 ménages sur 4 utilisent la rue ou la cour pour évacuer leurs eaux usées. Un peu plus de la moitié des ménages vivant dans des bâtiments à plusieurs logements (54,3 %) jettent leurs eaux usées dans la rue et 49,8 % des ménages logeant dans des cases les jettent dans la cour. Les commodités modernes (caniveau, fosse septique) sont relativement utilisées par les ménages des immeubles à appartements et des villas.
- Pour ce qui est de l'évacuation des ordures ménagères, les ménages utilisent des tas d'immondices (56,2%) et la rue (15,5%). Ce constat est valable quelle que soit la taille du ménage. En tenant compte du type d'habitat, c'est le ramassage privé qui prime au niveau des ménages des immeubles à appartements (43,3 %) et des villas (53,0 %). Les tas d'immondices restent l'apanage des ménages des cases (62 %) et ceux des maisons individuelles simples (57,5 %).
- Les ménages qui utilisent l'eau courante sont ceux logés dans les villas (66,9 %) et les immeubles à appartements. Un ménage sur deux qui vit dans une case utilise l'eau de pompe (forage) comme eau de boisson. L'eau potable étant définie comme celle provenant du robinet, de la borne fontaine ou de la pompe (forage), 94,3 % des ménages logés dans les villas en ont accès, contre 51,9 % pour les cases. Aucun ménage habitant un immeuble à appartements n'utilise l'eau de rivière, marigot ou barrage comme eau de boisson.
- Huit ménages sur dix utilisent le bois (foyer simple) pour la cuisson des aliments. Les autres sources d'énergie sont utilisées dans des proportions très faibles. La tendance est identique à celle de 1996 sauf que les ménages utilisateurs de gaz ont augmenté. Le gaz est la principale source d'énergie pour la cuisson utilisée par les ménages des villas (42,8%), le bois (foyer simple) par les ménages des cases (96,4%). Quant à l'électricité, elle est très peu utilisée comme énergie pour la cuisson : sans doute en raison de son coût très élevé.
- Plus d'un ménage sur trois (37,2 %) s'approvisionne à la pompe. En 1996, ce mode d'approvisionnement en eau de boisson était utilisé par 25,8% des ménages. Les ménages abandonnent de plus en plus le puits ordinaire pour le forage. L'eau de borne fontaine est la plus utilisée tant à Ouagadougou que dans les autres villes. Par contre le forage reste la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pour le milieu rural. 86,7 % des ménages urbains ont accès à l'eau potable contre 48,4% de ménages ruraux.
- La lampe à pétrole est la principale source d'énergie pour l'éclairage des habitations : 67,3% des ménages l'utilisent. Vient ensuite l'électricité du réseau (10,8%). On remarque une diminution de la proportion des ménages utilisant les sources traditionnelles (lampe à huile, bois/paille).

INTRODUCTION

Tous les recensements généraux de la population utilisent le ménage comme unité de base de dénombrement. Le ménage constitue l'unité socio-économique de base ; la connaissance des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques de ses membres (le chef de ménage surtout) constitue par conséquent un atout majeur dans la mise en œuvre de politiques et programmes de développement. Les déterminants des conditions dans lesquelles vivent les membres du ménage dépendent pour une large part des caractéristiques démographiques et socio-économiques du chef de ménage (sexe, âge, état matrimonial, niveau d'instruction,...), ce dernier joue un rôle de premier plan au sein du ménage.

Le concept de ménage est étroitement associé au concept d'habitation qui reflète ses caractéristiques socio-économiques et culturelles. De ce fait, l'analyse des variables liées à l'habitation constitue d'une part un élément supplémentaire de connaissance des ménages et, d'autre part une source importante pour l'élaboration des politiques en matière d'habitation et d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Aussi bien au niveau national qu'international, la crise du logement préoccupe tous les gouvernements. C'est ainsi qu'en 1976, la communauté internationale (lors de la première conférence des Nations Unies à Vancouver au Canada sur les établissements humains) observait que les difficultés majeures des populations étaient le manque d'habitations convenables et accessibles pour tous les ménages urbains vivant dans des conditions précaires. A la conférence Habitat II, tenue à Istanbul en 1996, les chefs d'Etat ont constaté que malgré les résolutions prises à Vancouver la grande majorité de leur population n'a toujours pas de logement décent. Bien qu'il ne soit pas toujours décent, le logement manque de façon criarde aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. De façon générale, si l'offre d'habitations semble satisfaisante en quantité au Burkina, il n'en demeure pas moins que la répartition spatiale de ces habitations constitue un problème (INSD, 2000). En effet, dans les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et les chefs lieux des régions, il y a une inadéquation entre l'offre et la demande de logements.

On constate de nos jours que les problèmes de logement sont étroitement liés aux problèmes d'urbanisation qui contribuent à la naissance de quartiers spontanés (zones non loties ou bidonvilles) constituant souvent des zones d'insécurité autour des grands centres urbains. L'habitation de chaque ménage devant répondre à des normes de qualité minimales et un cadre de vie convenable, un des objectifs du millénaire pour le développement (Objectif 7, Cible 11) est la disparition des bidonvilles au profit des quartiers sains, décents : des « Cities without Slum » (villes sans bidonvilles).

L'une des recommandations de l'habitat II est que tous les pays devraient, selon que de besoin, aider les pauvres des zones urbaines et rurales, les chômeurs et ceux qui ne disposent pas de revenus à se procurer un logement en adoptant des codes et règlements ou en adaptant ceux qui existent déjà. Cela devrait passer par une aide à l'acquisition des terres, des moyens de financement et des matériaux de construction peu coûteux. Une des stratégies est de régulariser et d'améliorer les établissements spontanés et les taudis urbains en tant que mesure opportune et susceptible d'apporter une solution pragmatique au problème posé par la pénurie de logements urbains.

Aujourd'hui, en milieu urbain, l'acquisition d'une parcelle à usage d'habitation par les ménages est difficile à cause du coût élevé de la vie. De plus, la spéculation foncière dans le domaine de l'habitat entretient le prix des parcelles hors de portée de la majorité des

ménages urbains. Etre propriétaire d'un logement en ville permet également au ménage de survivre grâce à la location.

➤ Objectifs de l'étude

L'objectif du rapport présent qui porte sur les ménages et les habitations est, d'une part, de décrire le volume et la composition des ménages pour l'ensemble du territoire national et le niveau désagrégé urbain / rural et région (si possible) ; d'autre part, de caractériser les habitations abritant les ménages. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- donner une vue d'ensemble des ménages, leur typologie, leur taille, leur composition et leur évolution ;
- analyser la typologie des ménages en faisant ressortir les disparités selon les régions et le milieu de résidence ainsi que les tendances observées ;
- fournir des éléments d'appréciation sur les caractéristiques des ménages
- analyser les caractéristiques des chefs de ménages ;
- analyser les caractéristiques de l'habitation.

La présente étude contribuera à améliorer les connaissances des utilisateurs et des décideurs sur les caractéristiques des ménages, l'état des habitations qu'ils occupent et l'environnement immédiat dans lequel ils évoluent. Les divers indicateurs (densité d'occupation, qualité de la construction, accès aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité,...) devraient permettre d'apprécier les conditions des ménages en matière de logement aussi bien dans le temps que dans l'espace. Le taux de croissance des ménages et le statut d'occupation du logement permettent de définir la demande en habitations et donc, le nombre de nouveaux logements requis par an et fournissent des points de repère pour l'élaboration des stratégies et politiques communales et nationales en faveur des ménages.

La proportion de ménages féminins fournit des informations pour un grand nombre de questions relatives à la promotion de la femme. La taille des ménages est une mesure utilisée dans l'élaboration de politiques sectorielles. Associée à la croissance de la population, la taille des ménages détermine le taux de formation des ménages et donc de demande en habitations. L'analyse offre également l'opportunité de disposer des indicateurs pour mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont plusieurs points concernent l'habitat, les conditions d'habitation et l'environnement. Enfin, l'étude des caractéristiques du ménage peut aider à comprendre la famille.

Après avoir situé le contexte et passé en revue la littérature, le présent rapport s'intéresse aux effectifs globaux des ménages, au rythme de croissance des ménages par rapport à celui de la population, aux caractéristiques et conditions de vie des ménages (cadre de vie), ainsi qu'aux caractéristiques des chefs de ménage. Une attention particulière est faite aux ménages vulnérables c'est-à-dire les ménages dirigés par les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, ou les personnes sans emploi.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 – CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1.1 Contexte socioculturel

Le domicile choisi par un nouveau ménage pour s'établir ne relève pas du hasard, mais obéit à une structure fixe : la résidence. Si les familles européennes obéissent à une structure évidente, celle de la néo localité (au moment du mariage, le couple européen a l'habitude de s'installer dans un logement définitif différent de celui des parents), en Afrique, diverses situations se présentent. Les plus fréquentes au Burkina sont la virilocalité (les conjoints élisent domicile dans l'habitation du mari), la patri localité (les conjoints élisent domicile auprès des parents du mari), et en milieu urbain surtout, la néo localité.

Au Burkina, presque toutes les ethnies, qu'elles soient patrilinéaires ou matrilinéaires, partagent un même système de résidence traditionnel. Ce système est la patri localité, et dans une mesure équivalente, la virilocalité. En effet, toutes les cérémonies de mariage aboutissent à l'enlèvement de l'épousée pour que cette dernière soit conduite au village des parents du mari (en milieu rural surtout) ou dans la cour familiale (en milieu urbain). Ce qui n'est pas le cas, par exemple, en Polynésie traditionnelle où au moment du mariage, c'est le gendre qui rejoint le village de ses beaux-parents (Mayer, 2002).

Le système de résidence est stratégique. De lui dépend la production économique, de lui dérive la nécessité des mariages préférentiels, à partir de lui s'infléchit la transmission de la parenté et du pouvoir. La résidence définit aussi les droits d'usage de la terre (Mayer, 2002). Dans les sociétés patrilinéaires en filiation et patrilocales en résidence (cas de la plupart des ethnies au Burkina), l'épousée est triplement extraite de sa famille d'origine, car les enfants appartiennent au lignage de son mari, sa production agricole bénéficie au village de son époux et le pouvoir ne quitte pas la sphère de sa famille maritale. En clair tout appartient à la famille de l'époux.

En région Mossi, l'organisation traditionnelle de l'habitat est le regroupement familial. A l'âge de la majorité, bien qu'étant toujours célibataire, le jeune homme doit bâtir sa propre case à quelques pas de la concession familiale. Cela lui confère une certaine liberté sous le contrôle des parents : les « Vieux ». Après la cérémonie de mariage, la possibilité est offerte au nouveau couple de s'installer ailleurs. L'emplacement et la date de l'implantation de la nouvelle concession sont choisis par les Sages du village ; et cela, après avoir consulté les devins, marabouts et charlatans. (Conombo J, 1989). Bien qu'étant éloignée, la concession du nouveau marié reste rattachée à la concession mère. De nos jours, la constitution de noyaux familiaux indépendants lorsqu'on se marie n'est pas toujours de règle en milieu traditionnel, et dans les milieux d'économie monétaire les difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes hommes sont devenues telles que la constitution d'une cellule résidentielle autonome est de plus en plus tardive (Antoine et Bocquier, 1995).

1.1.2 Contexte économique

L'Afrique a connu une grave crise économique au cours de la décennie 80, dont les effets ont été perceptibles sur la solidarité familiale et notamment sur la solidarité résidentielle. Avec l'exemple de la Côte-d'Ivoire, Patrice Vimard (1997) montre que durant les premières années de la crise économique, on a assisté à un regroupement des noyaux familiaux et même à l'accueil dans les ménages d'une grande proportion de personnes non apparentées. Mais lorsque la crise dure et que ses effets deviennent plus dramatiques, la situation

s'inverse et les ménages se renferment de plus en plus sur eux-mêmes : les personnes non apparentées et les collatéraux sont écartés des ménages.

Le même constat a été fait par Jean Wakam (1997) dans son étude sur l'évolution des structures familiales en milieu urbain camerounais. Pendant les premières années de la crise économique, on a d'abord assisté à un regroupement des noyaux familiaux, surtout auprès des ménages dont le chef est de sexe féminin et des chefs de ménages nantis. Quand les conditions de vie deviennent insupportables, il y a risque que la solidarité s'effondre et laisse donc la place au « sauve qui peut ». Mais, pour Wakam, ceci ne devrait pas être interprété comme une renonciation à la solidarité résidentielle : les ménages nantis continuant à accueillir les membres de la famille élargie alors que ceux frappés par la crise attendent des lendemains meilleurs pour revaloriser la solidarité.

A l'instar de nombreux pays africains, le Burkina Faso a évolué au cours de ces dernières années dans un environnement économique difficile, caractérisé par la globalisation de l'économie et la baisse des flux de capitaux en direction des pays en développement. Les aléas climatiques, la détérioration des termes de l'échange, la faible performance du secteur productif (agriculture et industrie) et les problèmes liés à l'emploi ont exercé un effet de contre-performance sur l'économie nationale. A cela se sont ajoutées depuis 2002, les contraintes extérieures telles que la crise ivoirienne qui a drainé un flux important de ménages entraînant ainsi une forte demande de logements.

En raison de cette conjoncture économique difficile, certains ménages burkinabé résidant en milieu urbain et vivant dans une situation précaire confient leurs enfants à des parents vivant en zone rurale pour réduire leurs charges (scolarisation, nourriture, etc.). Ce phénomène de « retour au village » est en pleine expansion de nos jours et contribue fortement à la solidarité. A l'inverse, on assiste à un autre courant qui est l'exode rural. Les jeunes quittent les campagnes pour venir chercher du travail en ville et sont généralement logés chez des parents installés en ville. Cette situation aboutit à la notion de la famille élargie qui est la sève nourricière de la vie en communauté. Culturellement, dans les nouveaux ménages, le chef a obligation de prendre en charge les petits frères (restés dans la grande famille). Quand il y a une nouvelle naissance, la mère ou la tante, estimant qu'il est de son devoir de s'occuper du nouveau né et des autres petits fils, s'invite dans le ménage. Toutes choses qui contribuent à l'augmentation de la taille des ménages.

1.1.3 Contexte politique

L'accès à un logement sûr et sain est essentiel au bien-être physique, psychologique, social et économique de chacun et devrait être un élément fondamental de l'action entreprise aux niveaux national et international. Le droit à un logement adéquat en tant que droit fondamental de la personne humaine est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996, a retenu deux thèmes de dimension mondiale, aussi importants l'un que l'autre : "*un logement convenable pour tous*" et "*le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé*". L'être humain, qui doit pouvoir mener une vie saine et productive en harmonie avec la nature, est au centre des préoccupations dans l'optique d'un développement durable consistant notamment à assurer un logement convenable à tous les individus et créer des établissements humains durables.

Soucieux d'assurer à sa population, la satisfaction de ses besoins fondamentaux, le Burkina Faso a souscrit aux différentes recommandations issues des conférences africaines et mondiales sur la population et les établissements humains (Nairobi 1982, Le Caire 1994,

Stockholm 1972, Vancouver 1976, La Barbade 1994, Istanbul 1996,...) et a adopté une politique de population depuis Juin 1991. Cette politique de population se fonde sur un certain nombre de principes selon lesquels la population a un impact important sur le processus de développement et vice versa. Les individus et les couples devraient décider de façon responsable de la taille de leur famille et ils ont droit à l'éducation et à l'information objective en matière de population ainsi qu'aux méthodes contraceptives. Le gouvernement burkinabé a élaboré en 2000 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui a été révisé en 2003 avec la participation du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Une des préoccupations majeures de ces instruments est la promotion de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé y compris la santé de la reproduction, eau potable, hygiène et assainissement).

La politique de population du Burkina Faso fait suite à une politique en matière d'habitation entamée depuis les indépendances et essentiellement axée sur la construction logements des camps fonctionnaires, notamment à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Quelques centres urbains ont bénéficié de lotissements visant à loger décentement les populations et créer ainsi un cadre de vie acceptable. Cette politique a prévalu jusqu'à la révolution d'Août 1983 où de gros efforts ont été entrepris pour la promotion de l'habitat surtout dans les centres urbains. Face à la pression des migrations rural / urbain et au développement des quartiers spontanés en périphérie, le gouvernement a cherché, entre 1984 et 1988, à donner un toit à chaque ménage. Une opération de « lotissement commando » a été conduite par le gouvernement visant à la régularisation foncière mais aussi à l'organisation des citadins.

Les pouvoirs publics ont simplifié les règles d'urbanisation et allégé les procédures. Malgré quelques erreurs et maladresses, l'opération s'est tout de même soldée par le lotissement de plus de 64 000 parcelles (Jaglin, 1995). Concomitamment à ces opérations de lotissement, des cités en location vente ont également été construites : Cité du 04 Août, Cité An II, Cité An III, Cité An IV A et B à Ouagadougou et les cités du 04 août dans les autres chefs-lieux de province. Celles-ci ont permis à plusieurs cadres moyens d'acquérir des logements à moindre coût (grâce à la politique de location vente). Cependant, il faut reconnaître que ces villas ont été construites sur des parcelles de dimensions très réduites comparativement aux parcelles attribuées lors des lotissements.

De nos jours, des efforts sont toujours menés pour que chaque citoyen ait un toit. La construction des cités continue (villas AZIMMO, cité Ouaga 2000, opération 10 000 logements sociaux), les lotissements à Ouagadougou (les secteurs 18, 29 et 30) se poursuivent et bientôt Bobo 2010 verra le jour.

1.1.4 Contexte Juridique

Selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso, « *la résidence de la famille est au lieu choisi d'un commun accord par les époux, ou, faute d'accord, au lieu choisi par le mari. Toutefois, si la résidence choisie par le mari présente pour la famille des dangers d'ordre physique ou moral, la femme peut être autorisée, pour elle et ses enfants, à avoir une résidence séparée fixée par le juge.* » (Article 294). Comme on le voit bien, pour le législateur burkinabé, les époux doivent élire habitation dans un endroit qui est matériellement et moralement convenable, digne et sécurisé. La santé et la sécurité des personnes dépendent de leur cadre de vie.

Bien que le Code donne droit à la femme de choisir le lieu de résidence de la famille quand les conditions minimales de sécurité et de décence ne sont pas réunies, il est rare que celle-ci le fasse : elle s'en remet à son époux puisque chez la plupart des ethnies c'est la femme qui doit rejoindre le mari (qui doit le suivre) et non l'inverse. Il existe quand même des cas marginaux où c'est l'époux qui va s'installer chez la femme (Mayer, 2002).

1.2 – REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette revue concerne les ménages et le type d'habitation (logement). Il ressort des études que plusieurs facteurs expliquent l'évolution de la taille des ménages et du type de logement dans la sous région et au Burkina.

Sur le plan économique, Adjamagbo (1997), dans son étude sur la région de Sassandra (Région à économie de plantations située dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire) a observé que l'augmentation de la taille des ménages est une conséquence de la dégradation de l'économie. En effet, la crise s'accroissant, les individus qui s'étaient isolés, rejoignent le ménage de leur géniteur ou, plus probablement, celui d'un collatéral (le plus souvent propriétaire d'une plantation). Ce résultat est partagé par Rwenge (1999a) qui affirme que la crise économique qui sévit au Cameroun a raffermi la fonction d'accueil des enfants dans les couches sociales les plus aisées : « *Les ménages de grande taille ne sont ni les ménages ruraux, ni ceux de niveau de vie « pauvre », ni ceux dirigés par les illettrés, mais plutôt des ménages urbains, des ménages dont le niveau de vie est élevé et dirigés par les plus scolarisés* » (page121).

A partir des données de l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages (EPAM) de 1994, Kobiané a montré qu'à Ouagadougou les ménages de grande taille sont ceux qui ont un niveau de vie élevé. Wakam a abouti à la même conclusion à partir de l'analyse des données du recensement de 1987 du Cameroun.

A Dakar, c'est le coût élevé du logement qui favorise l'agrandissement de la taille des ménages (Antoine, 1997). En effet, ne peut vivre à Dakar qui veut. Il faut disposer de moyens pour acquérir une maison ou pour en louer. Ceux qui n'ont pas ces moyens sont obligés de vivre dans un ménage d'accueil. Le coût du logement étant également fonction du nombre de pièces disponibles, et ce nombre favorisant l'accueil d'autres personnes dans le ménage, ce sont les ménages les plus aisés économiquement qui habitent dans de grandes maisons (avec beaucoup de pièces), qui sont prédisposés à accueillir davantage de personnes et par conséquent à être de plus grande taille.

Sur le plan démographique, nous notons que l'âge du chef de ménage est corrélé avec l'agrandissement de la taille des ménages par la pratique de l'accueil des petits enfants et des collatéraux dans le cadre de la solidarité familiale.

Le fait d'être un homme ou une femme chef de ménage a des répercussions à la fois sociales et économiques. Selon les recommandations des Nations Unies, « *dans un couple l'homme doit systématiquement être déclaré chef de ménage, à moins que la femme vive seule ou sans homme adulte présent* » (Tichit, 1994, p. 19). Les femmes se retrouvent chefs de ménage dans les situations telles que décès du mari, instabilité matrimoniale, absence du mari parti en migration, pratique de non cohabitation des conjoints, ménage ne comptant pas d'homme adulte. Les femmes, vivant le plus souvent une situation économique moins favorable que les hommes, ne peuvent pourvoir aux besoins d'un grand nombre de personnes. Les ménages ayant une femme à leur tête (ménages féminins) sont de taille plus réduite que ceux dirigés par un homme, avec environ deux personnes en moins. Leur taille moyenne oscille entre 3 et 4,5 et tend, comme celle des autres ménages à augmenter légèrement (Locoh, 1988a).

La taille moyenne des ménages varie selon la situation matrimoniale des chefs de ménage. Les ménages dont le chef est polygame ont une taille moyenne de 11,6 personnes ; soit 4 fois celle des ménages dont le chef est célibataire (EBCVM 2003)¹. Les ménages dont le

¹ Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages

chef est veuf (ve), divorcé (e) ou séparé (e) ont des tailles moyennes légèrement plus élevées que celles des ménages dirigés par des célibataires.

Sur le plan culturel, plusieurs études ont mis en évidence l'importance du niveau d'instruction du chef de ménage sur la taille des ménages. Rwenge (1999a) a trouvé que, dans le contexte camerounais, les ménages ont une taille d'autant plus élevée que leurs chefs sont instruits. Et cela se vérifie, quel que soit le sexe du chef du ménage.

En général, les ménages ruraux apparaissent de plus grande taille que ceux des villes, la différence dépassant rarement une personne. Mais tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'augmentation de la taille moyenne des ménages s'observe partout (Les Etudes du CEPED n°13).

La religion a une influence significative sur la taille du ménage. Rwenge (1991) a montré que dans la ville de Bertoua (Cameroun), la fréquence des ménages de grande taille est plus élevée chez les musulmans que chez les chrétiens et les adeptes des autres religions. Cette situation s'observerait également au Burkina du fait que la plupart des ménages musulmans seraient polygames.

Sur le plan de l'habitation, le nombre de pièces disponibles permet d'apprécier le degré d'exiguïté et de promiscuité. Il a une forte influence sur la taille des ménages. Pour Wakam (1997), « *le nombre de pièces dont dispose le ménage se révèle être nettement et dans toutes les strates, le facteur socio économique le plus déterminant* ». Cette variable est fortement associée à l'extension des ménages. En effet, plus ce nombre est élevé, plus grande est la probabilité que le ménage accepte accueillir des personnes extérieures au noyau familial du chef de ménage. Les collatéraux peuvent se voir refuser l'accueil par manque de chambre à coucher (manque d'espace), surtout si le chef de ménage veut éviter la promiscuité. Les ménages étendus sont ceux dont le logement dispose de plus de trois pièces.

1.3 – DEFINITION DES CONCEPTS

1.3.1 Concepts de collecte

Nous reprenons ici les définitions des concepts utilisés lors de la collecte des données sur le terrain. Ces définitions se trouvent dans le manuel de l'agent recenseur.

Concession :

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités seront considérés comme des concessions.

La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement :

Le logement est un local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.

Ménage :

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire :

Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés qui vivent ensemble.

Dans les concessions ou dans les maisons habitées par des parents et leurs enfants mariés, l'agent recenseur doit traiter les parents comme étant un ménage différent de ceux formés par leurs enfants mariés. Chacun des enfants mariés constitue avec sa (ou ses) femme (s) et ses enfants non mariés un ménage. Par contre, si l'un ou l'autre des parents dépend de son enfant marié, il appartient au ménage de ce dernier.

Exemples de ménages ordinaires :

- ✓ une personne qui vit seule ;
- ✓ un homme, son épouse et ses enfants non mariés ;
- ✓ une femme célibataire, veuve ou divorcée et ses enfants non mariés ;
- ✓ un homme célibataire, veuf ou divorcé et ses enfants non mariés ;
- ✓ un homme marié à plusieurs femmes (polygame) vivant dans la même concession et leurs enfants non mariés ;
- ✓ deux ou plusieurs personnes sans lien de parenté qui vivent ensemble et qui ont recours à des dispositions communes pour pourvoir à leurs besoins et qui reconnaissent l'un d'eux comme chef de ménage.

Si les femmes d'un polygame habitent chacune dans une concession différente, chacune d'elles constitue un ménage distinct. Toutefois le mari polygame ne sera recensé qu'une seule fois, en l'occurrence dans la concession où il a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur.

Ménage collectif :

Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Les ménages collectifs sont :

- ✓ les militaires internés dans une caserne,
- ✓ les élèves logés dans un internat public ou privé à la date de référence du recensement,
- ✓ les étudiants logés dans les campus universitaires,
- ✓ les personnes résidentes logées dans les établissements touristiques (hôtels, auberges, etc.),
- ✓ les malades internés dans un établissement hospitalier public ou privé depuis au moins six mois à la date de référence,
- ✓ les membres d'une communauté religieuse vivant par exemple dans un couvent, un monastère, une mission,
- ✓ les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires,
- ✓ les travailleurs logés dans des baraquements d'un chantier temporaire,
- ✓ toutes les personnes vivant dans un établissement aux conditions plus ou moins identiques.

Famille :

Ensemble des membres du ménage dont la parenté, jusqu'à un certain degré, dépend des liens de sang, de l'adoption ou du mariage.

Habitat :

L'habitat se définit comme l'aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Milieu de résidence :

C'est la variable qui permet de faire la distinction entre l'urbain et le rural.

Zone d'habitation :

C'est l'emplacement de l'habitation en zone lotie ou non.

Nature du principal handicap :

Le handicap est une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances ou déficiences peuvent être congénitales ou acquises.

On entend par débile mental, toute personne atteinte de troubles et désordres mentaux (fou/folle) ou toute personne atteinte de pauvreté ou de faiblesse congénitale des facultés intellectuelles (encéphalopathe).

Type d'habitation :

C'est le type de bâtiment occupé par **le chef de ménage**. Il peut s'agir de :

- ✓ **Immeuble à appartements** : c'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.
- ✓ **Villa** : c'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes: cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.
- ✓ **Maison individuelle simple** : maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.
- ✓ **Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)** : construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages (par exemple un "célibatorium").
- ✓ **Case** : construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvertes de paille.
- ✓ **Autres** : tout autre type d'habitation non citée.

Nombre de pièces occupées par le ménage :

Il s'agit du nombre total de pièces qui peuvent être réparties dans **plusieurs constructions** à l'intérieur de la concession. Les pièces à prendre en compte sont les chambres à coucher, les salles à manger, les salons. Par contre, ne sont pas comptés les cabinets d'aisance, les salles de bain, les couloirs, les vérandas, les vestibules et les cuisines.

Type d'aisance :

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de :

- ✓ **Chasse d'eau personnelle** : Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage ;
- ✓ **Chasse d'eau en commun** : Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destiné à un usage collectif ;
- ✓ **Latrine simple** : Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération
- ✓ **Latrine ventilée** : Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie ;
- ✓ **Brousse/Nature** : Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.
- ✓ **Autres** : Tout autre type d'aisance non cité.

1.3.2 Concepts d'analyse

Noyau familial :

Ensemble formé par le chef de ménage, son (ou ses) épouse(s) (ou l'une d'elles) et leurs enfants biologiques non mariés. Le noyau familial est l'un des types suivants (dont chacun est obligatoirement constitué uniquement de personnes vivant dans le même ménage) :

- ✓ Un couple marié sans enfants
- ✓ Un couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés
- ✓ Un père avec un ou plusieurs enfants non mariés
- ✓ Une mère avec un ou plusieurs enfants non mariés

Un ménage qui est réduit au noyau familial est dit nucléaire.

Ménage étendu :

Ménage familial (ménages dont le noyau familial est présent) qui comprend des personnes extérieures au noyau familial. Si toutes ces personnes sont apparentées au chef de ménage, alors on parle de "ménage étendu à parenté". On parlera de "ménage étendu sans parenté" si toutes les personnes extérieures au noyau familial n'ont aucun lien de parenté avec les conjoints.

Ménage composite :

Ménage ne comportant pas de noyau familial ; que les membres soient apparentés ou non.

1.4 –LIMITES DE L'ANALYSE

Dans le recensement, le ménage est l'unité de base de dénombrement. La personne de référence dans le ménage est le chef de ménage, le questionnaire est administré à ce dernier. Les autres membres du ménage sont liés au chef de ménage par le lien de parenté. Cette variable clé ne permet l'analyse détaillée des noyaux familiaux qui composent les ménages. En effet, dans le contexte africain, la notion de parent est relative. Une certaine confusion peut exister entre enfant biologique et enfant social. Un chef de ménage peut déclarer ses neveux comme étant ses enfants. Pour l'orphelin, le père est celui qui s'occupe de lui ; donc pas forcément son père biologique.

De plus, la parenté a une valeur symbolique. Par exemple, considérer quelqu'un comme père, même s'il n'entretient avec vous aucun lien de parenté, fait référence au rapport social

qu'institue la relation au père, au père social, qui repose sur le respect et la dépendance. Selon le code des personnes et de la famille du Burkina Faso, « *La parenté est un lien qui unit des personnes qui descendent les unes des autres ou d'un auteur commun. La parenté résulte de la filiation et d'elle seule. Les filiations successives forment une ligne de parenté.* » (Article 673, alinéas 1 et 2). La compréhension que les gens ont de la parenté est pourtant différente ; alors que l'agent recenseur doit s'en tenir à la déclaration de l'enquêté.

Le questionnaire ménage étant administré au chef de ménage, des biais peuvent apparaître dans la déclaration de l'âge des personnes recensées. En effet, dans un pays où 79 % des chefs de ménages ne sont pas allés à l'école (n'ont aucun niveau d'instruction), il serait difficile à ceux-ci de retenir les âges des différents membres de leur ménage, d'autant plus qu'ils n'ont pas à leur possession les pièces indiquant les âges de ces différents membres. La détermination de la charge démographique du ménage peut donc comporter des biais liés à cette mauvaise déclaration de l'âge.

Le type d'habitation peut faire l'objet de confusions surtout en ce qui concerne les villas et les maisons individuelles simples car l'agent recenseur, pour saisir la nuance du standing de l'habitation, devrait être en mesure de visiter les installations intérieures : ce qui n'était pas du tout évident (INSD, 2002).

Le fait de considérer uniquement les caractéristiques de l'habitation où dort le chef de ménage constitue également un biais pour l'analyse des conditions d'habitation en ce sens que le chef de ménage ne dort pas forcément dans la même habitation que les autres membres du ménage. Dans les « vieux ménages » par exemple, les enfants non mariés et les autres membres peuvent vivre dans des habitations plus décentes que le chef de ménage (fidèle à sa vieille habitation).

1.5 –VARIABLES NECESSAIRES POUR L'ETUDE

Dans le cadre de la présente étude, les variables ci-dessous sont nécessaires pour le calcul des différents indicateurs.

Variables d'intérêt :

- ✓ Taille du ménage
- ✓ Type d'habitation

Variables caractéristiques du chef de ménage :

- ✓ Sexe
- ✓ Age
- ✓ Religion
- ✓ Niveau d'instruction
- ✓ Statut d'occupation
- ✓ Statut d'occupation du logement
- ✓ Etat matrimonial
- ✓ Nature du handicap

Variables caractéristiques de l'habitation :

- ✓ Nombre de pièces occupées par le ménage (Espace vital)
- ✓ Nature du sol
- ✓ Nature des murs
- ✓ Nature du toit
- ✓ Mode principal d'éclairage
- ✓ Principale source d'énergie pour la cuisson
- ✓ Principale source d'approvisionnement en eau de boisson
- ✓ Type d'aisance

- ✓ Mode d'évacuation des ordures ménagères
- ✓ Mode d'évacuation des eaux usées

Variables relatives aux biens possédés par le ménage :

- ✓ Possession de radio
- ✓ Possession de télévision
- ✓ Possession de téléphone fixe
- ✓ Possession de téléphone cellulaire
- ✓ Possession de réfrigérateur
- ✓ Possession de micro ordinateur
- ✓ Connexion Internet
- ✓ Possession de bicyclette
- ✓ Possession de mobylette
- ✓ Possession de voiture
- ✓ Possession de pirogue
- ✓ Possession de charrette
- ✓ Possession de chameau
- ✓ Possession de cheval
- ✓ Possession d'âne

Autres variables :

- ✓ Lien de parenté avec le chef de ménage
- ✓ Milieu de résidence

1.6 – EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

D'importantes précautions ont été sans doute prises lors de l'exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) pour minimiser les erreurs de toute nature. Mais cela ne saurait exclure l'évaluation de la qualité des données collectées avant l'étape de l'analyse proprement dite. Outre les erreurs liées à la conception, la vraisemblance des informations dépend du comportement des agents enquêteurs et/ou de la capacité des enquêtés à fournir des réponses fiables (erreur de collecte). Il convient alors de faire une évaluation interne et externe des informations qui y sont contenues afin de cerner la portée des résultats qui en découleront. Cependant, par manque de données de recensement récent des pays de la sous région, nous ne ferons que de l'évaluation interne des données.

1.6.1 Les variables utilisées

Afin d'apprécier la cohérence interne des variables, nous évaluons la proportion des réponses Non Déclarées (ND). Le complément à 1 de la proportion des ND d'une variable constitue le taux de réponse de cette variable.

Tableau 1.1 : Effectifs et proportions de Non Déclarées des variables utilisées

VARIABLES	NON DECLAREES	
	EFFECTIFS	PROPORTIONS (%)
Variables d'intérêt		
Taille du ménage	0	0,00
Type d'habitation	30 916	1,31
Caractéristiques du chef de ménage		
Sexe	0	0,00
Age	3 456	0,15
Religion	0	0,00
Niveau d'instruction	9 380	0,40
Statut d'occupation	430	0,02
Statut d'occupation du logement	73 937	3,13
Etat matrimonial	21 997	0,93
Nature du handicap	0	0,00
Caractéristiques de l'habitation		
Nombre de pièces occupées par le ménage	24 545	1,04
Nature du sol	32 352	1,37
Nature des murs	13 865	0,59
Nature du toit	22 999	0,97
Mode principal d'éclairage	25 222	1,07
Principale source d'énergie pour la cuisson	14 234	0,60
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	15 493	0,66
Type d'aisance	19 049	0,81
Mode d'évacuation des ordures ménagères	15 048	0,64
Mode d'évacuation des eaux usées	50 139	2,12
Biens possédés par le ménage		
Possession de radio	8 719	0,37
Possession de télévision	10 208	0,43
Possession de téléphone fixe	10 969	0,46
Possession de téléphone cellulaire	10 898	0,46
Possession de réfrigérateur	606	0,03
Possession de micro-ordinateur	11 474	0,49
Connexion Internet	12 553	0,53
Possession de bicyclette	8 183	0,35
Possession de mobylette	10 645	0,45
Possession de voiture	11 160	0,47
Possession de pirogue	11 466	0,49
Possession de charrette	11 981	0,51
Possession de chameau	12 069	0,51
Possession de cheval	12 423	0,53
Possession d'âne	17 125	0,73
Autres variables		
Lien de parenté avec le CM	156 230	1,11
Milieu de résidence	0	0,00

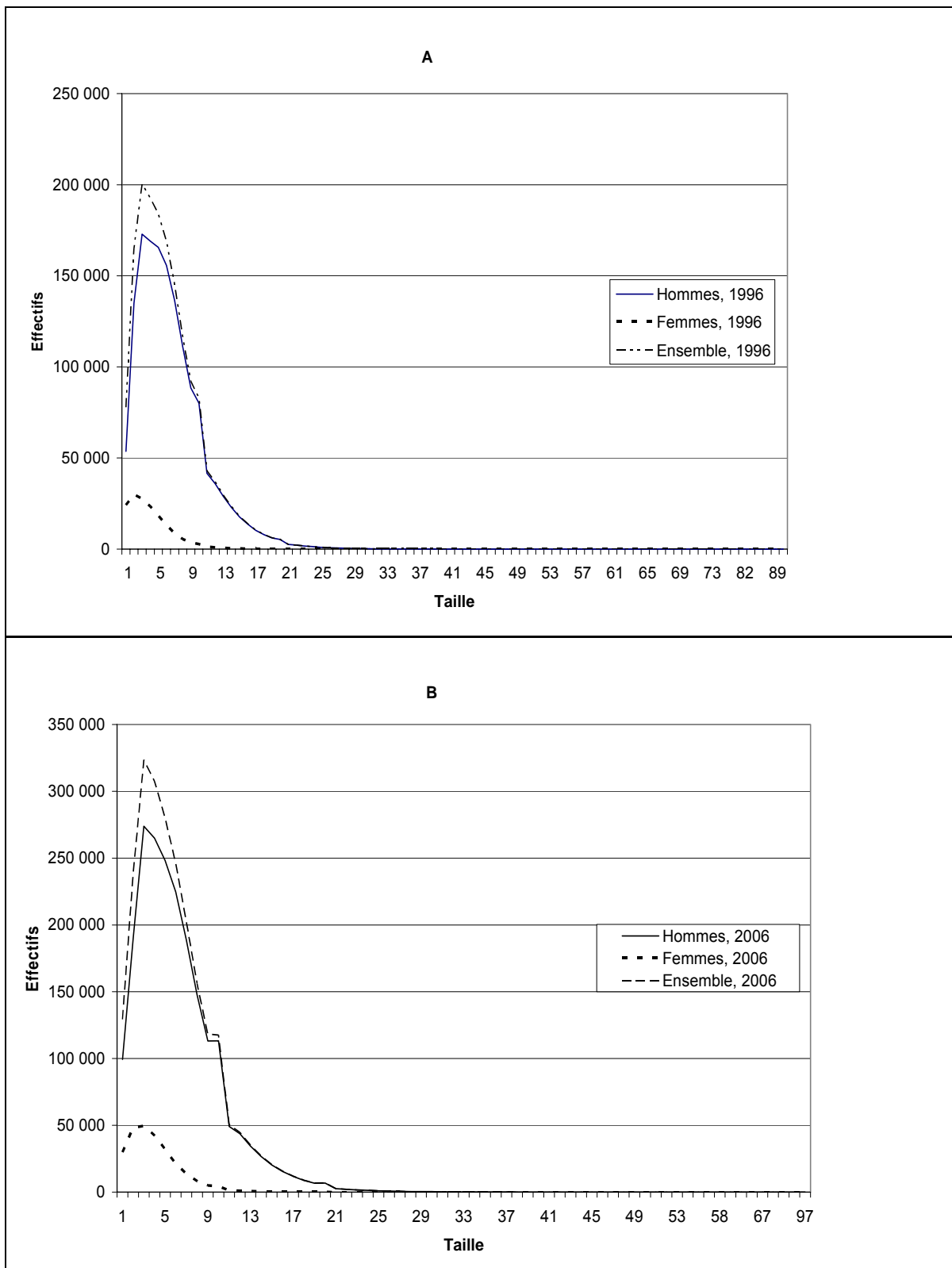
Le tableau 1.1 montre que les proportions de Non Déclarées (ND) sont nettement en dessous du seuil de 5%. À part le statut d'occupation du logement et le mode d'évacuation des eaux usées qui ont des proportions de ND élevées (3,13% et 2,12%), les variables ont des proportions de ND faibles, donc des taux de réponses élevés (supérieur à 95 %). Presque la totalité des variables qui seront utilisées dans le présent rapport ont été renseignées.

1.6.2 La taille des ménages

Malgré les précautions prises pour éviter les omissions et doubles comptes des ménages, la taille d'un ménage peut être mal estimée soit par omission d'individus en bas âge, soit par inclusion (dans le ménage) des parents vivant ailleurs. Pour évaluer les données sur la taille des ménages, nous allons examiner l'allure générale de la courbe représentative de l'effectif des chefs de ménage selon la taille du ménage, et la comparer à celle du RGPH de 1996. Toute perturbation de l'allure de la distribution des ménages en fonction de leur taille devrait donc avoir pour origine une mauvaise qualité des données.

La répartition des ménages selon leur taille (graphique 1.1) montre des courbes ayant la même allure (un U renversé). Les courbes des hommes et de l'ensemble présentent une petite irrégularité par rapport à celles de 1996 : elles semblent constantes entre les abscisses 8 et 10. Hormis cette anomalie mineure, les courbes ont une allure d'une loi normale. La courbe des femmes est plus régulière que celles des hommes et de l'ensemble, ce qui dénote que les femmes chefs de ménages connaissent la taille de leurs ménages mieux que les hommes chefs de ménages. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la taille des ménages a été bien saisie.

Graphique 1.1 : Répartition des ménages selon leur taille en 1996 (A) et 2006 (B)



1.6.3 La composition moyenne des ménages

Il ressort du tableau 1.2 que les ménages présentent une structure de parenté dominée par les descendants en ligne directe (fils ou fille) qui représentent dans l'ensemble 48,5 %, suivis des conjoint(e)s (18,0 %), des chefs de ménage (17,0 %). Le noyau familial représente à lui seul 83,5% de la taille du ménage.

Les proportions des parents en ligne directe (frères, sœurs) et des descendants (petits fils, petites filles) sont plus élevées que celles des ascendants (père, mère). Cependant, les individus sans lien de parenté avec le chef de ménage sont (comme on s'y attendrait) faiblement représentés dans les ménages. Mis à part les épouses et les enfants, on retrouve dans les ménages plus de parents « éloignés » (cousins, cousines, neveux, nièces) que de parents en ligne directe (frères, sœurs) ou d'ascendants (pères, mères).

Tableau 1.2 : Composition moyenne des ménages selon le milieu de résidence

Lien de parenté	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif moyen	Proportion (%)	Effectif moyen	Proportion (%)	Effectif moyen	Proportion (%)
Chef de ménage	1,000	20,227	1,000	16,092	1,000	17,027
Epoux/Epouse	0,720	14,559	1,183	19,033	1,058	18,021
Fils/Fille	2,098	42,430	3,123	50,258	2,848	48,488
Frère/Sœur	0,216	4,369	0,150	2,418	0,168	2,859
Père/mère	0,001	0,023	0,001	0,020	0,001	0,021
Petit fils/Petite fille	0,152	3,069	0,147	2,366	0,148	2,525
Neveu/Nièce	0,220	4,452	0,169	2,725	0,183	3,116
Oncle/Tante	0,022	0,451	0,019	0,306	0,020	0,339
Autre parent	0,373	7,548	0,354	5,702	0,359	6,120
Sans lien	0,142	2,870	0,067	1,079	0,087	1,484
Ensemble	4,944	100,000	6,214	100,000	5,873	100,000

On observe une légère différence dans la structure de parenté selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, les conjointes sont plus représentées que les chefs de ménage. Ce qui pourrait s'expliquer par la pratique de la polygamie. En milieu urbain par contre, la tendance s'inverse. Ce qui peut être sans doute dû à la proportion élevée de chefs de ménage célibataires.

Cette composition moyenne des ménages n'est pas loin de celle établie par Rwenge (1999) avec les données de l'EDS Cameroun, 1991. Toutefois les personnes non apparentées au chef de ménage sont plus représentées que les ascendants, ceci quel que soit le milieu de résidence. Cette différence s'observe également au Burkina. On peut quand même estimer que les données sont cohérentes. Nous pouvons alors les utiliser pour notre étude.

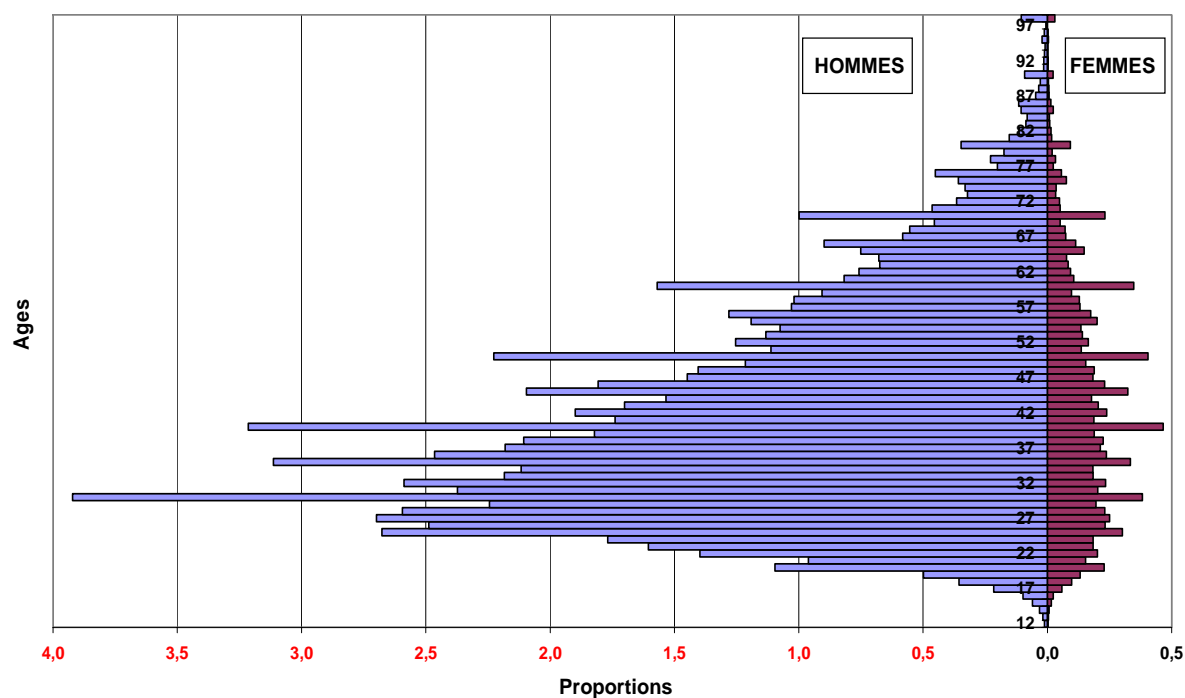
1.6.4 Age du chef de ménage

La pyramide par année d'âge des chefs de ménage permet d'apprécier la déclaration des âges de ceux-ci.

La pyramide du graphique 1.2 présente des quelques irrégularités : des pics aux âges ronds et semi ronds, une base effilée dénotant une faible proportion des chefs de ménage jeunes (moins de 20 ans). Les pics s'observent aux âges ronds et semi ronds quel que soit le sexe du chef de ménage. Les pics les plus marqués sont à 30 ans pour les hommes et à 40 ans

pour les femmes (âge modal). En faisant fi des pics, on observe une décroissance régulière du côté des hommes à partir de 30 ans comme le confirme la pyramide par groupes d'âges quinquennaux (figure 2.1).

Graphique 1.2 : Pyramide des âges des chefs de ménage



L'indice de WHIPPLE donne les valeurs 1,35 pour les hommes, 1,61 pour les femmes et 1,37 pour l'ensemble des deux sexes. Ces valeurs n'étant pas très éloignées de 1 alors nous estimons que l'âge des chefs de ménages a été relativement bien déclaré ; les chefs de ménage hommes déclarant leur âge mieux que les chefs de ménage femmes.

CHAPITRE 2 : LES MENAGES

2.1 – DONNEES GENERALES

Dans le RGPH-2006, deux types de ménages ont été distingués : les ménages collectifs et les ménages ordinaires. Le présent rapport d'analyse ne traitera que les ménages ordinaires, l'analyse des ménages collectifs fera l'objet d'un autre rapport.

Tableau 2.1 : Répartition des ménages selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Sexe du Chef de Ménage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre de Ménages	Effectif de la population	Nombre de ménages	Effectif de la population	Nombre de ménages	Effectif de la Population
Masculin	539 012	2 774 302	1 561 722	10 197 283	2 100 734	12 971 585
Féminin	95 149	407 665	164 243	638 012	259 392	1 045 677
Total	634 161	3 181 967	1 725 965	10 835 295	2 360 126	14 017 262

Ce tableau nous donne une vue d'ensemble du nombre de ménages et des effectifs de la population correspondante pour différentes strates.

Les ménages recensés sont au nombre de 2 360 126 avec une population résidente de 14 017 262 personnes, soit une taille moyenne de 5,9 personnes par ménage. Cette taille a légèrement baissé (de 0,4 point) par rapport à 1996 où elle était de 6,3 personnes.

Selon le sexe, on constate que la grande majorité des chefs de ménages sont des hommes. Seulement 259 392 ménages (soit 11 % de l'ensemble des ménages) sont dirigés par des femmes. Cette proportion des ménages féminins n'a pratiquement pas évolué depuis 1996.

Selon le milieu de résidence, on a dénombré en milieu urbain 634 161 ménages pour une population urbaine de 3 181 967 habitants, soit une taille moyenne de 5 personnes par ménage. Cette taille est décomposée selon la grande métropole Ouagadougou (4,8 personnes par ménage) et les autres villes (5,2 personnes par ménage). Les ménages urbains représentent 26,9 % de l'ensemble des ménages. Le milieu rural comporte 1 725 965 ménages pour une population totale de 10 835 295 personnes soit une taille moyenne de 6,3 personnes par ménage.

Le nombre des ménages est passé de 1 635 173 en 1996 à 2 360 126 en 2006 soit un accroissement annuel moyen de 3,6%. Cet accroissement est plus marqué en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (2,5%) ; et cela s'expliquerait par le nombre élevé de célibataires en milieu urbain (les étudiants dans les Universités, les élèves des grandes Ecoles) et également par l'exode rural qui engendre les quartiers non lotis à la périphérie des villes.

L'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une modification des caractéristiques des ménages. Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation sensible du nombre de ménages : les facteurs démographiques (diminution du nombre d'enfants, vieillissement de la population) s'ajoutent aux comportements sociaux (départ des jeunes, fréquence des études supérieures, augmentation des familles monoparentales, maintien à domicile des personnes âgées). Ces différents effets aboutissent à une multiplication du nombre de ménages, ce qui se traduit par une diminution de leur taille moyenne.

La répartition des ménages selon la région de résidence (tableau A16), montre que la région du Centre à lui seul abrite 15 % des ménages du pays tandis que la région des Cascades se retrouve avec la plus faible proportion du pays et ne concentre que 3,7 % des ménages.

Selon le milieu de résidence, la région du Centre concentre près de la moitié des ménages urbains (48,6 %), suivi de la région des Hauts Bassins (16,8 %). Ces deux régions sont les plus urbanisées du pays car elles abritent les deux plus grandes villes (la capitale Ouagadougou et la première ville économique Bobo-Dioulasso). La région du Plateau central détient la plus faible proportion de ménages urbains (1,6 %). En milieu rural, par contre, les fortes concentrations de ménages se retrouvent dans la région de la Boucle du Mouhoun (13 %) et dans la région de l'est (10,3 %). La région du Centre a la plus faible proportion de ménages ruraux.

2.2 – POPULATION DES CHEFS DE MENAGE

2.2.1 Taux de chefs de ménages

Le taux de chefs de ménage est le rapport entre la population d'une tranche d'âges donnée et l'effectif des chefs de ménage de la même tranche d'âges.

Tableau 2.2 : Répartition (%) des taux de chefs de ménage par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
12-14	0,5	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2
15-19	4,1	0,8	2,3	4,1	1,1	2,5	4,1	1,0	2,5
20-24	19,9	3,1	11,3	35,7	3,5	17,3	30,3	3,4	15,5
25-29	52,3	6,8	29,9	74,0	4,5	33,6	66,8	5,1	32,5
30-34	78,4	10,5	46,9	89,1	5,2	40,9	85,5	6,5	42,6
35_39	88,5	13,9	54,0	94,1	6,1	43,5	92,4	7,9	46,2
40-44	93,1	19,0	57,8	95,8	7,6	45,7	95,0	10,0	48,8
45-49	95,1	21,5	60,0	96,8	8,2	46,8	96,3	10,9	49,9
50-54	95,6	23,9	61,3	96,6	9,1	48,2	96,4	12,0	51,1
55-59	96,3	25,4	62,3	96,8	9,1	50,7	96,7	12,2	53,0
60-64	95,2	26,0	59,2	95,4	10,1	49,5	95,3	13,0	51,3
65-69	94,9	25,8	58,8	94,8	10,0	52,0	94,8	13,0	53,3
70-74	92,2	23,9	53,8	91,6	10,6	49,0	91,7	13,0	49,8
75-79	90,2	21,8	51,9	89,5	10,3	49,1	89,6	12,3	49,5
80-84	84,7	18,4	42,4	84,6	10,2	43,4	84,6	11,7	43,3
85 et +	75,9	16,7	35,3	77,7	9,1	38,2	77,5	10,5	37,8
ND	16,0	2,4	8,7	6,9	0,7	3,5	8,9	1,1	4,6
TOTAL	33,9	6,0	19,9	30,1	2,9	15,9	31,0	3,6	16,8

Le taux de chef de ménage montre, tout comme la répartition des chefs de ménage par âge, que l'accès au statut de chef de ménage est réservé aux hommes et aux personnes adultes. En effet, Le taux est de dix fois plus élevé pour les hommes (31%) que pour les femmes (3,6%) (Tableau 2.2).

Le taux augmente avec l'élévation de l'âge, quel que soit le sexe du chef de ménage. Négligeable avant 20 ans, il s'accroît vite à partir de 20 ans pour atteindre sa valeur maximale (96,7 %) entre 55 et 60 ans pour les hommes et entre 60 et 75 ans chefs les femmes (13,0 %). Le décalage de la valeur modale entre les deux sexes suggère que la

plupart des femmes deviennent chefs de ménage (à un âge avancé) par contrainte, après le décès du mari. Toutefois, ce décalage est moins marqué en milieu urbain, à cause de l'effet du célibat et du divorce plus fréquent en ville.

Les taux urbains de femmes sont supérieurs aux taux ruraux à cause certainement de l'emprise des traditions qui font de l'homme d'office chef de ménage. Les taux urbains des hommes sont inférieurs aux taux ruraux, à cause des effets de la scolarité, du divorce et du travail salarié féminin qui contribuent à faire baisser le taux des hommes en ville au profit de celui des femmes.

2.2.2 Structure par âge et sexe des chefs de ménage

2.2.2.1 Age moyen

Le tableau 2.3 montre une prédominance des chefs de ménage (CM) dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans (52,4%). Un chef de ménage sur deux a un âge compris entre 25 et 44 ans. Les chefs de ménage âgés de 12 à 19 ans (les moins de 20 ans) représentent 1,7% (soit 38 437) de l'ensemble des CM. Nous leur consacrons une section au chapitre 5.

Selon le sexe, la majorité des hommes ont un âge compris entre 30 et 34 ans (14,8%) alors que les chefs de ménages de sexe féminin sont plus nombreux dans le groupe d'âges 40-44 ans (11,6%). L'âge moyen des CM est de 41,9 ans dans l'ensemble. Cet âge est de 43,4 ans chez les CM femmes contre 41,7 ans dans pour les hommes.

Tableau 2.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âges quinquennaux, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
12-14	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15-19	1,5	1,9	1,5	1,3	3,6	1,6	1,4	3,0	1,6
20-24	6,6	6,2	6,5	8,0	10,1	8,2	7,7	8,6	7,8
25-29	14,6	10,4	14,0	14,1	11,3	13,9	14,3	11,0	13,9
30-34	17,9	11,6	16,9	13,7	10,3	13,4	14,8	10,8	14,3
35_39	15,3	11,7	14,7	12,4	10,4	12,2	13,1	10,9	12,9
40-44	12,4	13,0	12,5	10,9	10,8	10,9	11,3	11,6	11,3
45-49	9,2	10,8	9,4	8,9	9,3	8,9	8,9	9,8	9,0
50-54	7,3	9,5	7,6	7,7	8,6	7,8	7,6	8,9	7,8
55-59	5,2	7,2	5,5	6,4	6,3	6,4	6,1	6,6	6,1
60-64	3,9	6,5	4,3	5,4	6,4	5,5	5,0	6,4	5,2
65-69	2,5	4,2	2,8	4,0	4,1	4,0	3,6	4,2	3,7
70-74	1,7	3,3	2,0	3,1	3,8	3,2	2,8	3,6	2,9
75-79	0,9	1,6	1,0	1,8	2,1	1,8	1,6	1,9	1,6
80-84	0,5	1,0	0,5	1,0	1,5	1,1	0,9	1,3	0,9
85 et +	0,3	0,9	0,4	0,8	1,2	0,9	0,7	1,1	0,7
ND	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen en 2006	39,9	44,0	40,5	42,4	43,0	42,4	41,7	43,4	41,9
Age moyen en 1996	40,8	44,2	41,3	43,6	42,6	43,5	43,2	42,8	43,2

En milieu urbain, 85% des chefs de ménage sont des hommes (tableau A2¹). Les CM de la tranche d'âge 25-44 ans représentent plus de la moitié de la population des chefs de ménage vivant en milieu urbain (58,1%). Les CM de sexe masculin sont plus nombreux dans la tranche d'âge 30-34 ans (17,9%). Quant aux CM féminins, leur proportion est plus élevée dans la tranche d'âge 40-44 ans (13,0%). L'âge moyen des CM résidant en milieu urbain est de 40,5 ans. Chez les hommes, il est estimé à 39,9 ans contre 44,0 ans pour leurs homologues femmes (tableau 2.3).

En milieu rural, 90,5 % des CM sont des hommes (tableau A2). Les CM vivant en zone rurale sont relativement jeunes puisque 35,5 % ont un âge compris entre 20 et 34 ans. Parmi les CM masculins qui vivent en milieu rural, 51,1 % ont un âge compris entre 25 et 44 ans. Chez les femmes, c'est dans la tranche d'âge 20-44 ans qu'elles sont nombreuses (52,9%). L'âge moyen des CM vivant en milieu rural est de 42,4 ans. Chez les femmes, cet âge est de 43,0 ans contre 42,4 ans pour les hommes (tableau 2.3).

Les chefs de ménage de plus de 60 ans représentent 15 % de l'ensemble des chefs de ménage. Cette proportion élevée mérite qu'on y revienne (dans le chapitre 5) pour connaître les caractéristiques des ménages que ces personnes âgées dirigent.

Quel que soit le milieu de résidence, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est supérieur à celui des hommes CM. Il ne pouvait en être autrement puisque la plupart des femmes acquièrent le statut de chef avec l'âge. C'est généralement des veuves, divorcées, séparées.

Comparativement à l'année 1996, on observe une tendance au rajeunissement des chefs de ménage car leur âge moyen a baissé en 2006 par rapport à 1996 (41,9 ans contre 43,2 ans). Chez les CM de sexe masculin, la tendance est la même qu'au niveau national, c'est-à-dire que l'âge moyen a diminué. Par contre, chez les CM féminins, l'âge moyen a augmenté en 2006 (43,4 ans) par rapport à 1996 (42,8 ans). L'explication que l'on peut donner est que les hommes se marieraient plus tôt, ils se « responsabilisent » de plus en plus tôt par rapport en 1996.

Tableau 2.4 : Age médian des chefs de ménage

Année	Homme	Femme	Ensemble
1996	39,69	39,53	39,68
2006	38,35	40,76	38,71

En 2006 la moitié des chefs de ménage avaient à peine 40 ans (38,7 ans). Cet âge était de 39,7 ans en 1996, soit une diminution d'une année en 10 ans. Les CM restent relativement jeunes. Quel que soit le milieu de résidence, l'âge médian tourne autour de 40 ans. Tout comme l'âge moyen, l'âge médian a diminué pour l'ensemble des deux sexes et chez les hommes CM, il a augmenté chez les femmes CM. Ce qui confirme le rajeunissement des chefs de ménage, surtout les hommes.

2.2.2.2 Pyramide des âges des chefs de ménage

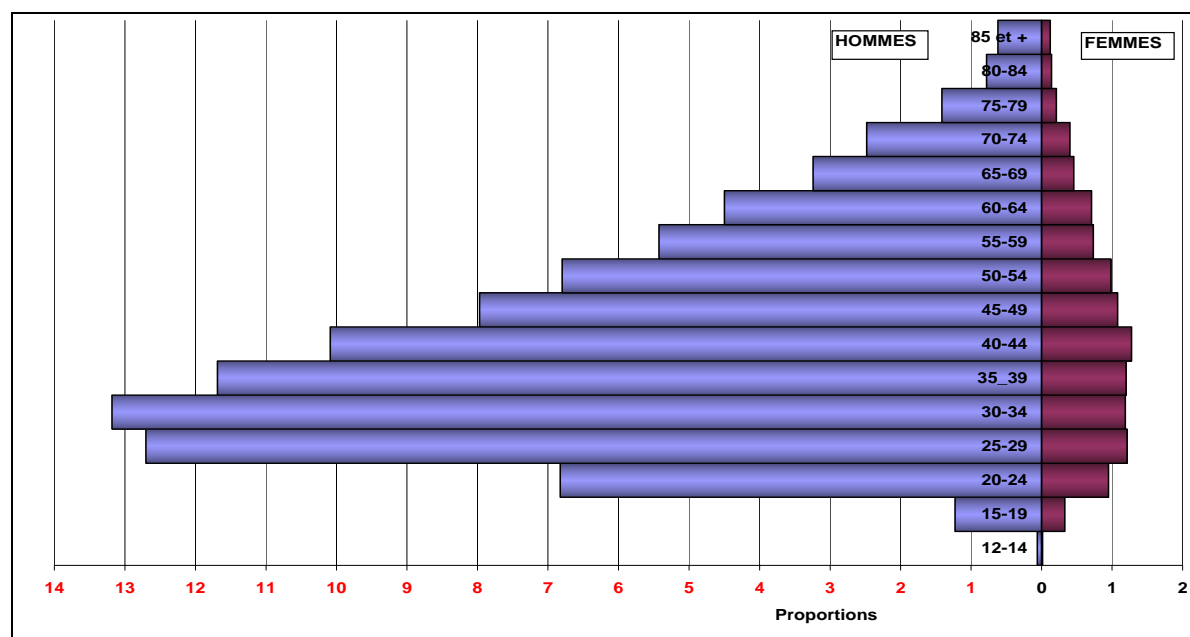
La pyramide des âges (graphique 2.1) des chefs de ménage est dissymétrique à gauche c'est-à-dire du côté des CM de sexe masculin. Elle présente une base et un sommet effilés, dénotant les faibles effectifs des chefs de ménage très jeunes (moins de 15 ans) et très vieux (85 ans et plus). Les CM de moins de 15 ans sont presque négligeables en proportion.

¹¹ Les numéros de tableaux précédés de lettres indiquent que les dits tableaux sont en annexe

Quel que soit le groupe d'âges considéré, il y a plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménages, reflétant ainsi l'organisation de la société burkinabé.

Chez les CM hommes, les 30-34 ans sont les plus représentés, traduisant ainsi la jeunesse des CM hommes. A partir de ce groupe d'âges la pyramide décroît régulièrement jusqu'au sommet. Chez les femmes, par contre, la classe modale est 40-44 ans. La pyramide ne présente pas de creux, ce qui dénote l'absence de perturbations dans la sous population des chefs de ménage.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage



2.2.2.3 Rapport de masculinité des chefs de ménage

Le rapport de masculinité est le nombre d'hommes pour 100 femmes. Dans l'ensemble, la majorité des CM sont des hommes. En effet, on compte 810 hommes CM pour 100 femmes CM soit 8 hommes CM pour une seule femme CM (tableau A1). Quel que soit le groupe d'âges considéré, le rapport de masculinité (RM) est supérieur à 300. Il atteint son maximum dans la tranche 30-34 ans (1111 hommes CM pour 100 femmes CM).

Selon le milieu de résidence, les RM sont plus élevés (à partir de 20 ans) en milieu rural qu'en milieu urbain : le statut de CM est plus réservé aux hommes en milieu rural. Les faibles valeurs du RM en milieu urbain résulteraient de la montée des femmes CM. Par rapport à la population de chaque milieu, les femmes chefs de ménage de moins de 20 ans sont donc plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain.

2.2.3 Autres caractéristiques des chefs de ménage

Il s'agira pour nous d'étudier les caractéristiques sociodémographiques et culturelles des chefs de ménage.

2.2.3.1 Sexe, niveau d'instruction et religion du chef de ménage

➤ **Sexe du chef de ménage**

Les chefs de ménages sont peu féminisés au Burkina : seulement un ménage sur dix est dirigé par une femme (tableau A2). Les femmes chefs de ménage (CM) sont plus représentées en milieu urbain (15 %) qu'en milieu rural (9,5 %). La scolarisation, la montée du travail féminin en ville pourraient être les causes de cette différence de proportions de femmes CM.

➤ **Niveau d'instruction du chef de ménage**

Les caractéristiques des chefs de ménage reflètent dans l'ensemble celle de la population du pays. Ainsi la majorité des chefs de ménage, près de 79 % n'ont aucun niveau d'instruction. Cette proportion varie selon le milieu de résidence : elle est plus accentuée en milieu rural (89 %) qu'en milieu urbain (51,4 %). Les CM plus instruits se rencontrent donc en milieu urbain. Les CM de niveau primaire sont en proportions presque égales tant à Ouagadougou, dans les autres villes que pour l'ensemble du milieu urbain. Il en est de même pour les CM de niveau secondaire second cycle. La capitale Ouagadougou abrite le gros lot de ménages (11,3 %) dont le chef a un niveau supérieur.

➤ **Religion du chef de ménage**

Les résultats de ce tableau A2 montrent que six chefs de ménages (CM) sur dix sont de confession religieuse musulmane. Quel que soit le milieu de résidence, les CM musulmans sont les plus nombreux, suivi des catholiques et des protestants. De toutes les strates c'est à Ouagadougou qu'il y a plus de CM catholiques et c'est en milieu rural qu'il y a plus de CM animistes (19,4 %).

2.2.3.2 Etat matrimonial, statut d'occupation et handicap du chef de ménage

➤ **Etat matrimonial du chef de ménage**

Le tableau A3 montre que dans l'ensemble 84,4% des chefs de ménage sont mariés dont 59,5 % de monogames et 24,9 % de polygames. Ces différences sont en légère baisse par rapport à 1996. Les CM célibataires et ceux en union libre sont plus nombreux à Ouagadougou que dans les autres strates. Ceci pourrait être dû au nombre élevé de chefs de ménages élèves ou étudiants.

Les CM polygames sont beaucoup plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain : les proportions vont du simple au triple (30 % contre 11,2 %). Les contraintes économiques dans lesquelles vivent les citadins ne les motivent pas à opter pour la polygamie. Dans ce contexte économique difficile, « *prendre une seconde femme en ville est plus une charge qu'un avantage* » (Rwenge 1999a, p.17). Les CM non encore mariés (célibataires) et les CM ayant perdu leur conjoint constituent respectivement 6,5% et 5,6% des ménages. Quel que soit le milieu de résidence, les CM veufs (veuves) sont plus nombreux que les CM divorcé(e)s, séparé(e)s, et en union libre.

➤ **Statut d'occupation du chef de ménage**

Concernant le statut d'occupation du chef de ménage (CM), le tableau A3 montre que neuf CM sur dix (90,4%) sont occupés. Les CM chômeurs ou ceux en quête de leur premier emploi représentent 1,2 %. Mais à Ouagadougou ils sont encore plus nombreux (de l'ordre de 4,7 %). En proportions, il y a autant de CM élèves / étudiants à Ouagadougou, dans les autres villes que dans l'ensemble urbain. Les retraités préfèrent passer le reste de leur vie en milieu urbain qu'en milieu rural.

Selon le milieu de résidence, on constate que la proportion des chefs de ménage (CM) occupés est plus importante en milieu rural (94,1 %) qu'en milieu urbain (80,1 %). Cette situation dénote de la différence des réalités qui existent entre le milieu urbain et le milieu rural en matière d'activités. En effet, en milieu rural, ce sont les activités agricoles et artisanales qui prédominent ; y accéder est relativement plus facile. De plus, la définition de l'activité économique donnée au recensement fait des agriculteurs des personnes actives occupées. La proportion élevée des CM occupés en milieu rural se justifie donc. Par contre, en milieu urbain, les principales activités sont de nature administrative, industrielle et commerciale. Leur exercice dépend souvent de la qualification professionnelle, de l'expérience et de l'offre. L'entrée y est plus sélective que dans l'agriculture. Les CM en chômage ou en quête d'un premier emploi se rencontrent essentiellement en milieu urbain (3,5%), de même que les autres inactifs chefs de ménages (4,8 %).

➤ *Handicap du chef de ménage*

Les chefs de ménages (CM) présentant un handicap quelconque ne représentent que 2,2 % de l'ensemble des chefs de ménages (tableau A3). Les CM frappés d'un handicap du membre inférieur sont six à huit fois plus nombreux que ceux frappés d'un handicap du membre supérieur. Les CM aveugles ou malvoyants sont plus nombreux en milieu rural (0,6 %) qu'en milieu urbain (0,3 %) : leurs proportions vont du simple au double. Il est à signaler que les handicaps qui touchent les chefs de ménages sont essentiellement la déficience motrice (handicap du membre inférieur) et la déficience visuelle (aveugle, malvoyant).

2.3 – TAILLE DES MENAGES

La taille du ménage est le nombre de personnes qui y vivent habituellement. Notre attention portera essentiellement sur la taille moyenne des ménages (selon le milieu de résidence).

Tableau 2.5 : Répartition (%) des ménages selon leur taille, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Taille	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1	11,4	12,9	11,6	2,4	10,7	3,2	4,7	11,5	5,5
2	9,8	15,8	10,7	8,8	20,2	9,9	9,0	18,6	10,1
3	14,2	17,0	14,6	12,6	20,3	13,4	13,0	19,1	13,7
4	14,0	15,3	14,2	12,1	17,0	12,6	12,6	16,4	13,0
5	12,4	12,5	12,4	11,6	12,3	11,7	11,8	12,4	11,9
6	10,5	8,9	10,2	10,8	7,8	10,5	10,7	8,2	10,4
7	8,1	6,3	7,8	9,3	4,6	8,8	9,0	5,2	8,6
8	5,8	4,0	5,6	7,4	2,7	7,0	7,0	3,1	6,6
9	4,1	2,5	3,9	5,8	1,6	5,4	5,4	2,0	5,0
10	3,8	2,2	3,6	5,9	1,3	5,5	5,4	1,7	5,0
11	1,4	0,7	1,3	2,7	0,4	2,5	2,3	0,5	2,1
12	1,1	0,6	1,0	2,4	0,3	2,2	2,1	0,4	1,9
13	0,9	0,4	0,8	1,9	0,2	1,8	1,6	0,3	1,5
14	0,6	0,3	0,6	1,5	0,1	1,4	1,3	0,2	1,2
15 ou +	1,9	0,7	1,7	4,6	0,3	4,2	3,9	0,4	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne en 2006	5,1	4,3	5,0	6,5	3,9	6,3	6,2	4,0	5,9
Taille moyenne en 1996	5,8	4,6	5,6	6,6	4,0	6,5	6,5	4,1	6,3

Au niveau national, la taille moyenne est de 5,9 personnes. Les ménages de 3 et 4 personnes sont les plus nombreux puisqu'ils représentent respectivement 13,7% et 13,0% de l'ensemble des ménages. Les ménages de 10 personnes et plus sont les moins fréquents (tableau 2.5).

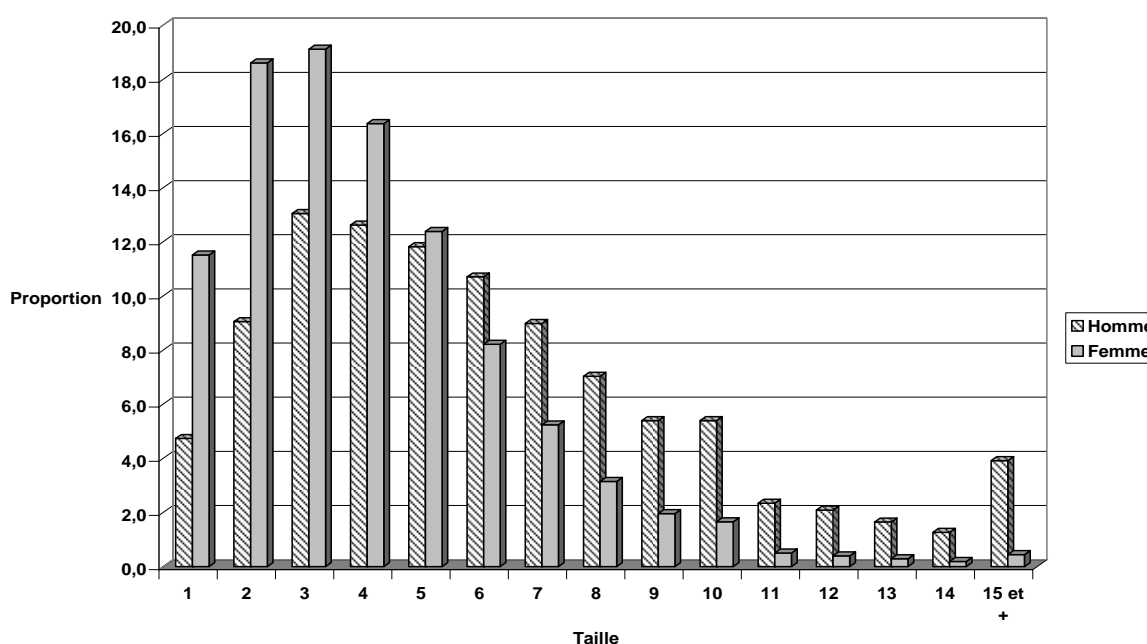
On constate que la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes (6,2 personnes) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (5,9 personnes). Les ménages de 3 à 6 personnes forment 48,1% de l'ensemble des ménages dont le chef est un homme. Chez les chefs de ménages de sexe féminin, la taille moyenne est de 4 personnes. Ici, les ménages de 1 à 5 personnes sont fortement représentés : 78%. Les femmes dirigent des ménages de taille relativement modeste par rapport aux hommes. Les ménages de taille 3 sont les plus nombreux tant chez les CM masculins (13,0%) que chez les CM féminins (19,1%).

La taille moyenne des ménages vivant en milieu urbain est de 5 personnes contre 6,3 personnes en zone rurale. Au recensement de 1996, ces mêmes indicateurs étaient de 5,6 et 6,5 personnes respectivement. Il y a donc une légère baisse de la taille des ménages tant au niveau national que selon le milieu de résidence. Les ménages d'une seule personne représentent 5,5 % de l'effectif total des ménages. Les ménages unipersonnels féminins sont plus nombreux que ceux masculins (plus que le double). C'est en milieu urbain que les proportions sont élevées : un ménage urbain sur dix est unipersonnel (11,6 %). Quel que soit le milieu de résidence, les ménages d'une seule personne sont plus représentés chez les femmes que chez les hommes.

Mais que dire des ménages de petite taille (ceux qui ont entre une et trois personnes) ?

Dans l'ensemble, trois ménages sur dix (29,3 %) abritent moins de quatre personnes. Les ménages de petite taille sont sous représentés en milieu rural (26,5 %). Quel que soit le milieu de résidence les ménages de petite taille sont dirigés par les femmes : ils représentent 49,2 % de l'ensemble des ménages féminins (45,7 % des ménages féminins urbains et 51,3 % des ménages féminins ruraux).

Graphique 2.2 : Répartition des ménages selon leur taille



Le graphique 2.2 illustre la nette dominance des ménages féminins de petite taille sur les ménages masculins (de petite taille). Parmi les ménages de taille inférieure à cinq personnes, les ménages féminins sont de loin plus représentés que les ménages masculins.

Le tableau A18 montre que la taille moyenne des ménages est plus réduite dans la région du Centre qu'ailleurs (4,9 personnes), proche de la taille moyenne en milieu urbain. C'est dans les régions du Centre-Ouest et du Centre-Nord que les ménages sont de grande taille (6,8 personnes et 6,7 personnes respectivement). Selon le milieu de résidence, on constate qu'en milieu urbain les régions du Nord et du Centre Ouest ont des ménages de grande taille (5,5 personnes) et la région du Centre a des ménages de petite taille (4,8 personnes). En milieu rural, ce sont les ménages des régions du Centre Ouest et du centre Nord qui sont de grande taille (7,1 personnes et 6,9 personnes respectivement), et ceux des régions du Centre et du Sahel qui sont de petite taille.

Comment les ménages ont-ils évolué entre 1975 et 2006 ?

La taille moyenne des ménages n'a pratiquement pas évolué entre 1975 et 1996 (tableau 2.6). Cependant elle a régressé entre 1996 et 2006, passant de 6,3 à 5,9. Quant à la répartition des ménages selon la taille, nous constatons que les proportions des ménages de moins de sept personnes ont augmenté et celles de plus de sept personnes ont, par contre, diminué. Ce qui explique, en partie, la diminution de la taille moyenne.

Tableau 2.6 : Evolution de la structure par taille des ménages de 1975 à 2006

Taille du ménage	Recensement 1975	Recensement 1985	Recensement 1996	Recensement 2006
1	4,8	4,8	4,8	5,5
2	10,5	10,5	10,1	10,1
3	12,3	12,2	12,3	13,7
4	11,9	11,9	11,8	13,0
5	11,4	11,4	11,3	11,9
6	10,4	10,4	10,3	10,4
7	8,8	8,8	8,9	8,6
8	7,1	7,1	7,1	6,6
9	5,5	5,5	5,6	5,0
10 et +	17,2	17,3	17,8	15,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	6,2	6,2	6,3	5,9

2.3.1 Taille du ménage et caractéristiques du chef de ménage

➤ *Taille du ménage et sexe du chef de ménage*

D'une manière générale les ménages de taille 2 à 4 personnes sont les plus nombreux (36,8 % de l'ensemble des ménages). Plus la taille des ménages augmente, plus leur proportion diminue (tableau 2.5).

Les chefs de ménage de sexe masculin sont moins représentés que leurs homologues femmes dans les ménages de moins de quatre personnes. Ils sont plus représentés dans les

ménages de taille supérieure à quatre. En clair, pour les ménages de petite taille (inférieur à cinq personnes) on a une domination des CM féminins. A l'inverse, pour les ménages de grande taille (supérieur à quatre) on a une domination des CM masculins. Cela signifie que les ménages dont le chef est un homme abritent plus de personnes que les ménages dirigés par les femmes. Les proportions des CM masculins varient entre 4,7 % pour les ménages à 1 personne et 29,1 % pour ceux de plus de 7 personnes (tableau A4). Pour les femmes chefs de ménage, ces pourcentages sont respectivement de 11,5 % et 8,6 %.

➤ **Taille du ménage et niveau d'instruction du chef de ménage**

Si l'on considère la taille des ménages selon le niveau d'instruction du chef de ménage (CM), on constate que plus le niveau d'instruction augmente, plus la proportion des ménages de petite taille (inférieur à 5 personnes) augmente, et celle des ménages de grande taille (supérieur à 4 personnes) diminue. Autrement dit, les ménages de grande taille sont dirigés par des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction ou qui ont le niveau de la classe de CP1, les ménages de petite taille sont dirigés par des personnes de niveau secondaire premier ou second cycle.

Le niveau d'instruction du CM est donc inversement lié à la taille du ménage, c'est-à-dire que la taille du ménage diminue quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente (tableau A4). Cela s'expliquerait par le fait que les CM instruits ont une faible fécondité et une tendance à la nucléarisation de leur ménage. Par contre, les chefs de ménages sans aucun niveau d'instruction sont toujours sous l'influence des pesanteurs culturelles, ce qui expliquerait la taille élevée des ménages qu'ils dirigent. Une autre explication est que « *non seulement une scolarisation poussée freine le premier mariage, donc le début de la constitution de la famille, mais aussi parce que la scolarisation est récente en Afrique et a par conséquent surtout touché les jeunes générations* » (Rwenge, 1999, p.94).

➤ **Taille du ménage et religion du chef de ménage**

La religion musulmane est prédominante. En effet, quelle que soit la taille des ménages, six chefs de ménages sur dix (60,2 %) se déclarent être de cette religion. Quelle que soit la religion, la proportion des ménages de taille 2 à 4 personnes est pratiquement constante (autour de 38 %). Les ménages de taille 5 à 7 personnes sont dirigés en majorité par des protestants et ceux de taille 8 personnes ou plus sont dirigés par des animistes et des musulmans. L'élément qui pourrait expliquer cette situation est que la polygamie est autorisée par la religion musulmane et par l'animisme, or des études ont montré que les ménages polygames sont de grande taille.

➤ **Taille du ménage et état matrimonial du chef de ménage**

Dans les ménages d'une personne, les célibataires sont plus nombreux que les autres catégories de chefs de ménages (48,6 %). Plus la taille des ménages augmente, plus le nombre de célibataires diminue. La majorité des CM polygames dirigent des ménages dont la taille est supérieure à 7 personnes. Plus le nombre d'épouses augmente plus la proportion des ménages de grande taille (8 personnes ou plus) augmente (tableau A5). Les polygames dirigent des ménages de grande taille, les personnes en union libre dirigent des ménages dont la taille varie entre 2 et 4 personnes.

➤ **Taille du ménage et statut d'occupation du chef de ménage**

Au niveau national, neuf chefs de ménage sur dix (90,4%) sont occupés. Les ménages de taille inférieure à 4 personnes sont dirigés par des étudiants et des personnes en quête du premier emploi ; ceux de taille supérieure à 4 personnes se rencontrent chez les personnes retraitées (tableau A5). Quelle que soit la taille du ménage, les CM occupés sont les plus

nombreux et leur pourcentage diminue au fur et à mesure que la taille de ménage croît. Les proportions des CM inactifs décroissent au fur et à mesure que la taille de ménage augmente. En effet, elles passent de 63,9 % pour les CM dont la taille de ménage est d'une personne à 20,9 % pour les CM dont la taille dépasse 7 personnes.

➤ **Taille du ménage et handicap du chef de ménage**

Au niveau national, le tableau A6 montre que les chefs de ménages présentant un handicap quelconque ne représentent que 2,2% de la population des ménages. Les personnes atteintes d'une déficience mentale (35,1 %) ou visuelle (41,4 %) dirigent des ménages de 2 à 4 personnes. Ceux atteints d'un handicap du membre supérieur dirigent des ménages de taille supérieure à 5 personnes.

➤ **Taille du ménage et statut d'occupation du logement**

Dans l'ensemble, huit chefs de ménage sur dix sont propriétaires de leur habitation. Ceux qui sont en location simple et ceux qui sont gratuitement logés représentent respectivement 8,6% et 6% de l'ensemble des chefs de ménage. Les CM propriétaires de leur logement sont majoritaires pour les ménages de taille supérieure à 4 personnes. Plus on a beaucoup de personnes à héberger, plus on a tendance à acquérir son propre logement pour éviter les frais de location. Les hébergés gratuitement dirigent des ménages de taille 2 à 4 personnes. Un chef de ménage sur cinq en location simple est seul dans son ménage (tableau A.6).

2.3.2 Taille du ménage et caractéristiques de l'habitation

Cette partie traite de la taille des ménages en fonction des caractéristiques de l'habitation.

➤ **Taille du ménage et nombre de pièces occupées par le ménage**

Il est important d'étudier la taille de ménage en fonction de l'espace vital. Dans l'ensemble, la majorité des ménages logent dans des habitations à 2 pièces (32,1%). Les ménages qui logent dans une habitation à une pièce représentent 21,5%. Les ménages qui occupent les grandes habitations (plus de 6 pièces) sont peu nombreux (8,2%).

Les ménages de 1 à 4 personnes occupent en majorité les habitations à une pièce et ceux de 5 à 7 personnes occupent des habitations à 3 pièces (tableau A.7). Les proportions des ménages de taille inférieure à 4 décroissent avec le nombre de pièces dans l'habitation. Par contre, les proportions des ménages de taille supérieure à 7 personnes croissent avec le nombre de pièces de l'habitation. Lorsque la taille du ménage est comprise entre 5 et 7 personnes, les ménages préfèrent en premier lieu les habitations à 3 pièces (42,6 %) puis celles à 4 pièces (35,5 %). Mais lorsque la taille du ménage dépasse 7 personnes, le choix des ménages est orienté vers les grandes habitations à 6 pièces ou plus (78,1 %).

➤ **Taille du ménage et type d'habitation**

Le type d'habitation le plus utilisé par les chefs de ménage est la maison individuelle simple (60,8%). Les cases (26,3 %), qui constituent l'habitation traditionnelle dans le pays, viennent en seconde position. Les immeubles à appartements sont moins utilisés par les ménages comme type d'habitation (0,2%). Ce n'est pas que les ménages ne veulent pas y habiter, mais parce qu'il y a peu d'habitations de ce type.

Le tableau A.7 montre que le type d'habitation où loge le chef de ménage varie suivant la taille du ménage. En effet, les chefs de ménage à une personne (10,6 %) dorment dans des bâtiments à plusieurs logements, communément appelés « célibatorium ». Pour les ménages de taille 2 à 4 personnes, la plupart des chefs (38,1 %) dorment dans des cases.

Quant aux ménages de taille 5 à 7 personnes, les chefs habitent dans des villas (38,2 %). Lorsque la taille du ménage dépasse 7 personnes, il n'y a plus de différence significative quant au choix du type d'habitation : tous les types d'habitation sont à proportions pratiquement égales. Cette situation s'explique par le fait que les concessions abritant les ménages de grande taille sont soit des habitations avec plusieurs pièces (c'est le cas des immeubles à appartements et des villas), soit des habitations distinctes de petite taille (maisons individuelles simples, cases). Dans le premier cas le chef de ménage dort dans l'habitation principale avec les autres membres du ménage ; dans le second cas, le chef de ménage a son habitation distincte de celle des autres membres du ménage.

2.3.3 Taille du ménage et variables environnementales

Il s'agit d'étudier ici la taille des ménages en fonction des variables environnementales.

Le maintien d'un environnement sain dépend en grande partie de la gestion des ordures et des eaux usées. Un environnement sain doit avoir des installations adaptées pour l'évacuation des déchets et eaux usées. En effet, les matières fécales non évacuées convenablement favorisent les maladies (surtout diarrhéiques), car elles attirent les mouches et autres insectes qui contaminent les aliments et l'eau. Les eaux usées sont des nids de moustiques qui propagent le paludisme.

Le tableau A.8 permet d'étudier la taille des ménages en fonction du cadre de vie (variables environnementales), notamment le type d'aisance, le principal mode d'évacuation des eaux usées et le mode d'évacuation des ordures ménagères.

➤ *Taille du ménage et type d'aisance*

Les résultats de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages de 2003 ont montré que 64,3% des ménages burkinabé faisaient leurs besoins dans la nature. Les latrines améliorées ou non améliorées sont les plus utilisées dans les grands centres urbains. Les résultats du RGPH montrent qu'il n'y a pratiquement pas d'évolution : 64,1% des ménages utilisent la nature comme lieu d'aisance. Ceux qui ont accès aux latrines simples représentent 30,7% de l'ensemble des ménages. La chasse d'eau individuelle est très peu utilisée par les ménages (0,9%).

Les ménages unipersonnels utilisent principalement la chasse d'eau personnelle (13,3 %) ou la latrine ventilée (11 %). Quoi de plus normal puisque le tableau A.7 indique que ces ménages habitent généralement les immeubles à appartements ou les bâtiments à plusieurs logements et c'est justement dans ces types d'habitation que l'on trouve la chasse d'eau personnelle et la latrine ventilée. Les ménages de taille 2 à 4 personnes utilisent la latrine simple (38,2 %) et la chasse d'eau en commun (37,9 %). La proportion élevée de la modalité « autres » (40,1 %) résulterait d'une erreur de collecte. Les ménages de taille 5 à 7 personnes disposent de chasse d'eau personnelle (34,6 %) ou en commun (33,1 %) ou encore la brousse / nature (31,6 %) pour leurs besoins naturels.

Ces résultats corroborent avec ceux du tableau A.7 pour lesquels les chefs des ménages de taille 5 à 7 personnes logent dans des immeubles à appartements, villas ou cases. C'est sûrement ceux des cases qui utilisent la brousse / nature comme lieu d'aisance puisqu'ils sont dans leur majorité situés en milieu rural. Pour ce qui est des ménages de taille supérieure à 7 personnes, le tableau A.8 montre que le type d'aisance le plus utilisé est la brousse / nature (29,3%).

➤ **Taille du ménage et principal mode d'évacuation des eaux usées**

Au niveau national, les ménages utilisent en majorité la rue pour évacuer les eaux usées (40,2%). A ces ménages, il faut ajouter presque autant (39,3%) qui se servent de la cour pour se débarrasser des eaux usées. Les modes modernes d'évacuation des eaux usées (puits, fosse sceptique) ne représentent que 6,7% des ménages.

Les ménages unipersonnels utilisent fréquemment le caniveau pour évacuer leurs eaux usées (9,9%). Mais s'il n'y a pas de caniveau près de l'habitation, les eaux usées sont déversées dans la rue. Les ménages de 2 à 4 personnes utilisent la rue et le caniveau, ceux de taille 5 à 7 utilisent la cour et le puits. La fosse septique est principalement utilisée par les ménages de taille supérieure à 7 personnes. Quel que soit le principal mode d'évacuation des eaux usées, la proportion des ménages croît lorsque la taille du ménage est inférieure à 4 personnes et décroît lorsque la taille est supérieur à 4 personnes.

➤ **Taille du ménage et principal mode d'évacuation des ordures ménagères**

Le mode le plus utilisé pour l'évacuation des ordures des ménages unipersonnels est le ramassage privé (11,8 %) ou le dépôt dans les bacs (10 %). Les ménages de taille 2 à 4 personnes s'abonnent aux sociétés de ramassage (39,3 %) mais également déversent leurs ordures dans la rue (39,2 %). Ceux de taille 5 à 7 personnes préfèrent les tas d'immondices et la rue. Quant aux ménages de très grande taille, leurs ordures sont versées dans le fossé ou sur les tas d'immondices. Ces modes d'évacuation des ordures ménagères sont choisis, probablement, à cause de la taille même des ménages, car les ordures produites par les ménages de grande taille sont assez importantes pour qu'on ne puisse pas les stocker longtemps dans la cour. On doit s'en débarrasser quotidiennement, donc impossible de s'abonner au ramassage privé qui passe une ou deux fois par semaine. De plus jeter les ordures dans le fossé ou sur les tas d'immondices ne coûte aucun frais.

2.4 – TYPOLOGIE DES MENAGES

2.4.1 Type de ménage

Une variable « type de ménage » a été créée selon les modalités suivantes :

- ✓ Ménage d'une seule personne (ménage unipersonnel)
- ✓ Ménage nucléaire complet (couple ; couple + enfants)
- ✓ Ménage nucléaire monoparental (chef de ménage + enfants)
- ✓ Ménage étendu (noyau familial + autres personnes avec / sans parenté)
- ✓ Ménage composite (autres).

Tableau 2.7 : Répartition (%) des ménages selon leur type, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

TYPE DE MENAGES	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
Ménage d'une seule personne	11,4	12,9	11,6	2,4	10,7	3,2	4,7	11,5	5,5
Ménage nucléaire complet	41,5	0,6	35,4	57,8	1,0	52,4	53,6	0,9	47,8
Ménage nucléaire monoparental	1,4	24,4	4,8	1,0	41,6	4,9	1,1	35,3	4,9
Ménage étendu	37,8	39,3	38,0	36,6	28,1	35,8	36,9	32,2	36,4
Ménage composite	7,9	22,9	10,2	2,1	18,5	3,7	3,6	20,1	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans l'ensemble des ménages recensés, les ménages ordinaires de type nucléaire complet sont dominants. Ils représentent 47,8% de l'ensemble des ménages, et sont composés de couples avec ou sans enfants. Cette proportion était de 68,8% en 1996. Cette baisse constatée s'est effectuée en faveur « du ménage étendu » (36,4%). Le facteur principal d'explication de cette situation serait probablement lié à la crise ivoirienne avec l'arrivée de personnes étrangères au noyau familial. Les ménages nucléaires monoparentaux et les ménages composites sont en proportions relativement faibles (4,9 % et 5,4 %).

On constate que 53,6 % des CM masculins dirigent des ménages nucléaires complets contre 0,9 % chez les CM féminins (tableau 2.7). La femme ne pouvant être chef de ménage quand le mari vit dans le ménage², il ne devrait même pas avoir de ménages nucléaires complets dirigés par des femmes puisque la présence du mari dans le ménage confère à celui-ci de facto le statut de chef et l'absence prolongée du chef de ménage nucléaire complet rend le ménage nucléaire monoparental. Il y a presque autant de ménages étendus chez les hommes que chez les femmes (36,9% et 32,2%). Il faut noter que la proportion des ménages nucléaires monoparentaux (chef de ménage avec ses enfants) est plus élevée chez les femmes (35,3%) que chez les hommes (1,1%). Ils sont alimentés par les veuves, les CM femmes dont les maris sont en voyage au moment du recensement, etc.

En milieu urbain, le ménage étendu (38,0%) et le ménage nucléaire complet (35,4%) prédominent. Chez les CM masculins, la majorité des ménages sont nucléaires complets (41,5%). Chez les femmes par contre, les ménages étendus sont les plus nombreux (39,3%). Par souci de sécurité, les femmes CM accueillent d'autres personnes (que leurs propres enfants) dans leurs ménages, ce qui explique la proportion élevée de ménages étendus dirigés par les femmes. Par ailleurs, environ un CM féminin sur quatre (24,4%) entretient un ménage nucléaire monoparental.

En milieu rural, le ménage nucléaire monoparental (52,4%) et le ménage étendu (35,8%) dominant sur les autres types de ménages. Chez les hommes, la tendance est la même qu'en milieu urbain, contrairement aux femmes où le ménage nucléaire monoparental (41,6%) et le ménage étendu (28,1%) sont les plus fréquents.

² Confer paragraphe 1.2 du chapitre 1 page 13

Tableau 2.8: Répartition (%) des ménages selon leur type et la région

REGION	TYPE DE MENAGES					Total
	Ménages d'une seule personne	Ménages nucléaires complets	Ménages nucléaires monoparentaux	Ménages étendus	Ménages composites	
Boucle du Mouhoun	5,2	53,1	4,9	32,8	4,0	100,0
Cascades	6,1	49,0	3,8	35,9	5,2	100,0
Centre	12,0	36,6	4,3	37,2	9,9	100,0
Centre-Est	4,0	47,4	8,3	35,5	4,8	100,0
Centre-Nord	3,1	51,9	3,7	37,8	3,5	100,0
Centre-Ouest	4,4	41,2	5,6	42,8	5,9	100,0
Centre-Sud	4,9	46,7	5,3	38,1	5,0	100,0
Est	2,5	58,1	3,1	33,3	3,1	100,0
Hauts-Bassins	6,9	48,6	3,9	34,7	5,9	100,0
Nord	3,6	44,5	6,3	41,0	4,6	100,0
Plateau Central	3,6	48,2	5,4	38,8	4,1	100,0
Sahel	2,4	60,9	3,8	29,7	3,2	100,0
Sud-Ouest	5,3	40,7	5,9	40,9	7,3	100,0
Total	5,5	47,8	4,9	36,4	5,4	100,0

La répartition des types de ménage selon la région (tableau 2.8) montre que quelle que soit la région de résidence, les ménages nucléaires complets et les ménages étendus sont les plus représentés. Les ménages unipersonnels sont les plus représentés dans les régions du Centre (12 %) et des Hauts Bassins (6,9 %). Ces régions sont non seulement les plus urbanisées du pays, mais aussi abritent les ménages de petite taille dont les ménages unipersonnels.

Les ménages nucléaires complets se rencontrent dans les régions du Sahel (60,9 %) et de l'Est (58,1%). Quant aux ménages nucléaires monoparentaux, ils se retrouvent dans les régions du Centre-Est (8,3 %) et du Nord (6,3 %). La présence des zones de commerce (villes de Bittou et Pouytenga) et des sites aurifères (commune rurale de Komtoega) dans la région du Centre-Est pourrait expliquer la proportion élevée des ménages nucléaires monoparentaux dans cette région. Pour les ménages étendus, nous remarquons qu'ils sont majoritaires dans les régions du Centre Ouest (42,8 %) et du Nord (41 %).

Enfin pour les ménages composites c'est dans les régions du Centre (9,9 %) et Sud Ouest (7,3 %) qu'ils sont les plus représentés.

2.4.2 Type de ménage et type d'habitation

Le tableau A9 montre que les ménages d'une seule personne logent dans des bâtiments à plusieurs logements (10,6%). Les chefs de ménages nucléaires complets sont dans des cases (56,5%) et autres types d'habitation (57,8%) Quant aux ménages nucléaires monoparentaux, le type d'habitation utilisé est la case (5,1%). Les ménages étendus, tout comme les ménages composites, sont dans les villas et les immeubles à appartements.

On observe assez logiquement une forte proportion de ménages étendus parmi les ménages occupant les immeubles à appartements. Quel que soit le type d'habitation, les ménages nucléaires complets et les ménages étendus représentent plus des trois quarts de l'ensemble des ménages. Enfin, la catégorie « Autre type d'habitation » est dominée par des ménages nucléaires complets.

2.5 – COMPOSITION SOCIO ECONOMIQUE DES MENAGES

La situation économique des ménages est étudiée ici à travers le nombre d'actifs par sexe dans le ménage, et la charge démographique des personnes inactives par rapport aux personnes actives occupées dans le ménage. Il s'agit d'étudier la proportion des ménages abritant des enfants de moins de 15 ans, des personnes de plus de 64 ans, des personnes actives, et des personnes inactives. Nous savons que les moins de 15 ans et les plus de 64 ans constituent des charges pour les ménages. Cette section a donc pour but d'étudier les ménages ayant les personnes à charge.

La charge démographique est définie comme étant le poids des personnes inactives supportées par les différents ménages. Elle diffère selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.

➤ *Enfants de moins de 15 ans dans le ménage*

La proportion des ménages diminue avec le nombre d'enfants de moins de 15 ans (tableau A10). Un ménage sur cinq n'a pas d'enfants en son sein. Il y a autant de ménages sans enfants de moins de 15 ans que de ménages avec un seul enfant de moins de 15 ans. En moyenne 2,8 enfants de moins de 15 ans vivent dans chaque ménage.

Que le chef de ménage soit homme ou femme, la proportion des ménages diminue avec le nombre d'enfants. Les ménages dirigés par une femme (ménages féminins) abritent peu d'enfants que les ménages dirigés par un homme (ménages masculins). En effet, d'une part le nombre moyen d'enfants est de 1,8 pour les ménages féminins et 2,9 pour les ménages masculins. D'autre part, pour des nombres d'enfants inférieurs à quatre, la proportion des ménages féminins est supérieure à celle des ménages masculins. Et pour des nombres d'enfants supérieurs à quatre, on a l'effet contraire. Un ménage féminin sur deux a 1 ou 2 enfants. Mais pour les ménages masculins, on a une proportion de 34%. Il y a plus de ménages féminins qui n'ont pas d'enfants que de ménages masculins qui n'ont pas d'enfants.

Les tendances restent les mêmes quel que soit le milieu de résidence. La proportion des ménages qui n'ont pas d'enfants est plus élevée en milieu urbain (28,5 %) qu'en milieu rural (14,9 %). Les ménages dirigés par les hommes ont plus d'enfants que les ménages dirigés par les femmes. Il y a plus d'enfants par ménage en milieu rural (3,1) qu'en milieu urbain (1,9), situation due en partie à la forte fécondité en milieu rural.

➤ *Personnes de plus de 64 ans dans le ménage*

Les ménages abritant des personnes âgées de plus de 64 ans sont peu nombreux : huit ménages sur dix n'ont pas de personnes âgées en leur sein, et seulement 16,7% en ont. Dans l'ensemble, le nombre maximum de personnes âgées de plus de 64 ans par ménage est de trois. La proportion des ménages diminue avec le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans (tableau A11). En moyenne, il y a 2 personnes âgées pour 10 ménages.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, la proportion des ménages diminue avec le nombre de personnes âgées. Tout comme le nombre d'enfants de moins de 15 ans, les proportions de ménages féminins sont plus élevées que celles de ménages masculins lorsqu'il y a une ou pas de personnes âgées de plus de 64 ans dans le ménage. Les ménages masculins ont plus de personnes âgées de plus de 64 ans que les ménages féminins, et ceci quel que soit le milieu de résidence.

Les ménages ruraux qui ont des personnes âgées de plus de 64 ans sont plus nombreux que les ménages urbains qui ont des personnes âgées de plus de 64 ans (18,8% contre 10,9%). De plus ces ménages ruraux ont plus de personnes âgées que les seconds : on a

en moyenne, 23 personnes âgées pour 100 ménages ruraux contre 13 personnes âgées pour 100 ménages urbains.

➤ **Personnes actives dans le ménage**

Dans l'ensemble 95,8 % des ménages ont au moins une personne active en leur sein (tableau A12). La proportion des ménages décroît avec le nombre de personnes actives. Il y a en moyenne 2,9 actifs par ménage. Les ménages dirigés par les femmes ont moins de personnes actives (1,7) que ceux dirigés par les hommes (3,1). Il y a plus de ménages féminins qui ont des personnes actives que de ménages masculins qui ont des personnes actives.

Certains ménages dont le chef est une femme ne comptent aucun actif en leur sein ; le chef de ménage et les éventuels membres de son ménage étant tous inactifs. Ce cas de figure est plus fréquent en milieu urbain (23,9 %) qu'en milieu rural (13,1 %). La majeure partie des ménages dont le chef est une femme ont en général un seul actif. Ceux ayant plus de trois actifs représentent 11,3 % contre 30,6% dans les ménages dont le chef est un homme. De plus, les ménages qui n'ont en leur sein aucun actif atteignent ici 17,1% (contre 2,7 % chez les hommes). Cette situation explique en partie le poids économique plus grand des ménages dirigés par les hommes par rapport à ceux dirigés par les femmes.

Selon le milieu de résidence, on note que les ménages ruraux ont plus d'actifs (3,3) que les ménages urbains (1,9). L'agriculture étant la principale activité en milieu rural il va s'en dire qu'il y aura plus d'actifs puisque la presque totalité de la population rurale pratique cette activité. En 1996, on comptait en moyenne 3,5 actifs par ménage, avec 3,8 pour le milieu rural et 2,0 pour le milieu urbain. Il y a donc une baisse du nombre moyen d'actifs par ménage.

➤ **Personnes inactives dans le ménage**

La proportion des ménages n'ayant pas d'inactif reste identique à 28,7% que le chef de ménage soit de sexe masculin ou de sexe féminin. La proportion des ménages décroît avec le nombre de personnes inactives (tableau A13). Un peu plus du quart des ménages (28,7 %) n'ont pas d'inactifs. En moyenne on compte 2 inactifs par ménage, les ménages masculins ayant plus d'inactifs que les ménage féminins. Les inactifs sont en moyenne de 2,0 personnes par ménage pour 2,9 actifs, soit une charge de 0,7 inactif pour chaque actif.

Les inactifs se retrouvent plus dans les ménages urbains que dans les ménages ruraux (2,5 et 1,8 en moyenne). On constate que le milieu rural se particularise également par rapport au milieu urbain. En effet, si en milieu urbain, ils sont 19,6 % à ne pas avoir d'inactifs en leur sein, en milieu rural les ménages n'ayant pas d'inactifs en leur sein atteignent 32%. La scolarisation différenciée dans ces deux milieux pourrait expliquer en partie cet écart puisque les élèves et étudiants sont des personnes inactives.

2.6 – BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES

Dans cette partie il s'agit d'évaluer les biens que l'on retrouve dans les ménages. Les biens d'équipement seront distincts des moyens de déplacements, et il n'est pris en compte que les biens toujours fonctionnels.

2.6.1 Biens d'équipement

Le tableau 2.8 fournit la proportion des ménages qui possèdent un ou plusieurs des biens d'équipement suivants : radio, télévision, téléphone fixe, téléphone cellulaire, réfrigérateur, micro-ordinateur, connexion Internet

Dans l'ensemble, le bien d'équipement possédé par la plupart des ménages est le poste radio. Six ménages sur dix en possèdent au moins un. Viennent le téléphone cellulaire (16,9 %) et la télévision (13,5 %). Très peu de ménages (à peine 1 %) possèdent des micro-ordinateurs. Quant à la connexion Internet, il faut dire qu'elle est toujours au stade de balbutiements dans les ménages burkinabé.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, les biens d'équipement que l'on retrouve dans la plupart des ménages sont le poste radio et le téléphone cellulaire. Qu'il s'agisse de ménages féminins ou de ménages masculins, la proportion des ménages possédant un micro-ordinateur ou la connexion ne change pas.

Quel que soit le milieu de résidence, les tendances sont presque les mêmes mais les proportions diffèrent fortement. En milieu urbain, 79 % des ménages possèdent au moins un poste radio, 49 % possèdent au moins un téléphone cellulaire et 41 % des ménages possèdent au moins un poste téléviseur. Un ménage urbain masculin sur deux possède un ou plusieurs téléphones cellulaires. Pour le téléphone fixe et le réfrigérateur, la proportion des ménages urbains féminins qui en possèdent est plus élevée que celle des ménages urbains masculins. Pour le milieu rural, les proportions sont relativement faibles sans doute à cause du manque d'électricité puisque la plupart de ces biens fonctionnent avec l'électricité.

Tableau 2.9 : Proportion (%) des ménages possédant AU MOINS UN bien d'équipement selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Biens d'équipement	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Radio	81,97	63,84	79,26	60,48	24,72	57,08	65,99	39,07	63,04
Télévision	41,44	36,79	40,74	3,69	1,77	3,51	13,38	14,62	13,51
Téléphone fixe	7,18	8,42	7,36	0,15	0,15	0,15	1,95	3,18	2,09
Téléphone cellulaire	50,25	40,41	48,77	5,35	4,13	5,23	16,86	17,43	16,93
Réfrigérateur	12,42	14,80	12,78	0,21	0,24	0,22	3,34	5,58	3,59
Micro-ordinateur	2,70	2,07	2,61	0,01	0,01	0,01	0,70	0,77	0,71
Connexion internet	0,517	0,357	0,493	0,003	0,004	0,003	0,134	0,134	0,134

Le tableau 2.9 fournit certes les proportions de ménages, mais il est intéressant de connaître le nombre moyen de biens que possèdent les ménages (tableau A.14). De tous les biens d'équipement, le poste radio est le plus possédé : 78 postes radio pour 100 ménages. Viennent ensuite le téléphone cellulaire et le poste téléviseur.

Les ménages masculins possèdent plus de postes radio que les ménages féminins : 82 postes radio pour 100 ménages masculins contre 48 postes radio pour 100 ménages féminins. Mais le téléphone cellulaire est plus possédé par les ménages féminins que par les ménages masculins : 26 téléphones cellulaires pour 100 ménages féminins contre 24 téléphones cellulaires pour 100 ménages masculins. Il en est de même pour le poste téléviseur (17 contre 15) et le réfrigérateur (6 contre 4). En général, les femmes CM ne sortent pas le soir, leur passe-temps favoris est la télévision (les feuilletons surtout). Elles

utilisent le réfrigérateur plus pour leur petit commerce (vente d'eau glacée, de glace,...) que pour leur ménage.

Il y a autant de postes radio que de ménages urbains : on trouve au moins un poste radio dans chaque ménage urbain. Les ménages urbains féminins en possèdent moins que leurs homologues masculins. On a en moyenne 3 micro-ordinateurs pour 100 ménages urbains et connexion Internet pour 1000 ménages urbains. Que soit en milieu urbain ou en milieu rural, les ménages féminins possèdent plus de réfrigérateurs que les ménages masculins.

2.6.2 Moyens de déplacement

Le tableau 2.10 fournit la proportion des ménages qui possèdent un ou plusieurs moyens de déplacement suivants : bicyclette, mobylette, voiture, pirogue, charrette, chameau, cheval, âne.

Dans l'ensemble, le moyen de déplacement possédé par la plupart des ménages est la bicyclette. Huit ménages sur dix en possèdent au moins un. Viennent ensuite la mobylette (26 %) et l'âne (20,3 %). Très peu de ménages (à peine 1 %) possèdent au moins une pirogue. Faible proportion sans doute justifiée par le très faible nombre de cours d'eau. Ce moyen de déplacement est utilisé dans certaines régions du pays uniquement en saison pluvieuse.

Quel que soit le sexe du chef de ménage, les moyens de déplacement que l'on retrouve dans la plupart des ménages sont la bicyclette, la mobylette et l'âne. Les ménages masculins qui en possèdent sont en proportions plus élevées que les ménages féminins qui en possèdent.

Tableau 2.10 : Proportion (%) des ménages possédant AU MOINS UN moyen de déplacement selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Moyen de Déplacement	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Bicyclette	74,07	54,04	71,07	85,32	40,80	81,09	82,44	45,65	78,40
Mobylette	50,77	36,16	48,58	18,97	6,30	17,76	27,12	17,25	26,04
Voiture	7,10	4,35	6,68	0,25	0,10	0,24	2,01	1,66	1,97
Pirogue	0,10	0,04	0,09	0,24	0,05	0,22	0,21	0,05	0,19
Charrette	7,67	3,83	7,09	18,35	5,18	17,10	15,61	4,68	14,41
Chameau	0,09	0,03	0,08	0,33	0,13	0,32	0,27	0,09	0,25
Cheval	0,10	0,04	0,09	0,47	0,13	0,44	0,37	0,10	0,34
Âne	7,65	3,11	6,97	26,92	9,00	25,22	21,98	6,84	20,32

Selon le milieu de résidence, les tendances sont presque les mêmes mais les proportions diffèrent fortement. En milieu urbain, 71 % des ménages possèdent au moins un poste une bicyclette, 48,6% possèdent au moins une mobylette. Presque autant des ménages possèdent des voitures, des charrettes que des ânes (7 %). Un ménage urbain masculin sur deux possède une ou plusieurs mobylettes. Pour la pirogue, le chameau et le cheval, les proportions de ménages sont très faibles car ces moyens de déplacement sont mieux adaptés en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour le milieu rural, les proportions sont relativement faibles pour la mobylette et la voiture (consommatrices de carburant) qui sont vues comme biens de luxe, donc signes extérieurs de richesse.

Mais que dire du nombre moyen de moyens de déplacement possédés par les ménages ?

Le tableau A15 montre que de tous les moyens de déplacement, la bicyclette est la plus possédée: on dénombre au moins une bicyclette par ménage (118 bicyclettes pour 100 ménages). Les ménages masculins possèdent plus de bicyclettes (presque le double) que les ménages féminins : 125 bicyclettes pour 100 ménages masculins contre 67 bicyclettes pour 100 ménages féminins. On trouve plus de moyens de déplacement (quelle que soit sa nature) dans les ménages masculins que dans les ménages féminins.

On constate qu'il y a autant de bicyclettes en milieu urbain qu'en milieu rural ; il y a plus de mobylettes et de voitures en milieu urbain qu'en rural ; et plus de pirogues, charrettes, chameaux, chevaux et ânes en milieu rural qu'en milieu urbain : quoi de plus normal !

CHAPITRE 3 : LES HABITATIONS

L'habitation est étudiée selon un certain nombre de caractéristiques qui déterminent la qualité du logement et donnent des informations sur les conditions de vie des ménages qui occupent ces logements. L'étude de l'habitation donne de précieux renseignements sur les conditions de vie des ménages et donc un éclairage pour la mise en place d'une politique ciblée de l'habitat.

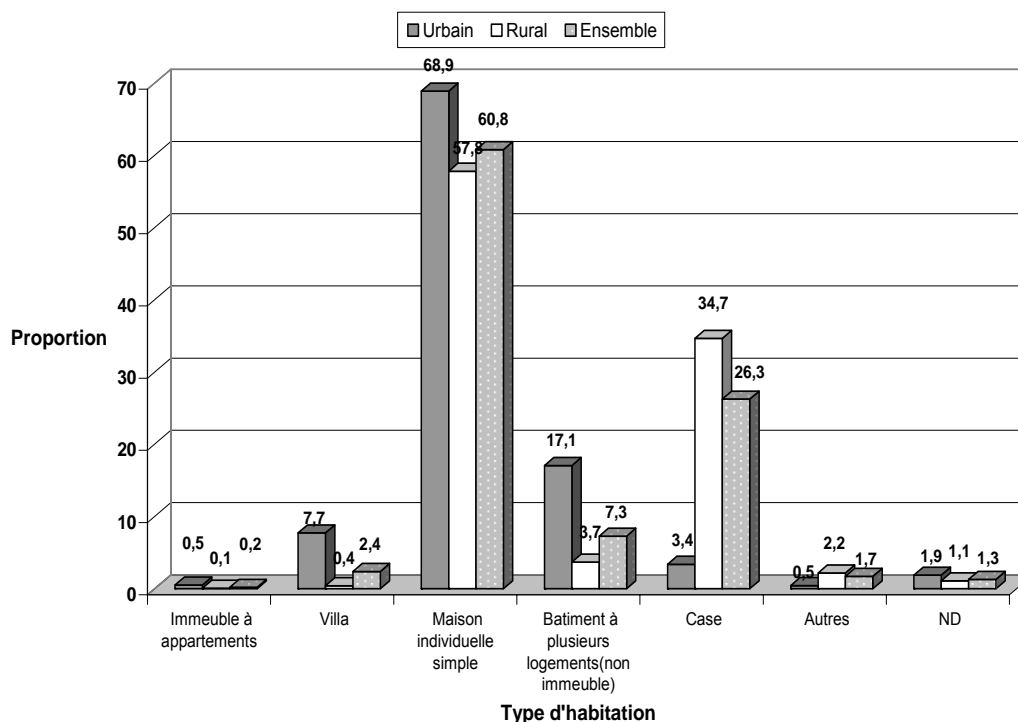
Le présent chapitre se propose d'analyser les caractéristiques de l'habitation en s'intéressant davantage au type d'habitation, aux matériaux de construction, au nombre de pièces occupées, au statut d'occupation du logement, aux difficultés qui peuvent surgir dans l'étude des caractéristiques et enfin aux commodités des habitations occupées par les ménages. L'étude des habitations concerne uniquement celles des ménages ordinaires.

3.1 – DONNEES GLOBALES

Il s'agit ici de la « taille de l'habitation » c'est-à-dire le nombre de pièces occupées (par le ménage) dans l'habitation, la « densité d'occupation » c'est-à-dire le nombre moyen de personnes par pièce.

3.1.1 Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Pour les ménages occupant plusieurs types d'habitation, l'agent recenseur n'a enregistré que celui occupé par le chef de ménage et non le bâtiment principal. Cette façon d'enregistrer le type d'habitation fait apparaître des biais que nous avons évoqués dans le paragraphe 1.4 du chapitre 1.

Graphique 3.1 : Répartition des habitations selon leur type

Le type d'habitation correspondant au type de bâtiment occupé par le chef de ménage, on a dénombré autant d'habitations que de ménages soit 2 360 126 habitations.

Le graphique 3.1 illustre le type d'habitation occupée par le chef de ménage selon le milieu de résidence. Quel que soit le milieu de résidence, la maison individuelle simple est le type d'habitation le plus dominant au Burkina (60,8%). Suivent les cases (26,3%), les bâtiments à plusieurs logements (7,3%) et les villas (2,4%). Les immeubles à appartements sont en proportions très faibles (0,2%).

En considérant le milieu de résidence, on constate qu'en milieu urbain, la majorité des ménages vivent dans des maisons individuelles simples (68,9%), des bâtiments à plusieurs logements (17,1%) et dans une moindre mesure dans des villas (7,7%). En milieu rural, les types dominants sont les maisons individuelles simples (57,8%) et les cases (34,7%); les bâtiments à plusieurs logements constituent sont peu représentés (8,7%).

3.1.2 Taille de l'unité d'habitation

Le nombre de pièces occupées par le ménage représente la taille du logement que le ménage occupe. La question posée lors du dénombrement était : « *combien de pièces sont occupées par votre ménage ?* ». Il s'agit du nombre total de pièces qui peuvent être réparties dans plusieurs constructions à l'intérieur de la concession. Les pièces prises en compte sont les chambres à coucher, les salles à manger, les salons. Par contre, les cabinets d'aisance, les salles de bain, les couloirs, les vérandas, les vestibules, les cuisines non habitées ne sont pas pris en compte.

Tableau 3.1 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence

Nombre de pièces occupées	Urbain	Rural	Ensemble RGPH 2006	Ensemble RGPH 1996
1	15,8	23,6	21,5	18,9
2	38,2	29,8	32,1	30,3
3	19,1	19,4	19,3	20,1
4	12,8	12,0	12,2	12,8
5	5,3	5,7	5,6	6,4
6 et +	7,7	8,4	8,2	9,5
ND	1,0	1,0	1,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen de pièces Occupées par habitation	2,9	2,8	2,8	3,0

Dans l'ensemble, les ménages ont une forte propension à occuper des unités d'habitation à 2 pièces (tableau 3.1). En effet, 32,1 % d'entre eux occupent des unités d'habitation à 2 pièces, ensuite suivent ceux qui occupent des unités à 1 pièce (21,5 %) et 3 pièces (19,3 %). Les habitations ayant 5 pièces sont en proportions faibles (seulement 5,6%).

Par rapport à 1996, on observe une augmentation de la proportion des ménages dont le logement a une ou deux pièces, et une diminution de la proportion de ceux qui ont plus de deux pièces. Les ménages auraient donc tendance à choisir des logements de taille plus petite. Pour ce qui est du nombre moyen de pièces occupées par les ménages, il n'a pratiquement pas varié entre 1996 et 2006 (3,0 et 2,8). Et quelle que soit la région, la tendance reste la même qu'en 1996.

La tendance reste également la même tant en milieu urbain qu'en rural. On note cependant qu'il y a relativement plus de logements à une pièce en milieu rural (408 254) qu'en milieu urbain (100 020).

La répartition selon les régions montre que le nombre moyen de pièces utilisées par les ménages varie de 1,8 pièce au Sahel à 3,5 au Centre-Ouest et au Sud-Ouest (tableau A.27).

Le tableau A.20 montre que dans l'ensemble, le nombre moyen de pièces par habitation se situe autour de 3 pièces (2,8 pièces). Pour l'ensemble des habitations concernées, le nombre de pièces est plus élevé chez les propriétaires (2,9) et ceux en location vente (2,6) que chez ceux vivant en location simple ou hébergés gratuitement. Selon le milieu de résidence, les logements urbains et les logements ruraux ont pratiquement les mêmes tailles (2,9 et 2,8). Mais selon le statut d'occupation du logement, les ménages de propriétaires occupent plus de pièces en milieu urbain (3,2) qu'en milieu rural (2,8). Les propriétaires, plus que les autres, ont des habitations avec beaucoup plus de pièces.

3.1.3 Densité d'occupation du logement

Le nombre de personnes par pièce est un intéressant indicateur dans la mise en œuvre des différentes politiques de l'habitat, c'est également un bon indicateur du taux de promiscuité. En milieu urbain, la densité d'occupation est un indicateur clé pour mesurer les besoins des populations en matière d'habitation. La promiscuité, facteur favorisant la propagation de certaines maladies contagieuses, est considérée comme un critère clé de la définition des taudis.

Tableau 3.2 : Nombre moyen de personnes par pièce occupée selon le milieu de résidence

Nombre de pièces occupées	Nombre moyen de personnes par pièce		
	Urbain	Rural	Ensemble
1	2,9	4,0	3,8
2	1,9	2,4	2,3
3	1,8	2,2	2,1
4	1,6	2,0	1,9
5	1,5	1,9	1,8
6 ou +	1,2	1,5	1,4
Total	1,7	2,2	2,1

D'une manière générale, c'est dans les habitations à une seule pièce que l'on trouve le plus de personnes par pièce. En moyenne une pièce est occupée par deux personnes (2,1). La « densité d'occupation » varie de 3,8 personnes par pièce dans les habitations à une pièce à 1,4 personne par pièce dans celles qui en ont 6 ou plus. Les logements qui n'ont qu'une seule pièce sont donc sujets à un entassement¹.

On constate qu'il y a entassement en milieu rural (4 personnes par pièce) pour les habitations à une seule pièce. Cela serait lié au type d'habitation (cases) que l'on rencontre dans ce milieu. En effet, la taille moyenne des ménages en milieu rural (6,3) étant supérieure à celle en milieu urbain (5,0) et de plus les logements ruraux étant en général plus exigus que les logements urbains, on comprend alors qu'il y aura nécessairement une « densité d'occupation » élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Quel que soit le nombre de pièces du logement, on remarque qu'il y a plus de personnes par pièce en milieu rural (2,2 personnes par pièce) qu'en milieu urbain (1,7 personne par pièce).

3.2 – CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Il s'agit des matériaux utilisés pour construire le logement du chef de ménage c'est-à-dire le bâtiment principal occupé par le ménage le chef de ménage. La qualité d'une unité d'habitation dépend en grande partie des matériaux utilisés pour sa construction, mais aussi de la nature du toit et celle du revêtement du sol intérieur. La connaissance des matériaux de construction les plus utilisés permettra aux autorités de mener une politique qui favorisera un accès à ces matériaux et de ce fait promouvra ceux-ci.

Les résultats de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages de 2003 ont montré que la tôle (41,1 %) et la paille (30,2 %) sont les matériaux les plus utilisés pour le toit des maisons ; la terre (83,0 %) est le matériau le plus utilisé pour le mur, le ciment étant le plus utilisé en milieu urbain. Qu'en est-il des résultats du recensement ?

3.2.1 Nature du sol et des murs des habitations

Le logement décent est défini par les Nations Unies comme un local à usage d'habitation ayant des normes minimales de modernité où l'on retrouve les conditions d'hygiène, de sécurité et de confort, et qui prend en compte la qualité de l'aménagement intérieur, donc de la nature du sol qui doit être soit en chape de ciment, soit en carreaux.

➤ *Nature du sol des habitations*

Le tableau 3.3 montre qu'au Burkina Faso 52,2% des habitations des chefs de ménages ont leur sol en terre battue et 38,2 % ont leur sol en ciment. En 1996, ces proportions étaient

¹ On dit qu'il y a entassement lorsque l'habitation compte au moins trois personnes par pièces

respectivement de 65,5 % et 24,3 % montrant ainsi que les ménages tendent vers l'utilisation des matériaux définitifs dans la construction de leur habitation.

Tableau 3.3 : Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence, la nature du sol et des murs des habitations

Caractéristiques de l'habitation	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Total Urbain	Rural		
Nature du sol						
Carrelage	8,3	2,3	5,2	0,1	1,5	0,6
Ciment	83,8	76,1	79,8	22,9	38,2	24,3
Terre battue	5,6	18,7	12,3	66,9	52,2	65,5
Sable	0,6	1,5	1,1	8,0	6,2	6,9
Autres	0,2	0,1	0,2	0,7	0,6	1,7
ND	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nature des murs						
Dur	46,7	38,7	42,6	3,2	13,8	4,6
Semi dur	24,1	17,2	20,5	4,9	9,1	3,6
Banco	27,3	41,9	34,8	82,1	69,4	81,7
Paille	0,1	0,8	0,4	7,4	5,5	8,1
Autres	0,9	0,7	0,8	1,9	1,6	1,4
ND	0,9	0,7	0,8	0,5	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

La majorité des ménages (79,8 %) résidant en milieu urbain utilisent le ciment pour faire le sol intérieur de leur habitation. Quatre habitations sur cinq (83,8 %) à Ouagadougou ont leur sol en ciment et sept habitations sur dix (76,1 %) dans les autres villes. En zone rurale, les ménages préfèrent en priorité la terre battue pour le sol (66,9 %) et le ciment dans une moindre mesure (22,9 %). Le carrelage concerne principalement les habitations de Ouagadougou (8,3%). Les matériaux traditionnels sont toujours d'actualité en milieu rural, en partie en cause de la pauvreté qui frappe plus ce milieu que le milieu urbain. Le ciment qui est plus utilisé pour le sol en milieu urbain n'est pas à la portée des ménages ruraux car son coût reste toujours élevé.

➤ **Nature des murs des habitations**

Au Burkina Faso, les murs des habitations sont à base de matériaux locaux non définitifs. En effet, 69,4 % des habitations ont leurs murs en banco et 13,8 % des habitations ont leurs murs en dur. Celles en semi dur ou en paille ne représentent que respectivement 9,1 % et 5,5 % des habitations. En 1996, ces proportions étaient de 81,7% et 4,6% respectivement. Il y a donc diminution de la proportion des habitations dont les murs sont en banco en faveur de celles dont les murs sont en dur ou semi dur. De 1996 à 2006, la proportion des habitations dont les murs sont en dur ou en semi dur a triplé.

Si l'on considère le milieu de résidence, on constate que la zone rurale est caractérisée par une prédominance des habitations construites en banco (82,1%). En milieu urbain, ce sont les constructions en dur qui prédominent (42,6%). Parmi elles, 46,7% sont à Ouagadougou et 38,7% dans les autres centres urbains.

Il faut également noter l'utilisation relativement importante du banco en milieu urbain (34,8%) et surtout dans les autres villes (41,9%).

3.2.2 Nature du toit des habitations

Au niveau national, la majorité des chefs de ménages (46,4 %) vivent dans des habitations dont le toit est en tôles. Les toitures en terre battue et en chaume représentent respectivement 25,2 % et 24,0 % de l'ensemble. En 1996, ces indicateurs étaient de 29,6 % pour les tôles, 31,5 % pour la terre battue et 35,10 % pour le chaume. Ces proportions indiquent qu'il y a eu une augmentation du nombre de chefs de ménage logeant dans des habitations dont le toit est en tôles et une forte diminution de ceux qui vivent dans des maisons dont le toit est en terre battue et en chaume.

Tableau 3.4 : Répartition (%) des ménages selon la nature du toit des habitations et le milieu de résidence

	Milieu de résidence				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Total Urbain	Rural		
Nature du toit						
Béton	1,7	0,6	1,1	0,0	0,3	0,1
Tôle	96,0	82,3	89,0	30,7	46,4	29,6
Tuiles	0,5	0,4	0,5	0,7	0,6	0,4
Terre battue	0,2	8,9	4,7	32,7	25,2	31,5
Chaume	0,2	5,9	3,2	31,7	24,0	35,0
Autres	0,1	0,9	0,5	3,3	2,5	2,6
ND	1,2	1,0	1,1	0,9	1,0	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

Le milieu urbain est fortement marqué par la prédominance des habitations dont le toit est en tôles (89,0 %). A Ouagadougou par exemple, 96,0 % des chefs de ménages logent dans des maisons dont la toiture est en tôles. Les toitures en béton sont principalement à Ouagadougou. Quant au milieu rural, il est caractérisé presque à égales proportions de ménages par le toit en tôles (30,7%), en terre battue (32,7 %) et en chaume (31,7 %). Il n'y a pratiquement pas d'habitations à toiture en béton en milieu rural.

Le secteur de la construction est un élément vital de la réalisation des objectifs nationaux de développement économique et social liés au logement, aux équipements collectifs et à l'emploi. Toutefois, il peut constituer une source importante de dégradation de l'environnement, qui prend les formes suivantes : appauvrissement des ressources naturelles, dégradation d'écosystèmes fragiles, pollution d'origine chimique et emploi de matériaux de construction nocifs pour l'homme.

D'une manière générale, les résultats montrent une tendance à l'utilisation de matériaux définitifs pour la construction des habitations des ménages. Si cet effort de modernisation des unités d'habitation se maintient, le Burkina atteindra l'objectif 7 cible 11 des OMD qui est de réussir, d'ici à 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 2/3 de la population vivant dans les taudis (habitations indécentes).

3.3 – ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

Les commodités utilisées par les ménages seront utilisées pour étudier l'environnement dans lequel vivent ces derniers. Il s'agit essentiellement de l'approvisionnement en eau de boisson, des sources d'énergie pour l'éclairage et la cuisson des aliments, du type d'aisance, de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées.

Les résultats de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages de 2003 ont montré que 64.3% des ménages burkinabé faisaient leurs besoins dans la nature et que les latrines améliorées ou non améliorées sont les plus utilisées dans les grands centres urbains.

Le maintien d'un environnement sain dépend en grande partie de la gestion des ordures et des eaux usées. Un environnement sain doit avoir des installations adaptées pour l'évacuation des déchets et eaux usées. En effet, les matières fécales non évacuées convenablement favorisent les maladies, car elles attirent les mouches et autres insectes qui contaminent les aliments et l'eau avec les microbes ramassés. Les eaux usées ont des nids de moustiques qui propagent le paludisme.

3.3.1 Mode d'approvisionnement en eau de boisson

Tableau 3.5 : Répartition (%) des ménages selon la source principale d'approvisionnement en eau de boisson et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Total Urbain	Rural		
Source principale d'approvisionnement en eau de boisson						
Eau courante	0	18,7	27,8	0,5	7,8	3,7
Borne fontaine	48,4	41,9	45,0	2,1	13,6	9,3
Pompe (forage)	11,7	16,1	13,9	45,8	37,2	25,8
Puits busé	0,5	4,3	2,5	11,0	8,7	10,5
Puits ordinaire	0,9	17,4	9,3	32,8	26,5	40,2
Rivière marigot, barrage	0,1	0,7	0,4	7,2	5,4	9,4
Autres	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,4
ND	0,9	0,7	0,8	0,6	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

La viabilité de l'urbanisation est déterminée par différents paramètres ayant trait à l'approvisionnement en eau, à la qualité de l'air et à la mise en place d'une infrastructure environnementale pour l'assainissement et la gestion des déchets. Etant donné la densité des utilisateurs, l'urbanisation, si elle est bien gérée, offre des possibilités extraordinaires de créer une infrastructure environnementale viable en instituant une politique judicieuse des prix, des programmes éducatifs et des mécanismes d'accès équitables qui soient satisfaisants à la fois économiquement et écologiquement. Or, dans la plupart des pays en développement, l'état de santé généralement peu satisfaisant et un grand nombre de décès qui auraient pu être évités chaque année s'expliquent par une infrastructure environnementale inadéquate, voire inexistante. Dans ces pays, la situation se détériore

parce que les besoins dépassent de plus en plus la capacité d'intervention des gouvernements.

Bien que reconnu comme prioritaire aussi bien en ville qu'en campagne, le problème d'approvisionnement des populations en eau potable reste posé. Au plan national, le tableau 3.5 montre que seuls 58,6 % des ménages ont accès à l'eau potable, c'est-à-dire l'eau provenant des robinets (7,8 %), des bornes fontaines (13,6 %) et des pompes / forages (37,2 %). Environ 2 ménages sur 5 (40,7 %) boivent toujours de l'eau dont la qualité est douteuse. Il s'agit de l'eau des puits busés (8,7 %), des puits ordinaires (26,5 %), des rivières / marigots / barrages (5,4%) et d'autres sources (0,2 %). Par rapport à 1996, on observe une augmentation significative du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable (les proportions passent de 38,8 % à 58,6 %), preuve que les efforts du gouvernement ont porté leurs fruits. Mais beaucoup restent toujours à faire surtout en zone rurale. En effet, dans ce milieu seul 48,4 % des ménages ont accès à l'eau potable. Cette eau provient essentiellement des pompes / forages (45,8 %).

L'accès à l'eau potable concerne 53,5% des ménages de chefs non instruits et 95,5% des ménages de chefs très instruits.

En milieu urbain, les robinets de l'Office National des Eaux et de l'Assainissement (ONEA) sont installés dans seulement 27,8 % des ménages. La majeure partie des ménages (45%) s'approvisionne en eau de boisson dans les fontaines publiques. Pour les pompes / forages, seulement 13,9 % des ménages urbains s'y approvisionnent, ceux qui utilisent les autres sources sont en proportion très faible.

L'eau de la borne fontaine est la plus utilisée tant à Ouagadougou (48,4%) que dans les autres villes (41,9%). Pour ce qui est de l'eau potable, presque neuf ménages sur dix (86,7 %) y ont accès à Ouagadougou et 76,7 % des ménages des autres villes.

L'eau provenant du puits busé serait potable à condition que le puits soit margelé et recouvert pour que les saletés n'y tombent pas. Or lors de la collecte des données, la précision n'a pas été donnée : on a enregistré simplement l'existence du busé, qu'il soit couvert ou non. Dans de telles circonstances l'eau provenant du puits busé ne peut être considérée comme potable.

3.3.2 Mode principal d'éclairage

Le mode d'éclairage influe sur la qualité de la vie des ménages. Au niveau national, le principal mode d'éclairage est la lampe à pétrole (67,3 %). La lampe torche et l'électricité du réseau viennent ensuite avec respectivement 12,8 % et 10,8 % des ménages. Une faible proportion des ménages (0,1 %) utilise la bougie comme source d'éclairage. En 1996, les proportions étaient de 67,1% pour la lampe à pétrole, 9,1 % pour la lampe torche et 5,0 % pour l'électricité du réseau (tableau 3.6).

Il convient de noter que les ménages qui utilisent l'électricité du réseau ont doublé entre 1996 et 2006 et que ceux qui s'éclairent avec le bois/paille ont diminué de moitié durant cette période. Par contre, la proportion des ménages qui s'éclairent à la lampe à pétrole n'a pratiquement pas varié.

Tableau 3.6 : Répartition (%) des ménages selon le mode principal d'éclairage et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	ensemble Urbain	Rural		
Mode principal d'éclairage						
Electricité du réseau	42,9	35,3	39,0	0,4	10,8	5,0
Electricité personnelle	1,0	0,5	0,8	0,8	0,8	*
Lampe à gaz	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Lampe à pétrole	52,9	59,3	56,2	71,3	67,3	67,1
Lampe à huile	0,2	0,4	0,3	1,8	1,4	2,8
Lampe torche	0,6	2,3	1,4	17,0	12,8	9,1
Bougie	0,5	0,2	0,4	0,0	0,1	*
Bois/paille	0,0	0,5	0,3	7,0	5,2	13,6
Autres	0,1	0,3	0,2	0,6	0,5	1,2
ND	1,3	1,1	1,2	1,0	1,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

*Modalités inexistantes en 1996

Quel que soit le milieu de résidence considéré, l'éclairage par la lampe à pétrole est prédominant : 71,3 % en milieu rural et 56,2 % en milieu urbain. Par ailleurs en milieu urbain, 39% des habitations sont branchées au réseau électrique. En zone rurale, on note aussi que 17,0 % des ménages utilisent la lampe torche pour s'éclairer.

Au vu de ces résultats, on pourrait en déduire que les efforts du gouvernement ne sont pas vains. En effet, dans le souci de permettre le maximum de ménages de se connecter au réseau électrique, la société nationale d'électricité a procédé à des réductions du coût du branchement. Dans le même temps, le gouvernement a subventionné le prix du kilowattheure. Cependant, force est de constater que la proportion des ménages connectés au réseau électrique reste très faible (10,8%) sur le plan national. La politique gouvernementale est surtout orientée vers les villes. Bien qu'il y ait eu abaissement des coûts, ceux-ci restent toujours élevés par rapport aux revenus modestes des ménages. Seulement deux ménages urbains sur cinq sont connectés au réseau électrique.

3.3.3 Principale source d'énergie pour la cuisson

Le type d'énergie utilisé constitue un indicateur des conditions de vie des ménages. De plus, il existe des liens étroits entre la consommation d'énergie et le développement durable. Au Burkina Faso, les sources d'énergie utilisées pour la cuisine diffèrent selon le milieu de résidence. Le bois de chauffe et son produit dérivé le charbon, occupent une place importante dans la consommation de l'énergie domestique. Ainsi, 91,8 % des ménages du Burkina Faso les utilisent pour faire la cuisine et ils se répartissent comme suit : le bois foyer simple 83,8 %, le bois foyer amélioré 4,4% et le charbon de bois 3,6 %. Les autres sources d'énergie sont à peine utilisées : 4,7 % pour le gaz et 0,3 % pour le pétrole. La proportion des ménages qui utilisent l'électricité comme principale source d'énergie est très faible (moins de 0,1 %).

A Ouagadougou, à peine un ménage sur cent (0,8 %) utilise l'électricité pour la cuisson des aliments. Cette très faible proportion est sans doute liée au coût toujours élevé de l'électricité. Dans les autres localités la proportion des ménages qui utilisent l'électricité pour la cuisson est négligeable. Quant au gaz, c'est à Ouagadougou qu'il est le plus utilisé (22,9 %). Sur le plan national, les ménages utilisateurs du gaz pour la cuisson ont triplé entre 1996 et 2006 (tableau 3.7). L'utilisation du gaz pour la cuisson concerne 0,7% des ménages dont

le chef n'a aucun niveau d'instruction et 59,7% des ménages dont le chef a un niveau d'études supérieures. En milieu urbain, ces proportions sont de 3,6% et 62% (tableau A.35).

Tableau 3.7 : Répartition (%) des ménages selon le mode principal d'énergie utilisé pour la cuisson et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Ensemble Urbain	Rural		
Mode principal d'énergie pour la cuisson						
Electricité	0,8	0,6	0,7	0,0	0,2	0,0
Gaz	22,9	7,8	15,1	0,8	4,7	1,6
Pétrole	0,5	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3
Charbon de bois	10,8	9,6	10,2	1,2	3,6	1,3
Bois (foyer amélioré)	8,9	10,6	9,7	2,4	4,4	4,6
Bois (foyer simple)	47,6	65,5	56,8	93,7	83,8	89,4
Non concerné	5,9	3,6	4,7	0,7	1,8	1,3
Autres	1,5	1,2	1,4	0,5	0,7	1,5
ND	1,1	0,7	0,9	0,5	0,6	*
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

*Modalité inexistante en 1996

Ces indicateurs montrent que le nombre des ménages qui utilisent le gaz, le charbon de bois a augmenté au cours de la période 1996-2006. Par contre, les ménages qui utilisent le bois (foyer amélioré) et le bois (foyer simple) ont diminué au cours de cette même période. La consommation du bois est entrain de baisser au profit du gaz butane et du charbon de bois.

En tenant compte du milieu de résidence, nous constatons la prédominance de l'utilisation du bois par les ménages ruraux (96,1 %) comparativement aux ménages urbains (66,5 %). Le charbon de bois est aussi utilisé comme énergie pour la cuisson dans le milieu urbain par une proportion non négligeable (10,2 %) de ménages.

Ainsi, neuf ménages sur dix (91,8 %) utilisent les combustibles solides (bois et charbon de bois). Parmi ces ménages, 22,5 % sont en milieu urbain et 77,5 % en milieu rural. Ces proportions restent sans doute très élevées pour un pays sahélien comme le Burkina Faso. Selon le niveau d'instruction, la proportion des ménages utilisateurs de combustibles solides décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Elle passe de 96,7% pour les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction à 31,7% pour les ménages dirigés par des personnes de niveau d'instruction « supérieur » (tableau B15). Ces résultats montrent que le Burkina Faso est loin d'atteindre l'objectif 7 (cible 9) des OMD qui est de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des ménages utilisant les combustibles solides. Des efforts restent donc à faire afin de conserver l'environnement et lutter efficacement contre la désertification.

3.3.4 Principal lieu d'aisance

Les programmes d'assainissement sont destinés en général aux centres urbains qui sont les lieux de grande concentration humaine. Les risques de maladies et de pollution y sont élevés. En effet, les matières fécales non convenablement évacuées sont des nids de microbes qui contaminent les aliments et l'eau et provoquent des maladies.

Tableau 3.8 : Répartition (%) des ménages selon le principal type d'aisance et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Ensemble Urbain	Rural		
Principal type d'aisance						
Chasse d'eau personnelle	4,6	1,6	3,1	0,1	0,9	*
Chasse d'eau en commun	5,1	3,2	4,1	0,5	1,4	0,8
Latrine simple	81,2	68,7	74,8	14,6	30,7	21,3
Latrine ventilée	3,2	1,3	2,2	0,7	1,1	0,5
Brousse/nature	3,0	23,1	13,4	82,8	64,1	75,6
Autres	1,5	1,2	1,3	0,7	0,9	1,2
ND	1,3	0,9	1,1	0,7	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,1
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

*Modalité inexistante en 1996

Le tableau 3.8 montre que la plupart des ménages du Burkina ne disposent pas d'infrastructures sanitaires adéquates. Ils utilisent en grand nombre la nature comme lieu d'aisance. Ainsi, 64,1 % font leurs besoins dans la nature et 30,7 % utilisent les latrines simples. Les sanitaires modernes que sont la chasse d'eau (personnelle ou en commun) et la latrine ventilée, ne sont utilisés que par 3,4 % des ménages. En 1996, plus de 3 ménages sur 4 utilisaient la brousse / nature pour faire leurs besoins. Au cours de la période 1996-2006, l'utilisation de la brousse / nature a baissé au profit d'autres types d'aisance, notamment la latrine simple (30,7 % contre 21,6 %), la chasse d'eau en commun (1,4 % contre 0,8%) et la latrine ventilée (1,1 % contre 0,5 %).

La brousse est utilisée par 74% des ménages dirigés par des chefs non instruits et 62,4% des ménages dirigés par des chefs très instruits utilisent des latrines simples. Les sanitaires modernes (chasse d'eau, latrine ventilée) sont plus utilisés par les ménages des plus instruits que par les autres ménages (tableau A.37).

Le type d'aisance varie suivant le milieu de résidence. Ainsi en milieu urbain, 74,8 % des ménages utilisent les latrines simples pour la satisfaction de leurs besoins naturels. A Ouagadougou, quatre ménages sur cinq (81,2 %) utilisent ce type d'aisance. En milieu rural, par contre, c'est la brousse / nature qui est principalement utilisé par les ménages pour la satisfaction des besoins naturels (82,8%). Les coûts excessifs de la chasse d'eau et des latrines conduisent les ménages à opter pour les solutions les plus à portée de leur bourse, mais qui sont les moins hygiéniques.

3.3.5 Principal mode d'évacuation des ordures ménagères

La mauvaise gestion des déchets pose d'énormes problèmes, surtout dans les villes. Il s'agit des problèmes de salubrité, de sauvegarde de l'environnement, de sécurité et surtout de santé. En effet, les odeurs, la stagnation des eaux usées, les objets tranchants, les poussières et les fumées qui se dégagent sont causes de plusieurs maladies. Les déchets plastiques de tous genres, qui ne sont pas biodégradables, et les eaux usées, constituent des risques potentiels pour la santé et l'environnement si des politiques efficaces d'assainissement et de gestion ne sont pas mises en œuvre.

Les ordures ménagères composées de matières organiques (restes d'aliments), de papiers, de cartons, de textile, de plastiques, de verres, des métaux, de cendres, de gravillons, de

sable, de poussière, de vidanges de WC, etc., sont dans la plupart des cas jetées pêle-mêle sur des tas d'immondices (décharges sauvages) ou dans les rues.

De nos jours, l'évacuation des ordures ménagères constitue un gros problème de salubrité dans les grands centres urbains. Le phénomène se caractérise par une utilisation massive des tas d'immondices (56,2%) et la rue (15,5%) pour évacuer les ordures. En 1996, ces indicateurs clignotaient autour de 65,9% et 6,7% respectivement. Ainsi, le nombre des ménages qui utilisent la rue comme mode d'évacuation des ordures ménagères a plus que doublé.

Tableau 3.9 : Répartition des (%) ménages selon le mode principal d'évacuation des ordures ménagères et le milieu de résidence

	Milieu de résidence				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Ensemble Urbain	Rural		
Mode principal d'évacuation des ordures ménagères						
Ramassage privé	39,3	11,3	24,9	0,9	7,3	5,2
Tas d'immondices	28,8	53,5	41,5	61,6	56,2	65,9
Fossé	7,8	7,5	7,6	10,4	9,6	3,8
Bac	7,9	4,3	6,1	1,4	2,6	2,6
Rue	10,4	17,9	14,3	16,0	15,5	6,7
Autres	4,8	4,7	4,7	9,3	8,1	15,0
ND	1,0	0,8	0,9	0,5	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Face à l'ampleur du problème, les mairies des grandes villes ont installé dans les secteurs des bacs à ordures qui sont très faiblement utilisés par les ménages : 2,6%. Cela ne saurait s'expliquer par le refus des ménages d'utiliser ces bacs, mais plutôt par le nombre insuffisant de bacs et par l'inaccessibilité de ceux-ci. En effet, la tendance actuelle est la privatisation de la gestion des ordures ménagères, les municipalités encouragent les sociétés de ramassage des ordures ménagères dans ce sens. Seulement 7,3 % se sont abonnés aux ramassages privés, proportion faible et même insignifiante au regard de l'importance de la population urbaine. Il faut souligner que ces sociétés n'existent qu'en milieu urbain. Le tableau A.32 montre qu'en fait ce sont les ménages de chefs très instruits qui s'abonnent au ramassage privé : 63% des ménages contre 15% des ménages de chefs non instruits.

C'est en milieu urbain que le problème de gestion des ordures se pose avec le plus d'acuité, vu l'importance de la concentration humaine et l'intensité de la production des déchets. Malgré les actions de sensibilisation et surtout l'existence des structures de collecte des ordures ménagères (essentiellement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), 63,4 % des ménages déclarent jeter leurs ordures sur des tas d'immondices, dans les rues ou encore dans des fosses (non appropriées dans les centres urbains).

En milieu rural, les ordures ménagères sont plutôt utilisées comme fertilisant des sols. En effet, l'épandage des ordures ménagères dans les champs autour des cases est un moyen de valorisation de ces déchets ; les agriculteurs y trouvent des éléments organiques. Les bacs à ordures et poubelles sont presque inexistantes : seulement 1,4 % des ménages les utilisent.

3.3.6 Principal mode d'évacuation des eaux usées

Tableau 3.10 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence

	MILIEU DE RESIDENCE				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Total Urbain	Rural		
Principal mode d'évacuation des eaux usées						
Cour	19,1	28,4	23,9	45,0	39,3	46,5
Rue	60,4	52,8	56,5	34,1	40,2	22,5
Puits	2,1	1,7	1,9	0,8	1,1	1,2
Caniveau	1,2	2,6	1,9	0,3	0,7	0,8
Fosse septique	11,5	6,1	8,7	4,5	5,6	2,4
Autres	2,6	6,2	4,5	13,3	11,0	25,9
ND	3,0	2,2	2,6	2,0	2,1	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

Le système d'assainissement constitue un élément essentiel de l'infrastructure des établissements humains. L'environnement est naturellement à même d'assimiler les matériaux usés mais au fur et à mesure que la densité de la population s'accroît, les déchets ne peuvent être jetés sans constituer un risque pour la santé et la qualité du cadre de vie.

Le tableau 3.10 montre que la plupart des ménages burkinabé vivent dans des habitations qui ne disposent d'aucun système d'assainissement ; les eaux sales sont généralement jetées dans la rue (40,2 %) ou dans la cour (39,3 %). Seulement, 5,6 % des ménages ont recours à des fosses septiques et 1,1 % à des puits (évacuation des eaux de douches) pour l'évacuation des eaux usées. Par rapport à 1996, nous constatons que la proportion des ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue a pratiquement doublé. Pourquoi ? Sans doute à par manque d'espace dans la cour.

Quel que soit le milieu de résidence considéré, l'utilisation de la cour et de la rue pour évacuer les eaux prédomine. En milieu urbain, 80,4% des ménages utilisent la rue et la cour pour évacuer les eaux usées (dont 56, 5% pour la rue et 23,9% pour la cour). Malgré les différents programmes et campagnes de sensibilisation dans les grandes villes, 60,4 % des ménages à Ouagadougou continuent de déverser les eaux sales dans la rue. Ce qui est une des causes de la dégradation rapide de nos rues latéritiques. En milieu rural, les proportions sont de 45,0% pour la cour et 34,1% pour la rue (en milieu rural c'est plus des sentiers que des rues).

La proportion des ménages qui déversent leurs eaux usées dans la rue, le caniveau ou la fosse septique augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Par contre la proportion des ménages qui déversent leurs eaux usées dans la cour diminue avec le niveau d'instruction du chef de ménage (tableau A.39). En clair, ce sont les ménages dont le chef est instruit qui jettent leurs eaux usées dans la rue, plus que dans la cour.

3.4 – STANDING DE L'UNITE D'HABITATION

Les variables qui caractérisent les habitations étant nombreuses, pour une meilleure analyse des conditions d'habitation des ménages, il a été créé une variable dérivée appelée « standing de l'unité d'habitation » qui présente l'avantage de synthétiser les autres variables et de réduire le nombre de croisements. Les modalités de cette variable dérivée ont été définies de commun accord avec le ministère de l'habitat et de l'urbanisme selon le tableau B.1.

3.4.1 Standing de l'unité d'habitation et milieu de résidence

Le tableau 3.11 montre que les habitations du Burkina sont dans leur majorité de bas standing (42,1%). Trois habitations sur vingt sont indécents. Quel que soit le sexe du chef de ménage, nous constatons que la tendance reste pratiquement la même. Les habitations des femmes sont de standing meilleur à celles des hommes : les femmes se logent convenablement mieux que les hommes.

Tableau 3.11 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et le milieu de résidence

Standing de l'unité d'habitation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
Haut standing	1,4	1,6	1,4	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	0,4
Moyen standing	10,4	12,2	10,7	0,5	1,4	0,6	3,1	5,3	3,3
Bas standing	31,9	30,2	31,7	45,5	49,9	45,9	42,0	42,7	42,1
Habitation indécente	1,9	1,4	1,8	20,9	16,3	20,5	16,1	10,8	15,5
Autre standing	54,4	54,6	54,4	33,0	32,4	33,0	38,5	40,6	38,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon le milieu de résidence, les habitations de haut standing sont le propre du milieu urbain. Celles de bas standing sont plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain (45,9% contre 31,7%). Il en est de même des habitations indécents. En effet, alors qu'en milieu urbain à peine deux habitations sur 100 sont indécents, en milieu rural on a une proportion de l'ordre de 20% (un sur cinq).

3.4.2 Standing de l'unité d'habitation et région de résidence

Une analyse selon les régions montre que seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins ont significativement des habitations de haut standing. Dans les autres régions, leurs proportions sont très faibles. Modernité rimaient avec ville, il est tout à fait évident que les habitations de haut standing seront concentrées dans les deux régions sus citées puisqu'elles abritent les plus grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

Tableau 3.12 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et la région de résidence

Région de résidence	Standing de l'unité d'habitation					Total
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente	Autre standing	
Boucle du Mouhoun	0,0	0,8	66,7	14,8	17,7	100,0
Cascades	0,0	6,0	46,3	15,3	32,3	100,0
Centre	2,3	7,9	29,2	1,5	59,0	100,0
Centre-Est	0,0	4,7	40,2	10,8	44,3	100,0
Centre-Nord	0,0	1,6	36,1	15,7	46,7	100,0
Centre-Ouest	0,0	2,2	50,4	13,2	34,2	100,0
Centre-Sud	0,0	1,6	47,7	10,3	40,4	100,0
Est	0,0	0,9	30,4	30,6	38,0	100,0
Hauts-Bassins	0,3	7,0	47,1	9,5	36,1	100,0
Nord	0,0	1,6	39,4	20,8	38,2	100,0
Plateau Central	0,0	1,5	42,0	10,4	46,1	100,0
Sahel	0,0	0,4	34,5	35,6	29,5	100,0
Sud-Ouest	0,0	0,9	44,9	29,4	24,7	100,0
Total	0,4	3,3	42,1	15,5	38,7	100,0

Pour le moyen standing, les régions du Centre et des Hauts bassins se retrouvent en tête, suivies des Cascades (6%), du Centre-Est (4,7%), du Centre Ouest (2,2%). Les autres régions sont à hauteur de moins de 2%.

Le bas standing est la modalité la plus dominante quelle que soit la région de résidence. D'une région à l'autre, cette modalité varie de 66,7% dans la Boucle du Mouhoun à 29,2% dans la région du Centre. Par rapport aux autres régions, celle du Centre abrite plus d'habitations de haut et moyen standing et moins d'habitations de bas standing.

Les habitations indécents sont beaucoup représentées dans les régions du Sahel (35,6%) et de l'Est (30,6%) que dans les autres régions. Cela est dû au type d'habitation utilisée dans ces régions : généralement des huttes, tentes, cases. Les habitations de la région du Sahel étant pour la plupart des nomades, ils accordent peu d'importance à leurs habitations (précaires). La nature du milieu ne leur favorise pas l'accès aux commodités modernes (eau courante, électricité du réseau, gaz pour la cuisson, sanitaires adéquats,...) toutes choses qui conduisent à l'indécence de l'habitation.

Dans la région du Centre, seulement 1,5% des habitations sont indécents. Il s'agirait des habitations des villages du Kadiogo et de la banlieue de Ouagadougou.

3.4.3 Standing de l'unité d'habitation et taille du ménage

Le tableau 3.13 montre que, pour chaque type d'habitation, la proportion des ménages croît jusqu'à un certain seuil avant de décroître. Les proportions sont élevées pour les ménages de taille inférieure à 7 personnes.

Les ménages unipersonnels habitent dans des habitations de haut standing (10,4%). Il en est de même des ménages de taille 5, 6 et 7 personnes.

Tableau 3.13 : Répartition (%) des ménages selon leur taille et le standing de l'unité d'habitation

Taille du ménage	Standing de l'unité d'habitation					Total
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente	Autre standing	
1	10,4	10,0	3,0	3,1	8,7	5,5
2	11,0	10,3	9,3	11,2	10,5	10,1
3	11,1	14,3	14,1	13,6	13,3	13,7
4	13,5	14,2	13,5	12,9	12,5	13,0
5	15,9	12,3	12,3	12,1	11,2	11,9
6	13,8	10,2	10,8	10,8	9,8	10,4
7	9,4	8,1	8,9	9,0	8,1	8,6
8	6,3	5,8	6,9	6,9	6,2	6,6
9	3,7	4,0	5,2	5,2	4,8	5,0
10	2,4	3,9	5,3	5,1	4,7	5,0
11	0,8	1,4	2,2	2,2	2,1	2,1
12	0,4	1,2	2,0	2,0	1,8	1,9
13	0,4	1,0	1,6	1,5	1,5	1,5
14	0,2	0,8	1,2	1,2	1,1	1,2
15 et plus	0,6	2,6	3,7	3,2	3,6	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moyenne	4,9	5,3	6,1	6,0	5,8	5,9

La taille moyenne des ménages varie selon le standing de l'unité d'habitation du chef de ménage. Elle est élevée pour les ménages dont le chef loge dans une habitation de bas standing (6,1 personnes) ou dans une habitation indécente (6 personnes), et faible dans ceux dont l'habitation du chef est de haut standing.

3.4.4 Standing de l'unité d'habitation et niveau d'instruction du chef de ménage

La répartition selon le niveau d'instruction du chef de ménage (tableau 3.14) montre que les chefs de ménage sans niveau d'instruction logent dans des habitations indécentes (94,4%) ou de bas standing (83,9%).

Tableau 3.14 : Répartition (%) des ménages selon le standing de l'unité d'habitation et le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du CM	Standing de l'unité d'habitation					Total
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente	Autre standing	
Aucun	5,2	42,1	83,9	94,4	71,0	78,9
CP1	0,1	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4
CP2	0,1	0,9	1,0	0,5	0,8	0,9
CE1	0,3	1,8	1,7	0,7	1,4	1,4
CE2	0,4	1,9	1,4	0,5	1,3	1,2
CM1	0,8	3,3	2,1	0,7	2,2	1,9
CM2	3,1	9,2	4,3	1,3	5,1	4,3
1er cycle	11,1	17,2	3,4	0,7	7,7	5,1
2nd cycle	14,9	14,7	1,0	0,2	5,5	3,1
Supérieur	63,6	8,0	0,3	0,1	4,2	2,3
ND	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le standing de l'unité d'habitation varie selon le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, les chefs de ménage de niveau d'études supérieures logent dans des habitations de haut standing (63,6%), ceux de niveau d'études primaires (17,4%) ou secondaires (31,9%) vivent dans des habitations de moyen standing.

Ainsi plus le chef de ménage est instruit plus il y a des chances qu'il dorme dans une habitation moderne. En réalité c'est plutôt le niveau de vie qui prédispose les chefs de ménage très instruits à opter pour les habitations de haut standing.

3.4.5 – Standing de l'unité d'habitation et type de ménage

Le type de ménage est un facteur de différenciation du standing de l'unité d'habitation. Si les chefs de ménages unipersonnels, étendus et composites vivent dans des habitations de haut standing, les chefs de ménages nucléaires complets sont logés dans des habitations indécents et ceux des ménages monoparentaux dans des habitations de bas standing.

Tableau 3.15 : Répartition (%) des ménages selon le standing de l'unité d'habitation et le type de ménage

Type de ménages	Standing de l'unité d'habitation					Total
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente	Autre standing	
Ménages d'une seule personne	10,4	10,0	3,0	3,1	8,7	5,5
Ménages nucléaires complets	18,5	32,6	50,8	56,9	42,6	47,8
Ménages nucléaires monoparentaux	3,0	5,1	5,4	4,1	4,5	4,9
Ménages étendus	57,6	43,0	36,5	32,7	37,0	36,4
Ménages composites	10,6	9,3	4,3	3,3	7,1	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les habitations de haut standing abritent donc des chefs de ménage dirigeant des ménages étendus de faible taille. Les habitations indécents abritent des chefs de ménage dirigeant des ménages nucléaires complets de grande taille : des ménages avec beaucoup d'enfants.

CHAPITRE 4 : TYPE D'HABITATION SELON SES CARACTERISTIQUES ET CELLES DU CHEF DE MENAGE

Dans les chapitres précédents il a été question des ménages (chapitre 2) et des habitations (chapitre 3). Nous avons, d'une part, étudié les caractéristiques des ménages et des chefs de ménages ; d'autre part les caractéristiques de l'habitation. Il serait alors intéressant de croiser ces différentes variables. Tel est l'objet du présent chapitre.

4.1 – TYPE D'HABITATION ET CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

4.1.1 Type d'habitation et nature du sol

Parmi les habitations dont le sol est en carrelage 65,5 % sont des villas et 17,7 % sont des maisons individuelles simples (tableau 4.1). Seulement 5,3 % sont des immeubles à appartements : proportion faible due au fait même qu'il y a moins d'immeubles que de villas. Que ce soit dans les immeubles ou les villas, le carrelage est la principale nature du sol des habitations.

Trois quarts des habitations dont le sol est en ciment sont des maisons individuelles simples. Le ciment est ainsi la principale nature du sol des maisons individuelles simples et des bâtiments à plusieurs logements. Une habitation sur deux dont le sol est en sable est une case.

Tableau 4.1 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature du sol

Caractéristiques de l'habitation	TYPE D'HABITATION							Total
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Nature du sol								
Carrelage	5,3	65,5	17,7	9,3	0,7	0,2	1,4	100,0
Ciment	0,3	3,5	74,5	13,8	6,3	0,4	1,3	100,0
Terre battue	0,0	0,2	55,9	3,3	38,3	1,5	0,9	100,0
Sable	0,0	0,0	34,4	1,7	52,3	10,5	1,1	100,0
Autres	5,0	2,6	24,7	1,7	42,1	23,0	1,0	100,0
ND	0,2	1,7	46,6	5,2	27,6	1,6	16,9	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

4.1.2 Type d'habitation et nature des murs

Les murs en dur sont le propre des immeubles à appartements, villas et bâtiments à plusieurs logements. Les maisons individuelles simples ont les murs en semi dur (83,2 %), ou en banco (63,3%). Pour les cases, les murs sont dans la majorité des cases en paille (72,1 %) comme le montre le tableau 4.2.

Les autres types de matériaux de construction des murs sont utilisés principalement dans la construction des cases (43,7%) et des maisons individuelles simples (26,7%).

Tableau 4.2 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature des murs

Caractéristiques de l'habitation	TYPE D'HABITATION							Total
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Nature du murs								
Dur	1,5	15,4	57,8	23,4	0,0	0,3	1,5	100,0
Semi-dur	0,0	1,4	83,2	13,5	0,0	0,4	1,5	100,0
Banco	0,0	0,0	63,3	4,0	31,0	0,8	1,0	100,0
Paille	0,0	0,0	11,6	0,0	72,1	15,3	1,0	100,0
Autres	0,2	7,8	26,7	3,4	43,7	17,4	0,9	100,0
ND	0,2	1,8	37,3	4,9	18,9	1,3	35,6	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

4.1.3 Type d'habitation et nature du toit

Les toits des immeubles sont essentiellement en béton (17,4%) ou en tuiles (1,3%) ; il en est de même des toits des villas. Pour les maisons individuelles simples, on rencontre une diversité de matériaux entrant dans la confection des toits : les tuiles (85,5%), les tôles (80,6%), la terre battue (75,7%). Le béton et la chaume y sont moins représentés. L'essentiel des bâtiments à plusieurs logements ont leur toits en tôles. Pour les cases, les toits en chaume sont en quantité importante (83,8%). Il faudrait noter la proportion non négligeable de la modalité « autre » qui concerne plus de la moitié des cases.

Tableau 4.3 : Répartition (%) des habitations selon leur type et la nature du toit

Caractéristiques de l'habitation	TYPE D'HABITATION							Total
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Nature du toit								
Béton	17,4	57,5	14,9	8,3	0,0	0,3	1,6	100,0
Tôle	0,3	4,5	80,6	12,9	0,0	0,4	1,3	100,0
Tuiles	1,3	6,4	85,5	5,2	0,0	0,5	1,1	100,0
Terre battue	0,0	0,0	75,7	4,0	17,8	1,5	1,0	100,0
Chaume	0,0	0,0	12,6	0,0	83,8	2,8	0,8	100,0
Autres	0,2	1,9	15,4	8,0	54,8	19,0	0,7	100,0
ND	0,3	2,2	39,7	5,0	27,8	1,7	23,4	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

4.2 – TYPE D’HABITATION ET VARIABLES LIEES A L’HABITATION

4.2.1 Type d’habitation et statut d’occupation du logement

Seront analysées ici les données sur le mode d’occupation de l’unité d’habitation, particulièrement, le mode occupation selon le type d’habitation. L’évaluation du mode d’occupation des unités d’habitation est fondamentale pour la planification des politiques de logement.

Tableau 4.4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le type d’habitation et le statut d’occupation du logement

STATUT D’OCCUPATION	TYPE D’HABITATION						Total
	Immeuble à appartements	Villa	Maison Individuelle Simple	Bâtiment à Plusieurs Logements	Case	Autres	
Propriétaire	65,3	63,6	82,6	56,3	96,1	89,1	83,9
Location vente	3,4	2,9	0,5	1,6	0,0	0,2	0,5
Location simple	18,0	24,0	9,4	31,1	0,5	2,0	8,9
Hébergé gratuitement	10,5	8,5	7,1	10,3	2,7	3,8	6,2
Autres	2,7	1,0	0,5	0,8	0,7	4,8	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

L’habitat se caractérise par un fort attachement au statut de propriétaire. Dans l’ensemble, plus de huit chefs de ménages sur dix (83,9 %) sont propriétaires de leur logement et 9,4% sont en location simple ou location vente (tableau 4.4). Quel que soit le type d’habitation, les ménages propriétaires du logement sont les plus nombreux. Ils occupent le plus souvent des cases (96,1%), des maisons individuelles simples (82,6 %), et autres (89,1 %). Pratiquement aucune case n’est en location vente (ce qui n’est pas surprenant !). Un ménage sur trois, occupant un bâtiment à plusieurs logements, est en location simple. C’est le cas par exemple des « célibatorium ». Les locataires vente occupent des immeubles à appartements (3,4 %) et des villas (2,9 %). Quant aux locataires simples, ils vivent le plus dans des bâtiments à plusieurs logements (31,1 %), villas (24 %) et immeubles (18 %). Les hébergés gratuitement logent dans des bâtiments à plusieurs logements et immeubles à appartements.

4.2.2 Type d’habitation et commodités utilisées dans le logement

Les commodités utilisées dans le logement sont l’accès à une source d’approvisionnement en eau de boisson, le type d’aisance, les modes d’évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, la source principale d’énergie pour la cuisson. L’objet de cette section est l’examen des commodités les plus utilisées en fonction du type de l’unité d’habitation.

4.2.2.1 Approvisionnement en eau

Dans l’ensemble 37,2 % des ménages utilisent l’eau de pompe / forage et 26,5 % utilisent l’eau de puits ordinaire (tableau 4.5). La proportion des ménages ayant accès, de façon durable, à une source d’eau meilleure est le pourcentage des ménages qui utilisent l’un quelconque des types suivants d’approvisionnement en eau de boisson : eau courante, fontaine publique, forage ou pompe. L’indicateur permet de surveiller l’accès à des sources d’eau meilleures en partant du principe que des sources d’eau meilleures devraient procurer une eau salubre. L’eau insalubre est la cause directe de nombreuses maladies dans les

pays en développement. Le tableau 4.5 montre que 58,6 % des ménages ont accès à une source d'eau meilleure (eau courante, borne fontaine, forage).

La majorité des ménages habitant les villas (66,9 %) et les immeubles à appartements s'approvisionnent en eau courante à domicile. Ceux qui s'approvisionnent en eau des fontaines publiques se retrouvent parmi ceux qui occupent les bâtiments à plusieurs logements, les maisons individuelles simples et les villas. Un ménage sur deux qui vit dans une case (50,4 %) utilise l'eau de pompe / forage comme eau de boisson. Pour la source d'eau meilleure, nous remarquons que 94,3 % des ménages logés dans les villas en ont accès contre 51,9 % des ménages vivant dans les cases (tableau 4.5). Aucun ménage habitant un immeuble à appartements n'utilise l'eau de rivière / marigot / barrage comme eau de boisson. Cette source d'eau est plus utilisée par les ménages vivant dans les cases que tout autre ménage.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le type d'habitation

COMMODITES	TYPE D'HABITATION						
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à +ieurs* logts	Case	Autres	Ensemble
Mode d'approvisionnement eau de boisson							
Eau courante	49,0	66,9	6,8	24,3	0,1	1,8	7,8
Borne fontaine	14,4	16,7	16,8	31,9	1,4	3,7	13,6
Pompe(forage)	20,2	10,7	35,1	17,6	50,4	38,9	37,2
Puits busé	4,0	1,5	8,9	5,4	10,1	9,4	8,7
Puits ordinaire	10,1	3,5	28,9	18,0	25,5	29,6	26,5
Rivière marigot, barrage	0,0	0,4	2,9	2,3	11,9	15,1	5,4
Autres	2,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,9	0,2
ND	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*+ieurs= plusieurs

Le tableau A.40 montre que les ménages des immeubles à appartements, des villas et des bâtiments à plusieurs logements utilisent l'eau courante comme eau de boisson, ceux des maisons individuelles simples s'approvisionnent à la borne fontaine (75%) et ceux des cases s'approvisionnent à la rivière, au barrage ou au marigot (58,1%).

4.2.2.2 Type d'aisance

Que dire du type d'aisance ? Aux termes du Rapport sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en 2000 de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les dispositifs tels que les égouts ou les fosses septiques, les latrines à siphon hydraulique et les latrines simples ou les latrines améliorées à fosse ventilée sont considérés comme appropriés, à condition de ne pas être publics. Pour être efficaces, ces installations doivent être bien construites et correctement entretenues.

Tableau 4.6 : Répartition (%) des ménages selon le type d'aisance et le type d'habitation

COMMODITES	TYPE D'HABITATION						
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à +ieurs logts	Case	Autres	Ensemble
Type d'aisance							
Chasse d'eau personnelle	22,9	22,0	0,3	1,3	0,0	0,1	0,9
Chasse d'eau en commun	10,0	12,9	1,4	3,6	0,0	0,3	1,4
Latrine simple	38,4	52,0	37,7	65,3	4,3	9,0	30,7
Latrine ventilée	4,7	7,5	1,0	2,5	0,3	0,4	1,1
Brousse/nature	0,0	0,0	58,1	26,1	94,5	87,6	64,1
Autres	23,0	4,7	0,9	0,5	0,4	2,0	0,9
ND	1,0	0,9	0,6	0,7	0,5	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 4.6 montre que six ménages sur dix utilisent la brousse / nature, et 30,7 % utilisent les latrines simples. Plus de six ménages sur dix logeant dans des bâtiments à plusieurs logements utilisent ce genre d'installations. Les toilettes avec chasse d'eau sont principalement utilisées dans les immeubles à appartements et les villas. Aucune case n'en utilise. Le lieu d'aisance préféré par les ménages habitant dans des cases est la brousse / la nature. .

Il serait hasardeux de vouloir calculer l'indicateur de l'objectif 7, cible 10 des OMD c'est-à-dire la proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement. En effet, le type d'aisance concernant uniquement le logement du chef de ménage, il se pourrait que les autres membres du ménage utilisent des installations sanitaires autres que celles du chef de ménage.

Le tableau A.40 montre que la chasse d'eau personnelle ou en commun est utilisée dans les immeubles à appartements et les villas, la latrine simple est utilisée dans les maisons individuelles simples et la brousse / nature par les ménages des cases.

4.2.2.3 Mode d'évacuation des eaux usées

Pour ce qui est du mode d'évacuation des eaux usées, le tableau 4.7 indique qu'il diffère selon le type d'habitation. En effet, 53,1 % des ménages des bâtiments à plusieurs logements jettent leurs eaux usées dans la rue et 48,9 % des ménages de case jettent leurs eaux usées dans la cour. La fosse septique est le mode le plus utilisé par les ménages des immeubles à appartements et des villas. Dans un contexte de vie chère, la fosse septique est uniquement réservée aux eaux des douches. Les eaux de lessive, vaisselle et autres sont jetées dans la rue, la cour ou le caniveau. Pour ce qui est de ce dernier (le caniveau), il y a plus de ménages des bâtiments à plusieurs logements que de ménages des villas qui l'utilisent. Ce mode d'évacuation dépend de la disponibilité même du caniveau !

4.2.2.6 Principale source d'énergie pour la cuisson

Le gaz est la principale source d'énergie pour la cuisson pour les ménages des villas (42,8 %), le bois (foyer simple) pour les ménages des cases (96,4 %) (Tableau 4.10). Quant à l'électricité, elle est très peu utilisée comme énergie pour la cuisson sans doute en raison de son coût très élevé. Les combustibles solides (bois et charbon de bois) restent toujours la principale source d'énergie pour la cuisson. Ces combustibles sont utilisés par 98,5 % des ménages des cases, 78,8 % des ménages des bâtiments à plusieurs logements, 92,3 % des ménages des maisons individuelles simples, 52,1 % des ménages des villas et 59,6 % des ménages des immeubles.

Quel que soit le type d'habitation, la proportion des ménages qui utilisent des combustibles solides reste toujours très élevée, ce qui montre que le Burkina est encore loin d'atteindre l'objectif 7 des OMD. En effet, cet objectif étant d'assurer un environnement durable, les autorités politiques doivent intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

La combustion incomplète et inefficace des combustibles solides entraîne l'émission de centaines de composés, dont beaucoup sont des polluants nocifs pour la santé ou des gaz à effet de serre qui contribuent à causer les changements climatiques mondiaux. Il existe aussi des relations importantes entre l'utilisation domestique des combustibles solides, la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, le déboisement, l'érosion du sol et les émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'utilisation de combustibles solides comme principale énergie pour la cuisson des aliments expose les femmes et les enfants à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, ce qui peut provoquer de graves problèmes de santé, tels que des maladies respiratoires aiguës.

Tableau 4.10 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson et le type d'habitation

	TYPE D'HABITATION						
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à +ieurs logts	Case	Autres	Ensemble
Principale source d'énergie pour la cuisson							
Electricité	2,0	1,8	0,2	0,5	0,0	0,0	0,2
Gaz	33,0	42,8	3,9	14,9	0,0	0,9	4,7
Pétrole	0,6	0,3	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3
Charbon de bois	7,5	9,6	4,0	8,9	0,7	1,5	3,6
Bois(foyer amélioré)	7,1	11,6	4,8	9,5	1,4	1,7	4,4
Bois(foyer simple)	45,0	30,9	83,5	60,4	96,4	91,2	83,8
Autres	1,5	0,7	0,7	1,0	0,5	2,0	0,7
Non concerné	2,3	1,6	2,1	3,8	0,5	2,1	1,8
ND	0,9	0,7	0,4	0,6	0,4	0,4	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'exposition à la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments est un phénomène complexe qui dépend des interactions entre la source de pollution (type de combustible et type de fourneau), la dispersion de la pollution (habitation et ventilation) et la répartition temps-activités des membres du ménage. Le type de combustible et la participation aux tâches culinaires ont toujours été les principaux facteurs prédictifs d'une exposition à la pollution.

Pays sahélien, le Burkina Faso ne dispose pas d'assez de ressources forestières, l'utilisation massive du bois de chauffe est sûrement une menace pour l'environnement du fait de la déforestation qui en découle si d'autres sources d'énergie ne sont pas trouvées pour la cuisson.

Conscient de cette situation le gouvernement burkinabé a institué depuis 1985, les « trois luttes » : lutte contre les feux de brousse, lutte contre la coupe abusive du bois, lutte contre la divagation des animaux. Toutes ces mesures visent à protéger l'environnement.

4.3 – TYPE D'HABITATION ET CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

4.3.1 – Type d'habitation et sexe du chef de ménage

Tableau 4.11 : Répartition (%) des habitations par sexe du chef de ménage selon le type d'habitation

	Type d'habitation							Total
	Immeuble à appartements	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
Sexe du chef de ménage								
Masculin	0,2	2,3	60,5	7,0	26,9	1,8	1,3	100,0
Féminin	0,3	3,5	63,0	9,4	21,4	1,0	1,4	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

Quel que soit le sexe du chef de ménage, plus de 60 % des ménages vivent dans des maisons individuelles simples (tableau 4.6). A effectif égal, les ménages dirigés par les femmes sont plus représentés que ceux dirigés par les hommes dans les immeubles à appartements, les villas, les maisons individuelles et les bâtiments à plusieurs logements. Tous des types d'habitations répandus en milieu urbain. Dans les cases par contre, on retrouve les chefs de ménages masculins. Ceci corrobore avec le fait que les chefs de ménages féminins se retrouvent plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4.12 : Répartition (%) des habitations selon leur type et le sexe du chef de ménage

Type d'habitat	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Immeuble à appartements	86,9	13,1	100,0
Villa	84,0	16,0	100,0
Maison individuel simple	88,6	11,4	100,0
Batiment à plusieurs logements	85,8	14,2	100,0
Case	91,0	9,0	100,0
Autres	93,5	6,5	100,0
ND	88,1	11,9	100,0
Total	89,0	11,0	100,0

Quel que soit le type d'habitation, les ménages dirigés par les hommes sont plus nombreux que ceux dirigés par les femmes (tableau 4.12). Les ménages masculins se retrouvent dans les cases (91 %) et les maisons individuelles simples (88,6 %). Les ménages féminins, par contre, se retrouvent dans les villas (16 %) et les bâtiments à plusieurs logements (14,2 %).

4.3.2 – Type d’habitation et âge du chef de ménage

Le tableau 4.13 montre que quel que soit le groupe d’âges des chefs de ménages, les proportions des ménages habitant les immeubles à appartements restent pratiquement les mêmes. Pour les autres types d’habitations, les chefs de ménages vivant dans les villas ont entre 45 et 49 ans, ceux des maisons individuelles simples ont 10-14 ans, les CM vivant dans les bâtiments à plusieurs logements ont 30-34 ans et plus de 84 ans pour ceux des cases. Très peu de chefs de ménages âgés de 80 ans et plus vivent dans des villas. Quel que soit le groupe d’âges, trois chefs de ménages sur cinq vivent dans des maisons individuelles simples.

Tableau 4.13 : Répartition (%) des habitations selon leur type et le groupe d’âges du chef de ménage

GROUPES D’ÂGES	TYPE D’HABITATION							Total
	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	
10-14	0,2	1,9	65,0	8,3	18,3	2,1	4,2	100,0
15-19	0,1	0,9	58,5	6,0	29,7	3,2	1,7	100,0
20-24	0,1	0,9	59,2	6,0	30,0	2,5	1,3	100,0
25-29	0,2	1,3	61,9	7,6	25,9	1,9	1,3	100,0
30-34	0,2	2,2	62,6	8,5	23,5	1,7	1,3	100,0
35-39	0,2	2,8	62,4	7,9	23,9	1,6	1,3	100,0
40-44	0,3	3,6	60,9	7,5	24,9	1,6	1,3	100,0
45-49	0,3	3,9	59,4	7,3	26,2	1,6	1,3	100,0
50-54	0,3	3,6	58,6	7,1	27,5	1,6	1,3	100,0
55-59	0,2	2,9	58,9	6,8	28,3	1,5	1,3	100,0
60-64	0,2	2,0	58,9	6,7	29,2	1,6	1,3	100,0
65-69	0,2	1,6	60,3	6,6	28,8	1,4	1,2	100,0
70-74	0,2	1,2	61,1	6,2	28,5	1,5	1,2	100,0
75-79	0,2	0,9	62,3	5,6	28,2	1,5	1,3	100,0
80-84	0,2	0,9	62,9	5,5	27,7	1,4	1,4	100,0
85 et +	0,1	0,7	61,1	5,1	30,5	1,3	1,2	100,0
ND	0,4	3,6	60,7	9,6	19,1	1,7	4,9	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

4.3.3 – Type d’habitation et autres caractéristiques du chef de ménage

Mais que dire des autres caractéristiques du chef de ménage ?

4.3.3.1 Type d’habitation et religion du chef de ménage

Quelle que soit la religion pratiquée, la majorité des chefs de ménages vivent dans des maisons individuelles simples. Les CM des villas se déclarent de religion catholique ou pratiquant d’autres religions, ceux des cases sont de loin des animistes (43,6%) ou sans religion (35,1%) (tableau A.41). Les ménages des bâtiments à plusieurs logements semblent pratiquer, dans des proportions presque égales, les différentes religions, l’animisme étant peu représenté.

4.3.3.2 Type d'habitation et statut d'occupation du chef de ménage

La répartition des ménages selon le statut d'occupation de leurs chefs montre que les immeubles et les villas abritent des chefs de ménage (CM) retraités ou rentiers. Les CM élèves / étudiants ou à la recherche de leur premier emploi sont sur représentés dans les maisons individuelles simples et les bâtiments à plusieurs logements. On retrouve les CM occupés ou inactifs dans les cases.

4.3.3.3 Type d'habitation et statut matrimonial du chef de ménage

Il n'y a pas de différence significative entre les proportions de chefs de ménages vivant dans les immeubles à appartements. Ils sont très peu représentés et à proportions presque égales. Les CM célibataires (4,2%) et les divorcés (3,7%) se rencontrent dans les villas (tableau A.42). Les maisons individuelles simples abritent majoritairement les CM mariés à quatre femmes (70,4%) et les CM célibataires (67,2%). Quoi de plus normal puisque le plus souvent le mari polygame vit dans une maison séparée de celle où sont ses femmes : une maison individuelle simple lui suffit donc. C'est dans les cases que l'on retrouve les CM mariés à une, deux ou trois femmes, ainsi que les CM veuf (ve)s.

4.3.3.4 Type d'habitation et niveau d'instruction du chef de ménage

Pour ce qui est du niveau d'instruction du chef de ménage, le tableau A.42 montre que les immeubles et les villas sont habités par des chefs de ménages de niveau supérieur, les maisons individuelles simples par des CM ayant atteint le cours élémentaire. Les CM de niveau secondaire second cycle préfèrent les bâtiments à plusieurs logements, et ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction vivent dans les cases.

CHAPITRE 5 : MENAGES VULNERABLES

Dans cette partie, il s'agit d'appréhender la situation de vulnérabilité au niveau des chefs de ménage. Le ménage ayant été déjà défini dans les concepts, il importe maintenant de définir la notion de vulnérabilité.

La notion de vulnérabilité renvoie à la finitude et à la fragilité de l'existence humaine. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité physique et psychique. De ce fait, la vulnérabilité peut résulter de plusieurs facteurs : l'âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique. La vulnérabilité de certaines personnes appelle en contrepartie un devoir d'assistance, la nécessité d'intervenir afin de les protéger.

Les catégories de personnes présentées comme vulnérables varient selon le contexte. Pour l'Union Européenne, les personnes vulnérables sont « les ressortissants étrangers, les enfants, les personnes souffrant d'un handicap mental ou émotionnel, au sens large du terme, les handicapés physiques ou personnes atteintes de maladies physiques, les mères / pères de jeunes enfants, les illettrés, les réfugiés et demandeurs d'asile, les alcooliques et toxicomanes ». Pour l'organisation mondiale de la santé, « les personnes vulnérables sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts. Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres peuvent être insuffisants ».

Dans le contexte du recensement général de la population et de l'habitation, les ménages vulnérables sont les ménages dont le chef est un enfant, une femme, une personne non occupée, une personne handicapée ou une personne âgée.

Le présent chapitre traite des ménages dirigés par :

- Les enfants ;
- les femmes ;
- les personnes non occupées ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes âgées.

5.1 – MENAGES DIRIGES PAR LES ENFANTS

Dans un nombre considérable de situations, des enfants sont laissés à l'abandon parce qu'aucun adulte ne s'occupe d'eux et ce sont des enfants qui assument la responsabilité de chef de famille. La pandémie de VIH/SIDA et certaines coutumes ont privé des centaines d'enfants et de jeunes gens de la perspective d'une vie saine et utile. Ces événements aggravent en outre le délaissement et les souffrances émotionnelles des enfants séparés, exposés à un risque accru de discrimination, d'exploitation et de mauvais traitements.

Au Burkina Faso, des enfants âgés de 12 à 19 ans sont des chefs de ménages. Ils sont en général constitués par les enfants orphelins de père, les enfants de rues qui ont quitté leur domicile pour vivre dans la rue et qui ont été recensés comme célibataires. Les résultats du recensement général de la population et de l'habitation ont permis d'estimer le nombre des ménages dirigés par les enfants à 38 437 ménages, soit 1,6% du nombre total des chefs de ménage du pays.

5.1.1 – Répartition par région

Dans l'ensemble, la majorité des ménages dont le chef est un enfant sont localisés dans les régions du Centre (10,8%), de la Boucle du Mouhoun (10,6%), du Centre-Est (10,1%) et des Hauts-Bassins (10,1%). Par contre, les régions des Cascades (3,5%), du Centre-Sud (3,9%) sont caractérisées par les plus faibles proportions de ménages dirigés par les enfants âgés de 12 à 19 ans. Cette situation peut s'expliquer par le fait que lorsqu'un enfant perd son père, lui et sa mère sont pris en charge par la famille de son père (système de lévirat). Selon le sexe du CM, on observe que les ménages dirigés par les enfants de sexe masculin sont plus nombreux dans la plupart des régions à l'exception du Centre- Est, du Nord, du Plateau Central et du Sahel. En effet, dans certains cas la fille est récupérée et donnée en mariage, ce qui explique souvent les faibles proportions des ménages dirigés par les femmes.

On constate que la majorité des ménages dirigés par les enfants sont localisés en milieu rural sauf dans les régions des Cascades, du Centre et des Hauts Bassins. En milieu rural, on rencontre fréquemment les ménages dont les chefs sont des enfants dans les régions de la Boucle du Mouhoun (12,6%), du Sahel (11,9%), de l'Est (11,2%) et du Centre-Est (11,1%). Le plus grand nombre des jeunes chefs de ménage sont de sexe masculin dans la plupart des régions, hormis le Centre-Est, le Plateau Central, le Nord et le Sahel.

En milieu urbain, près de la moitié des ménages dirigés par les enfants sont localisés dans le Centre (34,4%), et les Hauts Bassins (12,6%), régions qui abritent les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Selon le sexe, les ménages dirigés par les enfants de sexe féminin sont plus nombreux dans plusieurs régions à l'exception des régions du Centre, du Centre Ouest et de l'Est. Quel que soit le sexe considéré, les proportions des ménages dirigés par les enfants sont plus élevées au Centre et dans les Hauts Bassins qu'ailleurs.

Tableau 5.1 : Répartition des ménages dirigés par les enfants selon la région de = résidence

RÉGION	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Boucle du Mouhoun	398	120	518	2846	696	3542	3244	816	4060
Cascades	328	81	409	788	146	934	1116	227	1343
Centre	3019	496	3515	569	79	648	3588	575	4163
Centre-Est	564	168	732	2110	1027	3137	2674	1195	3869
Centre-Nord	422	111	533	1927	439	2366	2349	550	2899
Centre-Ouest	535	109	644	1660	427	2087	2195	536	2731
Centre-Sud	198	49	247	1028	223	1251	1226	272	1498
Est	421	79	500	2810	350	3160	3231	429	3660
Hauts-Bassins	1040	248	1288	2335	253	2588	3375	501	3876
Nord	550	165	715	1402	1041	2443	1952	1206	3158
Plateau Central	335	84	419	947	302	1249	1282	386	1668
Sahel	178	55	233	2396	955	3351	2574	1010	3584
Sud-Ouest	379	90	469	1219	240	1459	1598	330	1928
Total	8367	1855	10222	22037	6178	28215	30404	8033	38437

5.1.2 – Caractéristiques des enfants chefs de ménages

Les caractéristiques des enfants chefs de ménage concernent essentiellement la structure par âge et sexe, le niveau d'instruction, le statut d'occupation du logement et le statut d'occupation de l'emploi.

5.1.2.1 Structure par âge et sexe

Dans l'ensemble, l'âge moyen des CM enfants est de 17,7 ans (tableau A.43). Chez les filles, l'âge moyen est de 17,8 ans contre 17,7 ans chez les garçons. Par ailleurs, on observe que plus l'âge augmente, plus le nombre de ménages dirigés par les enfants croît. En effet, très peu d'enfants sont chefs de ménage à l'âge de 12 ans (0,9%) alors qu'à 19 ans, cette proportion atteint 38,6% de l'ensemble des enfants chefs de ménage. Ce constat est valable quel que soit le sexe du chef de ménage.

En milieu rural, l'âge moyen des chefs de ménage enfants est de 17,8 ans. Chez les filles comme chez les garçons, il est estimé aussi à 17,8 ans. Les chefs de ménage qui ont un âge compris entre 17 et 19 représentent 72,4% de l'ensemble répartis entre 85,2 % de filles et 84,2% de garçons. Les plus jeunes chefs de ménage représentent moins de 1% de l'ensemble du ménage.

En milieu urbain, l'âge moyen des chefs de ménage est de 17,6 ans. Chez les filles, l'âge moyen est légèrement supérieur (17,7 ans) à celui des garçons (17,6 ans). La majorité des ménages dirigés par les enfants (79,9%) ont un âge compris entre 17 et 19 ans dont 81,7% sont des filles et 79,6% sont des garçons.

5.1.2.2 Rapport de masculinité des enfants chefs de ménage

Dans l'ensemble, le rapport de masculinité est plus élevé chez les chefs de ménages (CM) de 12 ans. Il est de 535,8 garçons pour 100 filles. Il est plus faible pour les CM de 18 ans où il est estimé à 362,8 ans pour 100 filles (tableau DA.44).

En milieu urbain, le rapport de masculinité le plus élevé concerne les CM de 12 ans où on note 621,4 garçons pour 100 filles. A cet âge, il est supérieur à celui du milieu rural où le rapport de masculinité se situe autour de 505,1 garçons pour 100 filles. Par ailleurs, en milieu rural le plus bas rapport de masculinité est observé pour les CM de 18 ans (339,0) alors qu'en milieu urbain c'est à l'âge de 13 ans (416,9).

5.1.2.3 Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, la répartition des ménages dirigés par les enfants (tableau A.45) montre qu'environ cinq chefs de ménage sur huit n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi eux, 70,3% sont de sexe féminin contre 60,8% de sexe masculin. Ceux qui ont atteint le secondaire 1^{er} cycle représentent 19,2% de l'ensemble des ménages dirigés par les enfants comprenant 15,3% de filles et 20,3% de garçons.

En milieu rural, 75,7% des ménages sont dirigés par des enfants qui n'ont pas fréquenté. Ils sont répartis entre 82,1% de filles et 73,9% de garçons. Ensuite viennent les chefs de ménage qui ont le niveau secondaire 1^{er} cycle (11,6%) comprenant 7,9% de filles et 12,7% de garçons. Dans ce milieu, aucun chef de ménage enfant de sexe féminin n'atteint le supérieur.

En milieu urbain, 40,2% des chefs de ménage ont le niveau secondaire 1^{er} cycle. Parmi eux, il y a autant de garçons que de filles chefs de ménage (40,2%). Dans ce milieu, plus d'un chef de ménage sur quatre n'a aucun niveau. Selon le sexe, on note que 30,9% de filles et

26,2% de garçons n'ont aucun niveau. Ce milieu est caractérisé par la présence (en faibles proportions) de chefs de ménage enfants qui ont le niveau du supérieur. Il s'agit sans nul doute de jeunes étudiants ou élèves vivant pour la plupart en location. Ils représentent 1,3% de l'ensemble dont 1,5% sont des filles et 1,2% sont des garçons.

Cette analyse permet de dire qu'au niveau des ménages dirigés par les enfants, il y a également la persistance de l'inégalité d'accès à l'instruction entre filles et garçons à travers les constats suivants :

- le nombre de chefs de ménage de sexe féminin qui n'ont aucun niveau est toujours supérieur à celui des garçons ;
- à l'inverse, ce nombre est inférieur à celui des chefs de ménage de sexe masculin dans les autres modalités de la fréquentation scolaire ;
- en milieu urbain cette tendance n'est plus respectée car parfois le nombre de CM féminin est supérieur à celui des garçons (CE2, CM1, Supérieur).
-

5.1.2.4 Statut d'occupation du logement

Il s'agit du statut d'occupation du logement dans lequel vivent les enfants chefs de ménage. Les résultats du tableau A.46 montrent que dans l'ensemble, 65,1% des chefs de ménages sont propriétaires de leur logement. Cela s'explique en général par les logements légués par les parents défunts. Ils sont répartis entre 66,6% de filles et 64,7% de garçons. Les ménages dirigés par les enfants qui habitent dans des maisons louées représentent 16,3% de l'ensemble. Parmi eux, 15,3% sont dirigés par des filles et 16,5% par des garçons. Très peu de CM enfants vivent en location vente (0,9%).

En milieu rural, plus de trois enfants chefs des ménages (CM) sur quatre sont propriétaires de leurs maisons dont 77,9% de sexe féminin. Les enfants CM en location simple en milieu rural sont estimés à 7,7% de l'ensemble dont 5,6% de filles et 8,3% de garçons. En milieu urbain, la majorité des enfants CM sont en location simple (39,8%) avec 47,6% de filles et 38% de garçons. Ceux qui sont propriétaires de leur logement représentent 29,4% de l'ensemble des ménages. Dans cette rubrique, il y a presque autant de garçons que de filles. Les CM logés gratuitement sont assez nombreux (24,3%) et 18,0% d'entre eux sont des filles.

5.1.2.5 Statut d'occupation

Au Burkina Faso, 71,1% des enfants chefs de ménage sont occupés. Parmi eux, 59,2% sont des filles et 74,3% des garçons. Les ménages dirigés par les élèves / étudiants représentent 20,3% de l'ensemble (tableau 5.2). Ils sont composés de chefs de ménages de sexe féminin (15,2%) et de CM de sexe masculin (21,6%).

Tableau 5.2 : Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon le statut d'occupation du CM

STATUT D'OCCUPATION	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Occupé	43,6	30,5	41,2	86,0	67,8	82,0	74,3	59,2	71,1
Chômeur	0,8	0,5	0,8	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3
En quête du 1er emploi	3,6	2,6	3,4	0,3	0,1	0,3	1,2	0,7	1,1
Occupé au foyer	0,5	21,2	4,2	0,3	23,5	5,4	0,4	23,0	5,1
Elève ou étudiant	47,7	42,3	46,7	11,7	7,0	10,7	21,6	15,2	20,3
Rentier	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres inactifs	3,7	2,8	3,6	1,4	1,3	1,4	2,1	1,7	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les ménages dirigés par les enfants en milieu rural, 82,0% sont occupés. Les filles représentent 67,8% contre 86% de garçons. Les ménages des étudiants ou élèves vivant en zone rurale représentent 10,7% dont seulement 7,0% sont dirigés par des filles. Les CM chômeurs sont peu nombreux (0,1%).

En milieu urbain, la majorité des ménages dirigés par les enfants sont les élèves ou étudiants : 46,7% dont 42,3% sont des filles et 47,7% des garçons. Par ailleurs, 41,2% des chefs de ménage enfants sont occupés. Parmi eux, la majorité est constituée de garçons (43,6%).

5.1.3 – Caractéristiques de l'habitation

5.1.3.1 Type d'habitation

La répartition des ménages dirigés par les enfants selon le type d'habitation (tableau A.47) montre que dans l'ensemble, plus de la moitié (58,8%) des chefs de ménages vivent dans des maisons individuelles simples avec une supériorité des chefs de ménage de sexe féminin (63,2%) sur leurs homologues garçons (57,7%). Par ailleurs, plus d'un ménage sur quatre vit dans une case. Parmi eux, 26% sont des filles et 30% sont des garçons. Les ménages dirigés par les enfants qui logent dans les bâtiments à plusieurs logements (célibatorium) représentent 6,1% de l'ensemble.

On constate que, quel que soit le milieu de résidence considéré, les ménages dont les chefs sont des enfants logent de préférence dans les maisons individuelles simples (plus de 50%). En milieu rural, la proportion de ceux qui habitent dans les cases est importante : plus de 30%. En milieu urbain, le bâtiment à plusieurs logements vient en seconde position avec 14,8% répartis entre 20,8% de filles et 13,5% de garçons.

5.1.3.2 Nombre de pièces occupées

Dans l'ensemble, la majorité des ménages dont le chef est un enfant vivent dans des habitations à une pièce (52,2%). Parmi eux, 57,5% sont de sexe féminin et 50,8% sont des garçons. Ceux qui vivent dans des maisons à 2 pièces représentent 31,7% de l'ensemble (tableau A.48).

Quel que soit le milieu de résidence considéré, la même tendance est observée. En effet, il y a plus de ménages qui vivent dans des maisons à une pièce et à 2 pièces : 85,3% pour le milieu rural et 80,5% pour le milieu urbain. Au fur et à mesure que le nombre de pièces augmente, on note une baisse du nombre de ménages.

5.1.3.3 Taille du ménage

Dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages dirigés par les enfants est de 2,7 personnes, soit 2 fois moins que la taille moyenne de ménage au niveau national (5,9 personnes). Selon le sexe, cette taille est de 2,3 personnes chez les filles et 2,8 personnes chez les garçons. Les ménages de 2 à 4 personnes sont les plus nombreux (69,2%). Parmi eux, 70,9% sont des filles et 68,8% des garçons. Les ménages à 1 personne représentent 19,2% avec 24% de filles et 18% de garçons (tableau 5.3).

En milieu rural, la taille des ménages dont le chef est un enfant est de 2,8 personnes en moyenne. Elle est respectivement de 2,2 et 3 personnes chez les filles et les garçons. Les ménages d'une personne et de 2 à 4 personnes prédominent et représentent respectivement 12,4% et 75,5%. Les ménages à une personne sont plus nombreux chez les filles que chez les garçons (22,4% contre 9,7%). Par contre, les ménages qui ont une taille comprise entre 2 et 4 personnes représentent 76,1% de l'ensemble des ménages dont le chef est un garçon contre 73,5% chez leurs homologues filles.

En milieu urbain, la taille moyenne des ménages des enfants est de 2,4 personnes dont 2,5 personnes chez les filles et 2,4 chez les garçons. Les ménages de 2 à 4 personnes représentent plus de la moitié (51,8%). Parmi eux, 62,3% sont des filles et 49,5% sont des garçons. Les ménages à 1 personne viennent en deuxième place avec 38,0% de l'ensemble.

Tableau 5.3 : Répartition (%) des ménages dirigés par les enfants selon la taille du ménage

TAILLE DU MÉNAGE	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1 personne	40,3	27,5	38,0	9,7	22,4	12,4	18,1	23,6	19,2
2 à 4 personnes	49,5	62,3	51,8	76,1	73,5	75,5	68,8	70,9	69,2
5 à 7 personnes	7,8	8,7	7,9	9,8	3,4	8,4	9,2	4,7	8,3
8 personnes ou plus	2,5	1,5	2,3	4,4	0,7	3,6	3,9	0,9	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	2,4	2,5	2,4	3,0	2,2	2,8	2,8	2,3	2,7

En général, les problèmes rencontrés par les ménages dirigés par les enfants tiennent souvent à la difficulté de subvenir à leurs besoins essentiels :

- logement ;
- nourriture ;
- soins de santé ;
- éducation ;
- et formation professionnelle.

Pour venir en aide à ces chefs de ménage enfants, les gouvernements, les communautés, les familles et les programmes d'assistance doivent intervenir en assurant une protection effective des droits des ménages dirigés par des enfants en termes d'accès à l'éducation, de législation en faveur des enfants, d'héritage, de protection de la propriété et d'accès à la terre.

5.2 – MENAGES DIRIGES PAR LES FEMMES

Les femmes chef de ménage souffrent de handicaps plus sérieux que les hommes : elles sont plus souvent analphabètes, plus jeunes. Parfois aussi, ce sont des femmes âgées et veuves. Leur plus faible dotation en capital humain et une médiocre intégration au marché du travail se traduisent par des activités précaires et faiblement productives.

En outre, la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes est attribuable à l'absence d'un conjoint actif, au fait que les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une grande part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes...) et enfin à des revenus plus aléatoires que dans les ménages masculins.

En 2006, on a dénombré 259 392 chefs de ménage de sexe féminin soit 11% de l'ensemble des chefs de ménage. Notons que 63,3 % des chefs de ménage femme résident en milieu rural. Cela montre la forte émigration des CM hommes du milieu rural. Il faut noter que la proportion des femmes chefs de ménage est restée pratiquement la même qu'il y a 10 ans. Les CM femmes étaient 162 216 en 1996 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8%. C'est dire que la sous population des chefs de ménage féminin croît plus vite que l'ensemble des chefs de ménage.

5.2.1 – Répartition par région

La majorité des ménages dirigés par les femmes vivent dans les régions du Centre (18,2%), du Centre-Est (11,2%) et des Hauts Bassins (10,0%). La région des Cascades enregistre la plus faible proportion de ménages dirigés par les femmes (3,0%).

Tableau 5.4 : Répartition des ménages dirigés par les femmes selon la région de résidence

Région	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
Boucle du Mouhoun	3859	19923	23782
Cascades	3363	4505	7868
Centre	42250	5056	47306
Centre-Est	6692	22294	28986
Centre-Nord	2566	11680	14246
Centre-Ouest	5471	17356	22827
Centre-Sud	2012	9908	11920
Est	2224	8421	10645
Hauts-Bassins	15980	9848	25828
Nord	4411	20206	24617
Plateau Central	1879	10134	12013
Sahel	1832	13173	15005
Sud-Ouest	2610	11739	14349
Total	95149	164243	259392

En milieu urbain, 44,4% des ménages dirigés par les femmes se trouvent dans la région du Centre, suivie de la région des Hauts Bassins (16,8%). Cette situation s'explique par le fait que ces deux régions abritent les deux plus grandes villes du pays. La région du Sahel se caractérise par la plus faible proportion de ménages de femmes (1,9%).

En milieu rural, la majorité des ménages de femmes sont localisés dans les régions du Centre (13,6%), du Nord (12,3%) de la Boucle du Mouhoun (12,1%) et du Centre Ouest (10,6%). La région des Cascades compte moins de ménages dirigés par les femmes (2,7%) que les autres régions.

5.2.2 – Caractéristiques des femmes chefs de ménages

5.2.2.1 Structure par âge

Dans l'ensemble, le plus grand nombre de femmes dirigeant les ménages ont un âge compris entre 40 et 44 ans (11,6%). Entre 25-29 ans, 11,0% des femmes chefs de ménage s'y trouvent. C'est généralement la tranche d'âge où il y a une instabilité dans les foyers. Les femmes qui ont un âge compris entre 12 et 14 ans sont les moins nombreux (0,1%) (Tableau A.49).

En milieu rural, la majorité des femmes chefs de ménage ont un âge compris entre 20 et 44 ans (52,9%). Par contre en milieu urbain, les femmes âgées entre 25 et 49 ans (57,5%) sont les plus nombreuses. On observe que la majorité des ménages dirigés par les femmes ont un âge compris entre 40 et 44 ans quel que soit le milieu de résidence. Ensuite, les femmes chefs de ménage qui ont 12-14 ans sont les moins nombreuses. Enfin, au fur et à mesure que l'âge augmente, le nombre de femmes chefs de ménage diminue.

Si en 1996 la proportion des femmes CM croissait avec l'âge, en 2006 la courbe représentative de ménages selon l'âge du chef épouse la forme de la courbe de la loi normale. Le statut de femme chef de ménage semble ne plus s'acquérir avec l'âge d'autant plus qu'après 45 ans les proportions baissent. Cette situation serait due au veuvage précoce, au phénomène de polygamie avec séparation de résidence des épouses et à la migration du conjoint.

5.2.2.2 Niveau d'instruction

L'analyse du tableau A.50 montre que dans l'ensemble, plus de 3 femmes sur 4 chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction (79,7%). Seulement 5,8% ont un niveau d'instruction du 1^{er} cycle et 4,0% ont atteint le second cycle.

En milieu rural, plus de 9 femmes chefs de ménage sur 10 n'ont aucun niveau d'instruction. Les ménages dirigés par les femmes qui ont fait le primaire représentent 4,0% de l'ensemble. En milieu urbain, 59,4% des chefs de ménage femmes n'ont pas fréquenté. Celles qui ont le niveau secondaire (20,0%) sont supérieures à leurs consœurs du primaire (14,6%).

On constate que les chefs de ménage de sexe féminin vivant en milieu urbain sont plus favorisées (40,2%) que leurs collègues du milieu rural (8,1%) en matière d'instruction.

5.2.2.3 Statut d'occupation du logement

La répartition des ménages dirigés par les femmes suivant le statut d'occupation du logement montre que 73,4% des ménages sont propriétaires de leur logement (tableau A.51). Il s'agit probablement des veuves qui ont hérité des habitations de leur mari défunt. Parmi elles, 84,0% vivent en milieu rural et 55,1% sont localisés en milieu urbain. La propriété des logements est donc beaucoup plus une réalité chez les femmes chefs de ménage en milieu rural qu'en milieu urbain. Les chefs de ménage en location simple représentent 12,8% de l'ensemble. Ils sont répartis entre le milieu urbain (29,8%) et le milieu rural (3,0%). Ils sont composés en général par les femmes célibataires en location.

5.2.2.4 Statut d'occupation

Dans l'ensemble, 69,5% des chefs de ménage sont occupés (tableau A.52). Ils sont répartis entre le milieu rural (78,4%) et le milieu urbain (54,0%). Certains ont déclaré être occupés au foyer (20,3%). Parmi eux, 14,5% sont localisés en milieu rural et 30,2% en zone urbaine. La proportion des chefs de ménage en chômage est relativement faible : 0,4%.

5.2.3 – Caractéristiques de l'habitation

5.2.3.1 Type d'habitation

La répartition des ménages dirigés par les femmes selon le type d'habitation et le type de localité montre que 63,0% des chefs de ménage vivent dans des maisons individuelles simples. Parmi ces femmes, 61,0% sont localisés en milieu rural et 66,3% en milieu urbain (tableau A.53).

Les chefs de ménages qui logent dans les cases représentent 21,4% de l'ensemble. La plus grande partie de ces ménages sont en milieu rural, 32,1% contre seulement 3% en milieu urbain. Par ailleurs, très peu de ménages habitent dans les immeubles à appartements.

5.2.3.2 Nombre de pièces occupées

Dans l'ensemble, 65,9% des ménages dirigés par des femmes vivent en priorité dans les logements à une pièce (31,9%) et à 2 pièces (34,0%). Ceux qui habitent dans les maisons à 3 pièces représentent 16,5% de l'ensemble. Au fur et à mesure que le nombre de pièces augmente, le nombre de ménages diminue (tableau A.54).

Le milieu rural est caractérisé par un plus grand nombre de ménages qui logent dans une pièce (41,1%) et dans 2 pièces (32%). En milieu urbain, les ménages dirigés par les femmes préfèrent en priorité les logements à 2 pièces (37,6%), à 3 pièces (19,8%) et enfin à une pièce (16,0%). Les ménages qui utilisent les logements qui ont entre 4 et 6 pièces représentent le cinquième (22%) de l'ensemble des ménages en milieu urbain.

5.3 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES NON OCCUPEES

Les ménages dirigés par les personnes non occupées sont au nombre de 227 116 soit 9,6% de l'ensemble des ménages.

5.3.1 – Répartition par région

La répartition des ménages dirigés par les personnes non occupées selon la région de résidence montre que dans l'ensemble la majorité vit dans la région du Centre (31,8%). Ils sont répartis entre 27,8% de femmes et 34,0% d'hommes. Cette prédominance s'explique par le fait que le Centre abrite la plus grande ville du Burkina Faso. Cela se confirme par le nombre de ménages dirigés par les non occupés dans la région des Hauts-Bassins qui est la région qui abrite la seconde grande ville du pays. En effet, dans cette région y vivent 13,8% de ménages de non occupés dont 14,8% pour les femmes et 13,2% pour les hommes. Les régions du Centre-Sud (2,4%), du plateau central (2,6%) se caractérisent par les plus faibles proportions de ménages dirigés par les non occupés (tableau 5.5).

En milieu rural, ce sont les régions de la Boucle du Mouhoun (14,7%), du Sahel (14,4%) et du Nord (10,9%) qui enregistrent les plus fortes proportions de ménages de non occupés. Les plus faibles proportions sont localisées dans les régions du Centre (3,7%) et des Cascades (3,9%). Le milieu rural est caractérisé par une prédominance de ménages dirigés par les non occupés de sexe féminin dans les régions du Sahel (22,6%), de la Boucle du

Mouhoun (17,0%) et du Sud Ouest 9,2% sur les hommes. Exception faite des régions ci-dessus énumérées, les ménages des hommes sont plus nombreux dans les autres régions.

Tableau 5.5 : Répartition des ménages dirigés par les personnes non occupées selon la région de résidence

Région	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Boucle du Mouhoun	2272	1613	3885	8866	6016	14882	11138	7629	18767
Cascades	2075	1326	3401	2686	1230	3916	4761	2556	7317
Centre	47602	20906	68508	2617	1099	3716	50219	22005	72224
Centre-Est	2520	2020	4540	5530	2776	8306	8050	4796	12846
Centre-Nord	1579	905	2484	4415	985	5400	5994	1890	7884
Centre-Ouest	3808	2528	6336	6101	1976	8077	9909	4504	14413
Centre-Sud	802	403	1205	3113	1111	4224	3915	1514	5429
Est	1626	851	2477	5292	1415	6707	6918	2266	9184
Hauts-Bassins	13644	8653	22297	5948	3045	8993	19592	11698	31290
Nord	3094	1951	5045	7477	3558	11035	10571	5509	16080
Plateau Central	1063	531	1594	3413	949	4362	4476	1480	5956
Sahel	1070	1059	2129	6472	8023	14495	7542	9082	16624
Sud-Ouest	1277	1004	2281	3552	3269	6821	4829	4273	9102
Total	82432	43750	126182	65482	35452	100934	147914	79202	227116

En milieu urbain, la majorité des ménages des non occupés se trouvent au Centre et dans les Hauts Bassins, soit respectivement 54,3% et 17,7%. Les autres régions sont caractérisées par les plus faibles proportions, notamment au Centre Sud (1,0%), au Plateau Central (1,3%), au Sahel (1,7%) et au Sud Ouest (1,8%).

Le nombre de ménages dirigés par les non occupés de sexe féminin dépasse celui des hommes dans toutes les régions à l'exception du Centre, du Centre Sud et de l'Est.

5.3.2 – Caractéristiques des chefs de ménages

5.3.2.1 Structure par âge et sexe

Dans l'ensemble, le tableau A.55 montre que l'âge moyen des personnes non occupées chefs de ménage est estimé à 50 ans, avec une moyenne d'âge plus élevée chez les hommes (51,5 ans) que chez les femmes (47,2 ans). La répartition de ces chefs de ménage par tranche d'âges montre que ceux qui sont dans la tranche d'âges 25-29 ans sont les plus nombreux. Ils représentent 9,3% de l'ensemble. Ils sont équitablement répartis entre les femmes et les hommes : 9,3% chacun. Les tranches d'âge 60-64 ans et 20-24 ans représentent respectivement 8,5% et 8,3% de l'ensemble des ménages. La plus faible proportion est enregistrée par la tranche d'âge 12-14 ans (0,5%).

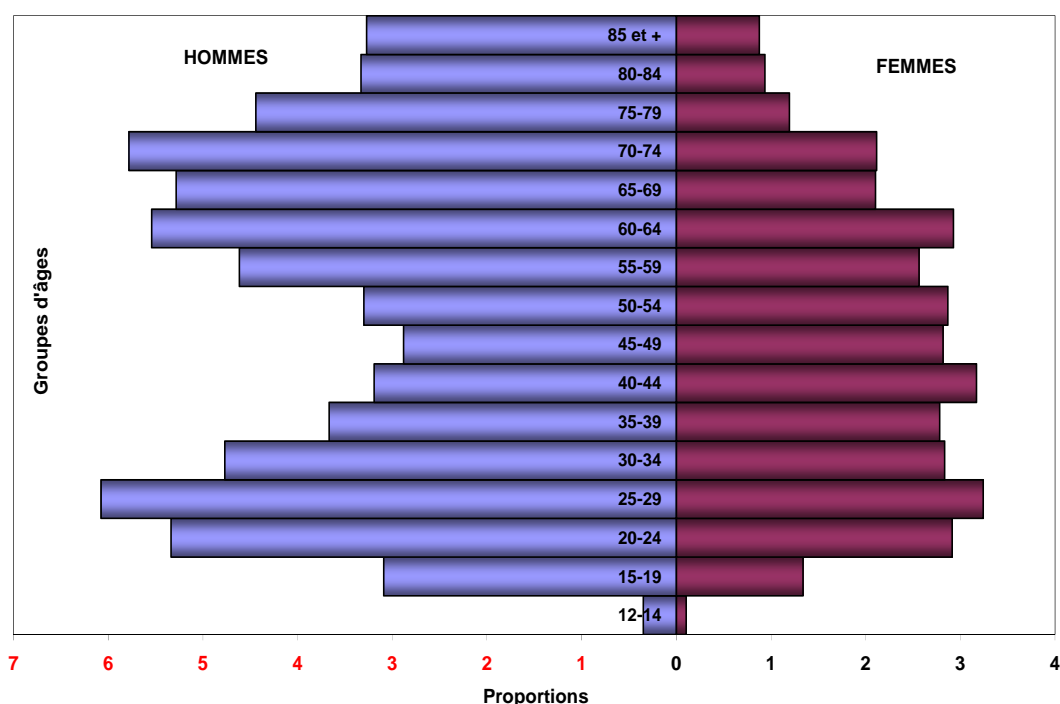
L'âge moyen des CM non occupés vivant en zone rurale est de 55,4 ans. Chez les femmes, cet âge est de 47,8 ans contre 59,5 ans chez les hommes. Dans ce milieu, 19,8% des CM non occupés ont un âge compris entre 70-79 ans. Elles comptent 11,6% de CM femmes et 24,2% d'hommes.

En milieu urbain, l'âge moyen des chefs de ménage non occupés est estimé à 45,6 ans. Il est de 46,6 ans chez les femmes et 45,1 ans chez les hommes. Les personnes non occupées chefs de ménage sont plus nombreuses dans la tranche d'âges 25-29 ans. La

majorité des femmes se trouvent dans la tranche d'âge 40-44 ans et celle des hommes dans le groupe d'âges 25-29 ans (12,5%).

5.3.2.2 Pyramide des âges

Graphique 5.1 : Pyramide des âges des personnes non occupées chefs de ménage



D'une manière générale, l'examen de la pyramide des âges des personnes non occupées chefs de ménage montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes d'une part et, d'autre part, la pyramide évolue en dents de scie quel que soit le sexe. Elle est beaucoup plus régulière chez les femmes que chez les hommes avec une petite base indiquant que le nombre des chefs de ménage dont l'âge est compris entre 12 et 14 ans est faible par rapport à ceux des tranches supérieures.

Chez les CM de sexe masculin, on note que leurs proportions sont plus élevées dans les tranches d'âges de 25-29 ans et 70-74 ans. Chez les femmes, les plus fortes proportions se rencontrent dans les groupes d'âge 25-29 ans, 40-44 ans et 60-64 ans tout en restant inférieures à ceux de leurs homologues hommes.

5.3.2.3 Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, la répartition des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le niveau d'instruction du chef de ménage par type de localité et par sexe (tableau A.56) montre que la majorité de ces chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction (67,6%) avec une supériorité des femmes (76,8%) sur les hommes (62,7%). Les chefs de ménages qui ont le niveau secondaire représentent 15,8% de l'ensemble contre 9,6% pour le primaire et 5,8% pour le supérieur.

En milieu rural, 87,3% des chefs de ménages n'ont pas fréquenté. Parmi eux, 92,3% sont des hommes et 84,6% sont des femmes. Les chefs de ménages qui ont le niveau primaire représentent 3,7% dont 3,5% sont des femmes et 4,0% sont des hommes. Dans ce milieu, ceux qui ont le niveau secondaire représentent 6,1% repartis entre 2,9% de femmes et 7,8% d'hommes.

Le milieu urbain est caractérisé par 51,9% de chefs de ménages sans aucun niveau d'instruction, comprenant 64,3% de femmes et 45,4% d'hommes. Les chefs de ménages qui ont le niveau primaire représentent 14,3% dont 14,0% de femmes et 14,4% d'hommes. Ceux qui ont le niveau secondaire représentent 23,5% et le supérieur 9,6%.

5.3.2.4 Statut d'occupation du logement

Dans l'ensemble, la majorité des personnes non occupées dirigeant les ménages sont propriétaires de leur logement (70,8%). Ceux qui sont en location simplement représentent 15,6%. 69,8% des femmes sont propriétaires contre 71,3% pour les hommes. On note qu'il y a autant de femmes que d'hommes qui sont en location simple, soit respectivement 15,7% et 15,6% (tableau A.57).

En milieu rural, environ 6 chefs de ménages non occupés sur 7 sont propriétaires de leur logement. Parmi eux, 83,8% sont des femmes et 87% des hommes. Ceux qui sont hébergés gratuitement représentent 5,6% avec 8,4% de femmes et 4,0% d'hommes.

En milieu urbain, plus d'un ménage sur deux est propriétaire de son logement. Dans ce milieu il y a presque autant de femmes que d'hommes propriétaires de leur logement. Un ménage sur 4 est en location simple avec presque autant d'hommes que de femmes. La proportion des chefs de ménages hébergés gratuitement est assez importante (12%).

5.3.3 – Caractéristiques de l'habitation

5.3.3.1 Type d'habitation

La répartition des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le type d'habitation (tableau A.58) montre que la majorité de ces ménages vivent dans les maisons individuelles simples (65,2%). Parmi eux, il y a presque autant d'hommes que de femmes. Ceux qui logent dans les cases représentent 13,8% de l'ensemble. La répartition entre les femmes et les hommes est presque équitable. 13,9% pour les femmes et 13,8% pour les hommes.

En milieu rural, les chefs de ménages qui habitent dans les maisons individuelles simples et dans les cases représentent respectivement 61,9% et 29,1%. Quel que soit le sexe considéré, il y a presque autant de femmes et d'hommes.

En milieu urbain, la tendance est la même pour les maisons individuelles simples. Contrairement au milieu rural, les chefs de ménage qui logent dans les bâtiments à plusieurs logements viennent en seconde position avec 19,7% de l'ensemble.

5.3.3.2 Nombre de pièces occupées

Dans l'ensemble, la majorité des chefs de ménages non occupés habitent dans des maisons à 2 pièces (32,5%). Parmi eux, 34,3% sont des femmes et 31,5% sont des hommes (tableau A.59). Ceux qui occupent des logements à une pièce viennent en seconde position avec 21,8% de l'ensemble des ménages.

En milieu rural, les chefs de ménages qui vivent dans les maisons à une pièce et à 2 pièces sont également les plus nombreux, soit respectivement 29,8% et 29,2%. Ce constat est valable quel que soit le sexe du chef de ménage. En milieu urbain, les chefs de ménages qui logent dans les maisons à 2 pièces prédominent (35,0%). Ils sont répartis entre 36,6% de femmes et 34,2% d'hommes.

Dans tous les cas, on constate que plus le nombre de pièces par logement augmente, plus le nombre de ménages diminue.

5.3.3.3 Taille du ménage

Dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes non occupées est de 4,9 personnes. Cette taille est de 4,1 personnes chez les femmes et 5,3 personnes chez les hommes. On constate que 42,6% de ces ménages compte 2 à 4 personnes. Parmi eux, 50,4% sont dirigés par les femmes contre 38,5% pour les hommes. Les ménages de 5 à 7 personnes représentent 26,3% de l'ensemble avec 25,2% de femmes et 25,9% d'hommes (tableau 5.6).

Tableau 5.6 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon la taille du ménage

TAILLE DU MÉNAGE	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1 personne	16,0	12,1	14,6	6,1	16,2	9,7	11,6	13,9	12,4
2 à 4 personnes	36,2	46,5	39,8	41,3	55,3	46,2	38,5	50,4	42,6
5 à 7 personnes	26,1	27,8	26,7	27,9	22,1	25,9	26,9	25,2	26,3
8 personnes ou plus	21,7	13,6	18,9	24,7	6,4	18,2	23,0	10,4	18,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	5,1	4,5	4,9	5,7	3,6	5,0	5,3	4,1	4,9

En milieu rural, la taille moyenne des ménages est de 5 personnes. Chez les femmes la taille moyenne des ménages est de 3,6 personnes contre 5,7 personnes chez les hommes. Dans ce milieu de résidence, la tendance est la même que dans l'ensemble du pays. Les ménages à une personne sont les moins nombreux quel que soit le milieu considéré.

En milieu urbain, la taille moyenne des ménages est de 4,9 personnes. Chez les femmes la taille moyenne des ménages est de 4,5 personnes contre 5,1 personnes chez les hommes. Quel que soit le milieu de résidence, on note que la taille moyenne des CM hommes est supérieure à celle des CM femmes.

5.4 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES HANDICAPEES

Le RGPH-2006 a dénombré 51 535 personnes handicapées chefs de ménage (soit 2,2% de l'ensemble de chefs de ménage du pays) parmi lesquels figurent 6 402 femmes, (soit 12,4% de l'ensemble des chefs de ménage handicapés). En 1996, on dénombrait 54 330 personnes handicapées chefs de ménage dont 10,3% de femmes. Dans la période 1996-2006 le nombre de ménages dirigés par des personnes handicapées a relativement baissé. Par contre, les ménages dirigés par des personnes handicapées de sexe féminin ont augmenté.

5.4.1 – Répartition par région

La répartition des ménages dirigés par les handicapés suivant la région montre que la majorité est localisée dans les régions du Centre (11,4%), du Centre-Ouest (10,7%) et du Centre-Est (10,6%). Les régions qui enregistrent les plus faibles proportions de ces ménages sont les Cascades (3,3%), le Plateau Central (4,8%) et le Sud-Ouest (5,5%).

Les ménages dirigés par les personnes handicapées de sexe féminin sont plus nombreux dans la région du Centre (15,2%), de la Boucle du Mouhoun (11,9%) et du Centre-Est (11,0%). Chez les hommes, les plus fortes proportions sont enregistrées dans le Centre Ouest (10,9%), le Centre (10,8%) et le Centre-Est (10,6%).

En milieu rural, le Centre Ouest enregistre 12,0% des ménages dont le chef est un handicapé. Parmi eux, 11,4% sont des femmes et 12,1% sont des hommes. En milieu urbain, la majorité des ménages dirigés par les personnes handicapées vivent au Centre (42,6%). Ils sont répartis entre 40,3% de femmes et 43,1% d'hommes.

Tableau 5.7 : Répartition des ménages dirigés par les personnes handicapées selon la région de résidence

Région	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Boucle du Mouhoun	346	95	441	3973	665	4638	4319	760	5079
Cascades	245	55	300	1278	128	1406	1523	183	1706
Centre	3709	807	4516	1184	167	1351	4893	974	5867
Centre-Est	857	223	1080	3916	482	4398	4773	705	5478
Centre-Nord	334	63	397	3693	261	3954	4027	324	4351
Centre-Ouest	497	106	603	4422	503	4925	4919	609	5528
Centre-Sud	286	74	360	2678	358	3036	2964	432	3396
Est	239	50	289	2780	192	2972	3019	242	3261
Hauts-Bassins	1016	229	1245	1786	229	2015	2802	458	3260
Nord	367	112	479	4048	514	4562	4415	626	5041
Plateau Central	194	50	244	2678	299	2977	2872	349	3221
Sahel	163	49	212	2026	231	2257	2189	280	2469
Sud-Ouest	344	88	432	2074	372	2446	2418	460	2878
Total	8597	2001	10598	36536	4401	40937	45133	6402	51535

5.4.2 – Caractéristiques des chefs de ménages

5.4.2.1 Structure par âge et sexe

Dans l'ensemble, l'âge moyen des personnes handicapées chefs de ménage est de 56,2 ans. L'âge moyen des femmes est de 56,9 ans contre 56,1 ans chez les hommes (tableau A.61). La majorité des chefs de ménage ont un âge compris entre 60-64 ans (9,5%) et 70-74 ans (9,5%). Entre 12 et 24 ans, les proportions sont faibles (2,3%). Chez les femmes, c'est la tranche d'âge 70-74 ans qui enregistre le plus grand nombre (10,2%) contre 9,4% chez les hommes.

En milieu rural, l'âge moyen des personnes handicapées chefs de ménage est de 57,3 ans. Chez les femmes, cet âge est estimé à 57,7 ans contre 57,3 ans chez les hommes. La majorité des chefs de ménage (10,1%) se trouvent dans la tranche d'âge 70-74 ans. Parmi eux, 10% sont des femmes et 10,1% des hommes.

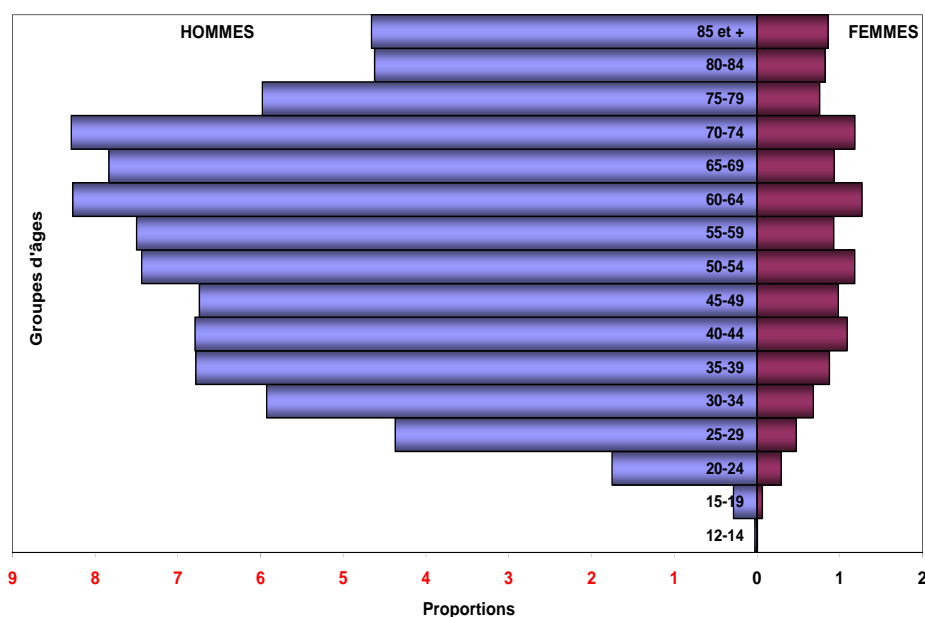
En milieu urbain, l'âge moyen des personnes handicapées chefs de ménage est de 51,8 ans, 55,2 ans pour les chefs de ménages de sexe féminin et 51,0 ans pour les hommes. La majorité des chefs de ménages ont un âge compris entre 35 et 44 ans (20,4%). Chez les femmes, le plus grand nombre a un âge compris entre 50 et 54 ans (11,0%). Chez les hommes, c'est la tranche d'âge 35-39 ans qui compte le plus grand nombre de ménages (11,1%).

5.4.2.2 Pyramide des âges des chefs de ménage handicapés

La pyramide ci-dessous a une allure très équilibrée du côté des CM de sexe masculin avec les caractéristiques suivantes :

- une base très petite pour les groupes d'âges 12-14 ans et 15-19 ans ;
- un milieu bombé du côté des hommes et en dents de scie chez les femmes ;
- un sommet assez régulier à partir de 80 ans aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 5.2 : Pyramide des âges des personnes handicapées chefs de ménage



Les chefs de ménage handicapés sont plus nombreux chez les hommes dans les tranches d'âges de 60-64 ans et 70-74 ans. Chez les femmes, leur nombre est plus important dans les groupes d'âges de 40-44 ans, 50-54 ans, 60-64 ans et 70-74 ans tout en restant largement inférieurs à celui des hommes.

5.4.2.3 Niveau d'instruction

La répartition des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le niveau d'instruction du chef de ménage (tableau A.61) montre que la majorité des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction (87,8%). Parmi eux, 88,9% sont des femmes et 87,7% des hommes. Ceux qui ont le niveau primaire se chiffrent à 6,5% de l'ensemble dont 5,2% de femmes et 6,7% d'hommes. Les chefs de ménages qui ont fait le secondaire représentent 3,7% de l'ensemble répartis entre 4,4% de femmes et 3,5% d'hommes.

En milieu rural, 93,5% des chefs de ménages handicapés n'ont pas fréquenté. On y compte plus de femmes (95,4%) que d'hommes (93,2%). Seulement 5,7% des ménages vivant en milieu rural ont un niveau d'instruction.

En milieu urbain, la même tendance est observée avec une majorité de chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction (66,1%) comprenant 74,7% de femmes et 64,1% d'hommes. On note que 15,6% des chefs de ménage ont le niveau primaire contre 12,6% pour le secondaire et 4,8% pour le supérieur. On constate que le nombre des CM de sexe féminin qui ont fréquenté est inférieur à celui des hommes.

5.4.2.4 Statut d'occupation du logement

Dans l'ensemble, 86,8% des ménages dont le chef est une personne handicapée logent dans leurs propres habitations (tableau A.62). Parmi eux, 76,6% sont des femmes et 88,3% sont des hommes. Ceux qui sont hébergés gratuitement représentent 5,4% avec plus de femmes (12,4%) que d'hommes (4,4%). Très peu de ces ménages vivent en location vente (0,2%).

En milieu rural, 91,6% des chefs de ménages sont propriétaires de leur logement dont 83,0% de femmes et 92,6% d'hommes. Comme dit précédemment, les chefs de ménages, hébergés gratuitement dans ce milieu représentent 3,6% dont la plupart sont des femmes (10,9% contre 2,7% d'hommes).

En milieu urbain, 68,4% des chefs de ménages vivent dans leurs propres logements. Parmi eux, 62,8% sont de sexe féminin et 69,7% d'hommes. Ceux qui sont en location simple et ceux qui sont hébergés gratuitement représentent respectivement 15,3% et 12,4% de l'ensemble avec toutefois une prédominance des femmes dans les 2 cas.

5.4.2.5 Statut d'occupation

Si la majorité des chefs de ménages handicapés sont occupés, il faut toutefois relever que pratiquement 1 chef de ménage sur 3 est classé dans la catégorie « autres inactifs », quel que soit le milieu de résidence et le sexe.

En effet, dans l'ensemble, 61,7% des chefs de ménages sont occupés avec un plus grand nombre d'hommes (64,1%) que de femmes (43,5%). Les autres inactifs comptent pour 30,9% avec une prédominance des femmes (37,1%) sur les hommes (30,0%).

Tableau 5.8 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon le statut d'occupation du CM

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Occupé	56,9	33,2	52,4	66,0	48,2	64,1	64,2	43,5	61,7
Chômeur	2,5	1,0	2,2	0,4	0,5	0,4	0,8	0,6	0,8
En quête du 1er emploi	2,2	0,9	2,0	0,1	0,0	0,1	0,5	0,3	0,5
Retraité	9,6	1,8	8,1	0,9	0,2	0,8	2,5	0,7	2,3
Occupé au foyer	1,1	26,2	5,8	1,3	12,6	2,6	1,3	16,9	3,2
Elève ou étudiant	1,1	0,9	1,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Rentier	1,0	0,8	1,0	0,2	0,3	0,2	0,4	0,5	0,4
Autres inactifs	25,7	34,9	27,4	31,0	38,1	31,7	30,0	37,1	30,9
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.4.3 – Caractéristiques de l'habitation

5.4.3.1 Type d'habitation

Le tableau A.63 montre que les ménages dirigés par les personnes handicapées vivent en majorité dans les maisons individuelles simples (59,3%). Parmi eux, 60,8% sont des femmes et 59,1% sont des hommes. La case qui est l'habitat traditionnel du Burkina Faso, offre un logis à 30,5% des chefs de ménages vivant avec un handicap. Ils comptent 27,5% de femmes contre 31,0% d'hommes.

En milieu rural, la tendance est la même que celle décrite pour l'ensemble du pays. En milieu urbain, 68,4% des ménages vivent dans les maisons individuelles simples avec presque autant de femmes que d'hommes. Après, viennent les bâtiments à plusieurs logements en seconde position avec 15,1% des ménages.

5.4.3.2 Nombre de pièces occupées

La majorité des ménages dont le chef est une personne handicapée logent dans les habitations à 2 pièces (29,4%). Parmi eux, 30,8% sont des femmes et 29,2% des hommes (tableau A.64). Les ménages qui occupent 1 pièce sont estimés à 21% de l'ensemble avec une dominance des ménages dirigés par les femmes (41,1%). Quel que soit le milieu de résidence, on constate que les ménages préfèrent les logements à 2 pièces et les femmes sont les plus nombreuses à vivre dans ces maisons.

5.4.3.3 Taille du ménage

Dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages dirigés par les personnes handicapées est de 5,6 personnes. Chez les hommes, cette taille est plus élevée (5,9 personnes) que chez les femmes (3,3). La répartition des ménages dirigés par les personnes handicapées selon la taille du ménage montre que, 36,6% des ménages ont une taille comprise entre 2 et 4 personnes. Ceux qui ont une taille comprise entre 5 et 7 personnes représentent 29,8% de l'ensemble des ménages. Les femmes sont plus nombreuses (50,4%) que les hommes (34,6%) à diriger les ménages dont la taille est comprise entre 2 et 4 personnes.

En milieu rural, la taille moyenne des ménages est de 5,7 personnes. Les ménages des femmes ont une taille moyenne de 3,1 personnes, soit 2 fois moins que celle des ménages des hommes (6,0 personnes).

En milieu urbain, la taille moyenne est de 5 personnes. Chez les femmes cette taille est de 5,3 personnes contre 3,7 personnes chez les hommes.

Quel que soit le milieu de résidence considéré, on note que la proportion des ménages dont la taille est comprise entre 2 et 4 personnes est la plus élevée avec à chaque fois une prédominance des ménages de femmes.

Tableau 5.9 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes handicapées selon la taille du ménage

Taille du ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1 personne	12,9	21,6	14,5	5,7	28,2	8,1	7,1	26,1	9,5
2 à 4 personnes	34,1	48,5	36,8	34,7	51,2	36,5	34,6	50,4	36,6
5 à 7 personnes	31,1	21,3	29,3	31,7	15,7	29,9	31,6	17,4	29,8
8 personnes ou plus	21,9	8,6	19,4	27,9	4,9	25,4	26,7	6,1	24,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	5,3	3,7	5,0	6,0	3,1	5,7	5,9	3,3	5,6

5.5 – MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES AGEES

Cette section traite uniquement des ménages dirigés par des personnes dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans. Les données montrent que ces ménages sont au nombre de 355 102 soit 15% de l'ensemble des ménages.

5.5.1 – Répartition par région

Dans l'ensemble, la répartition des ménages dirigés par les personnes âgées suivant la région de résidence montre que les régions de la Boucle du Mouhoun (10,5%) et du Nord (10,1%) enregistrent le plus grand nombre de ménages dirigés par une personne âgée. Dans la Boucle de Mouhoun, les femmes âgées dirigeant les ménages sont plus nombreuses que les hommes contrairement à la région du Nord où les hommes prédominent.

Tableau 5.10 : Répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon la région de résidence

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Boucle du Mouhoun	2378	862	3240	29348	4742	34090	31726	5604	37330
Cascades	1736	510	2246	8402	939	9341	10138	1449	11587
Centre	20626	6568	27194	6695	1415	8110	27321	7983	35304
Centre-Est	3863	1394	5257	22028	2903	24931	25891	4297	30188
Centre-Nord	1947	470	2417	26006	2128	28134	27953	2598	30551
Centre-Ouest	2898	973	3871	26241	3396	29637	29139	4369	33508
Centre-Sud	1604	484	2088	16251	2386	18637	17855	2870	20725
Est	1315	361	1676	20789	1332	22121	22104	1693	23797
Hauts-Bassins	9335	2871	12206	18224	2155	20379	27559	5026	32585
Nord	3232	876	4108	28480	3248	31728	31712	4124	35836
Plateau Central	1302	389	1691	17326	1843	19169	18628	2232	20860
Sahel	1431	368	1799	21293	2331	23624	22724	2699	25423
Sud-Ouest	1224	486	1710	13145	2553	15698	14369	3039	17408
Total	52891	16612	69503	254228	31371	285599	307119	47983	355102

En milieu rural, 11,9% des ménages de « vieux » sont localisés dans la Boucle du Mouhoun. Parmi eux, 15,1% sont de sexe féminin et 11,5% sont des hommes. Dans la région du Nord, 11,1% des ménages sont dirigés par des personnes âgées. La région du Centre-Est caractérisée par la plus faible proportion de ménages dirigés par les personnes âgées.

En milieu urbain, on note que la majorité des ménages dirigés par les personnes âgées sont localisés dans les régions du Centre (39,1%), des Hauts Bassins (17,6%). On trouve presque autant d'hommes que de femmes chefs de ménages dans ces 2 régions.

5.5.2 – Caractéristiques des personnes âgées chefs de ménages

5.5.2.1 Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, la majorité des ménages dont les chefs sont les personnes âgées n'ont aucun niveau d'instruction (94,6%). Parmi eux, les chefs de ménages de sexe féminin sont légèrement plus nombreux que les hommes (95,8% contre 94,4% pour les hommes). Ceux qui ont le niveau primaire représentent 3,0% de l'ensemble avec moins de femmes (2,5%) que d'hommes (3,1%).

Quel que soit le milieu de résidence, on observe le même schéma que précédemment. Toutefois en milieu urbain, il y a plus d'hommes qui ont le niveau primaire que de femmes (tableau A.65).

5.5.2.2 Statut d'occupation du logement

Dans l'ensemble, la répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon le statut d'occupation du logement du chef de ménage (tableau A.66) montre que 91,9% des ménages sont propriétaires de leur logement avec toutefois une prédominance des chefs de ménages de sexe masculin (93,1%), sur les chefs de ménages femmes (84,8%). Ceux qui sont hébergés gratuitement viennent en seconde position avec seulement 2,5% de l'ensemble dont 8,1% sont des femmes.

En milieu rural, la tendance est la même que précédemment. En milieu urbain, 83,7% sont propriétaires, 6,7% sont en location simple et 6,0% sont gratuitement hébergés. Exception faite des propriétaires, les autres statuts d'occupation du logement enregistrent plus de femmes que d'hommes.

5.5.2.3 Statut d'occupation

Dans l'ensemble, on observe que plus de 3 ménages sur 4 sont occupés avec toutefois plus de ménages dirigés par les hommes (75,8%) que de femmes (51,9%). Les chefs de ménages âgés enregistrent moins de chômeurs (0,4%) et de retraités (4,9%). Par ailleurs, on enregistre 15,3% d'autres inactifs répartis entre 24,6% de femmes et de 13,8% d'hommes (tableau A.67).

En milieu rural, la majorité des chefs de ménages de « vieux » sont occupés (82,2%). Parmi eux, 62,9% sont des femmes et 84,6% sont des hommes. Dans ce milieu, la proportion des autres CM inactifs est plus élevée chez les femmes (22,8%) que chez les hommes (13,3%).

Si en milieu rural la proportion des CM occupés est de 82,2%, en milieu urbain, cette proportion est estimée à 49,5% dont 31,2% de femmes et 55,2% d'hommes. Il y a par ailleurs autant de retraités (19,2%) que d'autres inactifs (19,0%).

5.5.3 – Caractéristiques de l'habitation

5.5.3.1 Type d'habitation

Dans l'ensemble, la répartition des ménages dirigés par les personnes âgées selon le type d'habitation montre que la majorité des ménages vivent dans les maisons individuelles simples (60,4%). Parmi eux, 63,7% sont les femmes et 59,9% sont des hommes. L'habitation traditionnelle (case) est la préférence de 28,8% des chefs de ménages avec toutefois plus d'hommes (29,6%) que de femmes (23,5%).

En milieu rural, plus d'un ménage sur deux (58,6%) vit dans les maisons individuelles simples et 34,5% dans les cases. 60,3% des femmes habitent dans ce type d'habitation contre 58,4% pour les hommes. Par ailleurs, il y a presque autant de femmes (33,6%) que d'hommes (34,6%) qui logent dans les cases.

En milieu urbain, ce sont les maisons individuelles simples (67,9%) et les bâtiments à plusieurs logements (17,1%) qui sont les plus fréquentes chez les personnes âgées. Selon le sexe, les femmes sont plus nombreuses (70,1%) que les hommes (67,2) à vivre dans les maisons individuelles simples. A l'inverse, dans les bâtiments à plusieurs logements, les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Tableau 5.11 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le type d'habitation

TYPE D'HABITATION	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Immeuble à appartements	0,5	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Villa	7,0	6,4	6,8	0,2	0,2	0,2	1,4	2,4	1,5
Maison individuelle simple	67,2	70,1	67,9	58,4	60,3	58,6	59,9	63,7	60,4
Batiment à plusieurs logements	17,3	16,4	17,1	3,7	3,4	3,7	6,1	7,9	6,3
Case	5,6	4,4	5,3	34,6	33,6	34,5	29,6	23,5	28,8
Autres	0,6	0,4	0,6	1,8	1,4	1,7	1,6	1,1	1,5
ND	1,8	2,0	1,9	1,1	1,0	1,1	1,3	1,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.5.3.2 Nombre de pièces occupées

Le tableau A.68 montre que dans l'ensemble, 22,8% et 20,5% des ménages dirigés par les personnes âgées vivent respectivement dans des maisons à 2 pièces et à 3 pièces. Plus le nombre de pièces augmente, moins il y a de ménages. 33,3% des chefs de ménages femmes vivent dans les maisons à une pièce et 21,7% des hommes vivent dans les maisons à 2 pièces.

En milieu rural, 23,1% des chefs de ménages logent dans les maisons à 2 pièces, avec toutefois plus de femmes (30,7% que d'hommes (22,2%). En milieu urbain, 21,6% des ménages habitent dans les maisons à 2 pièces avec moins de chefs de ménages d'hommes (19,3%) que de chefs de ménages femmes (29,1%).

5.5.3.3 Taille du ménage

Dans l'ensemble, la taille des ménages dont le chef est une personne âgée est de 6,7 personnes. Cette taille est plus élevée chez les hommes (6,7 personnes) que chez les femmes (3,2 personnes). Les ménages qui comptent 8 personnes ou plus sont les plus nombreux (tableau A.69). Ils représentent 34,5% de l'ensemble des ménages. Parmi eux, 9,4% sont des femmes et 38,5% sont des hommes. Les ménages dont le nombre de personnes est compris entre 2 et 7 représentent 60,4% de l'ensemble. Dans cet intervalle, il y a autant d'hommes que de femmes (59%).

En milieu rural, les ménages dirigés par les personnes âgées comptent en moyenne 6,7 personnes. Chez les hommes, cette taille est de 7,2 personnes contre 3,2 personnes chez les femmes. Dans ce milieu, les ménages à 8 personnes ou plus sont les plus nombreux (34,6%). Les ménages qui ont entre 2 et 4 personnes viennent en seconde position avec 32,0%.

En milieu urbain, la taille moyenne des ménages est de 6,6 personnes dont 4,6 personnes pour les femmes et 7,3 personnes pour les hommes. Les ménages de 2 personnes et plus représentant 93,8% de l'ensemble des ménages de personnes âgées.

On observe donc à la lueur de ce tableau que les ménages dirigés par les personnes âgées sont en général des ménages de grande taille.

CONCLUSION

Au Burkina Faso le RGPH de 2006 a dénombré 2 360 126 ménages ordinaires contre 1 635 173 en 1996 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6 %. En supposant que ce taux reste constant dans les dix années à venir, les projections des ménages entre 2006 et 2016, donnent respectivement 2 718 781 ménages en 2010 et 3 361 497 ménages en 2016.

Les ménages ont une taille moyenne de 5,9 personnes. Bien qu'il y ait eu une légère baisse par rapport à 1996 (6,3 personnes) cette taille reste toujours élevée. Chaque ménage est composé en moyenne à 17% de chef de ménage, 18% d'épouses, 48,5% d'enfants du CM et les autres membres apparentés ou non. La majorité des ménages (47,8 %) sont constitués de « couples avec ou sans leurs enfants ». Les chefs de ménage se rajeunissent (42,6 ans en 2006 contre 43,2 ans en 1996). Ils sont dans leur majorité de sexe masculin (89%), monogames (59,5%), occupés (90,4%), sans niveau d'instruction (78,9%).

En 2006, on a comptabilisé au total, 38 437 ménages dirigés par des enfants de moins de 20 ans (12-19 ans), 259 392 ménages dirigés par des femmes, 227 116 ménages dirigés par des personnes non occupées, 51 535 ménages dirigés par des personnes handicapées, et 355 102 ménages dirigés par des personnes âgées (60 ans et plus).

Les ménages dirigés par les personnes handicapées vivent en majorité dans les maisons individuelles simples (59,3%) ou dans des cases (30,5%). Ceux qui sont en location simple et ceux qui sont hébergés gratuitement représentent respectivement 15,3% et 12,4% de l'ensemble avec toutefois une prédominance des femmes dans les 2 cas.

Souffrir d'un handicap fait partie des vicissitudes de la vie. Les handicapés n'ont pas toujours eu la possibilité de participer pleinement et dans des conditions d'égalité au développement et à la gestion des établissements humains, y compris la prise de décisions, souvent à cause d'obstacles d'ordre social, économique, comportemental ou physique, et aussi en raison d'une discrimination à leur égard. Il faut éliminer ces obstacles en tenant dûment compte des besoins et des préoccupations des handicapés dans les politiques et les plans relatifs au logement et aux établissements humains viables afin que tous puissent y avoir accès.

Quand aux personnes âgées chefs de ménages, elles ont le droit de mener une existence satisfaisante et productive et elles doivent avoir la possibilité de participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société et d'être associées à toutes les décisions concernant leur bien-être, et singulièrement leurs besoins en matière de logement. Il faut reconnaître et savoir apprécier les multiples contributions qu'elles apportent à l'environnement politique, social et économique des établissements humains. Il faut veiller tout particulièrement répondre à leurs nouveaux besoins en matière de logement et de mobilité afin qu'elles puissent mener une vie épanouie au sein de leur communauté.

En ce qui concerne l'habitat, la collecte a permis de se rendre compte du niveau de qualité des unités d'habitation selon le milieu de résidence et par région. Si les matériaux de construction, qualifiés de modernes ou « définitifs » marquent une percée par rapport à 1996, il n'est pas moins vrai qu'ils n'ont encore pu se substituer entièrement aux matériaux couramment utilisés dans les sociétés traditionnelles en milieu rural. En effet, la plupart des habitations sont construites en banco (69,4%) avec un sol en terre battue (52,2%) et un toit en tôles (46,4%).

Dans leur majorité, les ménages s'approvisionnent à la pompe, un peu plus de la moitié (58,6%) a accès à l'eau potable. Ils s'éclairent à la lampe à pétrole (67,3%), utilisent le bois de chauffe avec foyer simple (83,8%) pour la cuisson des aliments. Neuf ménages sur dix utilisent des combustibles solides dégageant ainsi une quantité considérable de gaz carbonique. 64,1% n'ont pas de toilettes adéquates et utilisent par conséquent la brousse ou la nature pour faire leurs besoins, 56,2% versent leurs ordures ménagères sur des tas d'immondices, 40,2% versent leurs eaux usées dans la rue.

Pour ce qui est des conditions d'habitation, il y a une inadéquation entre la taille des ménages et le nombre de pièces occupées. Ce qui entraîne une concentration dans les ménages. Cette concentration est plus marquée dans le milieu urbain. Les habitations ont en moyenne 2,8 pièces (qui ne sont pas forcément toutes des chambres à coucher), chaque pièce étant occupée par 2,1 personnes.

Le Burkina Faso est un pays dominé par les deux roues. En effet, la bicyclette et la mobbylette sont les moyens de déplacement que l'on retrouve dans la plupart des ménages (respectivement 78,4% et 26% des ménages). Ce sont également les moyens de déplacement le plus possédés par les ménages (118 bicyclettes pour 100 ménages et 32 mobbylettes pour 100 ménages).

Le poste radio est le premier bien d'équipement du ménage burkinabé. En milieu urbain, on compte un poste radio par ménage.

RECOMMANDATIONS

Ces résultats interpellent les autorités. Celles-ci devraient :

- Prendre des mesures adéquates pour juguler le problème de logement qui se posera avec plus d'acuité dans les années à venir car de plus en plus la tendance est « un ménage = une parcelle d'habitation ». Plus précisément :
 - Augmenter significativement l'offre de logements en location-vente
 - Construire les logements sociaux dans toutes les communes urbaines
 - Alléger les procédures d'attribution des logements sociaux
 - Développer une politique foncière, nationale et locale, en faveur du logement.
- Continuer à œuvrer pour que « tous » les ménages aient accès à l'eau potable en multipliant le nombre de forages en milieu rural, le nombre de fontaines publiques dans les zones non loties des villes et en maintenant la subvention du coût de connexion à l'eau courante en milieu urbain.
- Abaisser davantage le coût d'abonnement au réseau électrique, installer des nouvelles centrales électriques dans les communes rurales, et dans les départements traversés par les lignes à hautes tensions.
- Bien qu'il y ait eu des efforts louables dans le sens de la protection de l'environnement, l'Etat doit subventionner davantage les hydrocarbures (surtout le gaz) afin d'inciter les ménages à abandonner les combustibles solides (énergie trop polluante).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aboubaker D. E. (1999)** - La voie du Musulman. Éditions Maison d'Ennour. - Paris, 588 p.
- Antoine P., Bocquier P. et al. (1995)**.- *Les familles dakaroises face à la crise*.- Paris / Dakar, ORSTOM / CEPED / IFAN, 209p.
- Antoine P., Henri Cl. (1983)**. - *Urbanisation et Dimension du Ménage. Le cas d'Abidjan*. Cahiers ORSTOM, série sciences humaines, Vol. XIX, n°3, pp 295-310.
- Commission des Statistiques des Nations Unies et Commission Economique pour l'Europe (1988)**. - *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de 1990 dans la région de la CEE*. - Normes et études statistiques n°40, Nations Unies, New York.
- CONAPO (2000)**. - *Politique nationale de population*. - Ministère de l'économie et des finances, Conseil national de la population, révision n°1, Ouagadougou, 66 p.
- CONOMBO Joseph (1989)**.- *M'Ba Tinga. Traditions des mossés dans l'empire du Moogho Naba*.- Mémoires africaines, l'Harmattan, 185 pages.
- INSD (2000)**. - Recensement général de la population et de l'habitat, Burkina Faso 1996. Analyse des résultats définitifs. - vol. 1, Ouagadougou, 348 p.
- Jaglin S. (1995)**. - *L'insertion par le haut : régularisation foncière et citadinisation dans les périphéries de Ouagadougou (Burkina Faso)*, in : ANTOINE Philippe et DIOP Abdoulaye Bara (dir.), *La ville à guichets fermés*, pp. 181-198- Dakar, IFAN-ORSTOM, 360p.
- Konate G. (1992)**. - *Femme rurale dans les systèmes fonciers au Burkina Faso. Cas de l'Oudalan, du Sanmatenga et du Zoundwéogo*. - Ambassade royale des Pays-Bas, Ouagadougou, 23 p.
- Kouaouci A. (1984)**. - *Rapport familiaux et migration: le cas des maghrébins en Europe*, In : *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n°2, AIDELF, Paris, pp 215-221.
- Marie A. (1997)**. - *Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine*, in PILON M. et al. (Eds): *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Les Études du CEPED, n°15, Paris, pp 279-299.
- Raymond M.(2002)**. - *Histoire de la famille gabonaise*.- Editions du LUTO, Libreville, Gabon, 269p.
- Moini R. (1984)**. - *Quelques aspects démographiques du ménage et de la famille en Iran*, in *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), n°2, AIDELF, Paris, pp309-319.
- Nations Unies (1994)**. - *Les femmes dans le monde, 1970-1990. –Des chiffres et des idées*. New York, ONU, XIV p +122p.
- Ngom P. (1987)**. - *La typologie des ménages en milieu urbain comme outil d'analyse sociodémographique*. Mémoire de fin d'études démographiques, IFORD, Yaoundé, 83p.

Nkeaoua F. (1989). - *Structure des ménages Bafia en 1973 et 1986*. Mémoire de fin d'études démographiques. - IFORD, Yaoundé, 107 p.

PNUD (2000). - *Vaincre la pauvreté humaine, Rapport du PNUD sur la pauvreté*, Paris, Economica, 289p.

Rwenge M. (1991). - *Essai de caractérisation des ménages à Bertoua*. Mémoire de fin d'études démographiques, IFORD, Yaoundé, 96 p.

Rwenge M. (1999a). - *Changement social, structures familiales et fécondité en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun*. - Les cahiers de l'IFORD, n°26, Yaoundé, 269 p.

Sawadogo S. P. (2005). - *Facteurs explicatifs de la solidarité résidentielle au Burkina Faso*. - Mémoire de DESS en démographie, IFORD, Yaoundé, 115p.

Tichit C. (1994). - *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*. - Paris, EHESS, 73p.+ annexes. (Mémoire de DEA).

Vimard P. (1987). - *Structures des ménages en pays Baoulé*. - Études et recherches n°14, ENSEA, Abidjan, 40p.

Wakam J., Kuepie M. (1996). - *Différence sexuelle entre chefs de ménage en matière d'accueil des étrangers au noyau familial. Le cas du Cameroun*. - Papier présenté au séminaire international de Yaoundé du 5 au 7 février 1996 sur Femmes et gestion des ressources, 15 p.

Wakam J. (1997). - *Différenciation socio- économique et structures familiales au Cameroun*, in PILON et al. (dir) : *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Les études du CEPED, n°15, Paris, pp 257-277.

Wakam J. (2003). - *L'accueil des personnes extérieures au noyau familial au Cameroun en période de crise : évolution et différenciation selon l'environnement et le statut socio-économique*.- Cinquièmes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUF, 23 au 26 juin 2003, Marseille, France. http://www.archidev.org/article.php3?id_article=45

ANNEXES

Tableau A.1 : Rapports de masculinité des chefs de ménage selon le groupe d'âges et le milieu de résidence

GROUPE D'AGES	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
12-14	539,8	426,0	459,1
15-19	446,4	354,1	375,1
20-24	605,0	758,8	718,4
25-29	792,8	1 185,7	1 049,1
30-34	869,4	1 269,3	1 110,9
35-39	740,5	1 129,2	976,2
40-44	541,1	966,9	791,8
45-49	483,8	910,5	738,8
50-54	435,2	857,4	692,6
55-59	409,9	963,1	742,6
60-64	339,3	809,8	635,7
65-69	335,1	931,2	708,8
70-74	298,9	780,2	620,9
75-79	326,2	837,0	680,0
80-84	261,7	668,3	551,8
85 et +	208,3	628,6	505,7
ND	565,1	812,6	690,8
TOTAL	566,5	950,9	809,9

Tableau A.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe, niveau d'instruction, religion selon le milieu de résidence

Caractéristiques du chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE				
	Ouagadougou	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Sexe du CM					
Masculin	86,3	83,8	85,0	90,5	89,0
Féminin	13,7	16,2	15,0	9,5	11,0
Niveau d'instruction du CM					
Aucun niveau	45,4	57,1	51,4	89,0	78,9
Primaire	18,8	18,2	18,5	7,2	10,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	15,7	12,2	13,9	1,9	5,1
Secondaire 2 nd cycle	8,5	8,1	8,3	1,2	3,1
Supérieur	11,3	4,0	7,5	0,4	2,3
ND	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Religion du CM					
Animiste	0,5	3,7	2,2	19,4	14,8
Musulman	56,0	64,2	60,2	60,2	60,2
Catholique	35,9	26,5	31,1	15,9	20,0
Protestant	6,7	4,7	5,7	3,8	4,3
Autres	0,7	0,5	0,6	0,3	0,4
Sans religion	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126

Tableau A.3 : Répartition (%) des chefs de ménage par état matrimonial, statut d'occupation, handicap selon le milieu de résidence

Caractéristiques du chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE				
	Ouagadougou	Autres villes	Ensemble urbain	Rural	Ensemble
Etat matrimonial du CM					
Célibataire	18,4	13,9	16,1	3,0	6,5
Monogame	60,8	58,6	59,7	59,4	59,5
Polygame	7,2	14,8	11,2	30,0	24,9
Veuf / Veuve	6,3	7,8	7,1	5,1	5,6
Divorcé / Séparé	1,4	1,5	1,4	0,9	1,0
Union libre	4,5	2,3	3,4	0,8	1,5
ND	1,3	1,2	1,2	0,8	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Statut d'occupation du CM					
Occupé	77,7	82,3	80,1	94,1	90,4
Chômeur	1,7	0,9	1,3	0,2	0,5
Quête 1 ^{er} emploi	3,0	1,3	2,2	0,1	0,7
Retraité	3,9	2,7	3,3	0,2	1,0
Occupé au foyer	4,7	5,0	4,9	1,6	2,5
Elève / Etudiant	3,2	3,1	3,1	0,3	1,1
Rentier	0,5	0,3	0,4	0,1	0,2
Autres inactifs	5,2	4,4	4,8	3,4	3,8
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Handicap					
Aucun handicap	98,5	98,1	98,3	97,6	97,8
Handicap membre supérieur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Handicap membre inférieur	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6
Déficience mentale	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aveugle	0,2	0,3	0,3	0,6	0,5
Sourd / Muet	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Autres	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des ménages	308230	325931	634161	1725965	2360126

Tableau A.4 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe, le niveau d'instruction, la religion du chef de ménage et la taille du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	TAILLE DU MÉNAGE					Total	Effectif
	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus			
Sexe							
Masculin	4,7	34,7	31,5	29,1	100,0	2 100 734	
Féminin	11,5	54,1	25,8	8,6	100,0	259 392	
Niveau d'instruction							
Aucun	3,6	35,2	31,6	29,7	100,0	1 861 500	
CP1	5,2	37,1	31,4	26,2	100,0	10 055	
CP2	6,3	39,7	30,8	23,3	100,0	20 518	
CE1	6,6	40,2	30,4	22,8	100,0	33 488	
CE2	7,7	44,4	29,6	18,3	100,0	29 165	
CM1	7,7	43,6	29,4	19,3	100,0	45 869	
CM2	7,5	40,6	30,8	21,0	100,0	101 531	
1er cycle	14,1	46,6	26,4	12,9	100,0	120 772	
2nd cycle	22,8	44,1	24,3	8,8	100,0	73 604	
Supérieur	20,4	40,7	28,6	10,3	100,0	54 244	
ND	6,1	35,2	30,8	27,9	100,0	9 380	
Religion							
Animiste	3,7	32,2	30,2	34,0	100,0	349 002	
Musulman	4,8	37,7	30,0	27,4	100,0	1 420 373	
Catholique	8,0	37,4	33,2	21,4	100,0	470 999	
Protestant	8,0	38,5	34,3	19,2	100,0	101 687	
Autre	13,9	36,1	27,8	22,3	100,0	9 200	
Sans religion	11,3	38,0	28,6	22,1	100,0	8 865	
Total	5,5	36,8	30,9	26,8	100,0	2 360 126	

Tableau A.5 : Répartition (%) des chefs de ménage selon l'état matrimonial, le statut d'occupation du chef de ménage et la taille du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	TAILLE DU MÉNAGE				Total	Effectif
	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus		
Etat matrimonial						
Célibataire	48,6	39,0	8,7	3,7	100,0	154 452
Marié à une femme	1,6	46,3	37,3	14,9	100,0	1 403 891
Marié à 2 femmes	0,6	9,8	28,4	61,2	100,0	435 752
Marié 3 femmes	0,6	5,1	10,3	84,0	100,0	111 229
Marié 4 femmes ou +	0,8	5,8	7,1	86,2	100,0	40 244
Veuf/Veuve	14,7	49,1	26,1	10,1	100,0	132 983
Divorcé(e)	25,0	52,3	17,5	5,2	100,0	24 647
Union libre	3,7	65,0	22,2	9,1	100,0	34 931
ND	7,7	35,1	31,7	25,5	100,0	21 997
Statut d'occupation						
Occupé	4,7	36,2	31,4	27,7	100,0	2 132 580
Chômeur	10,9	37,1	31,5	20,5	100,0	11 323
En quête du 1er emploi	23,5	48,3	20,1	8,1	100,0	15 810
Retraité	2,8	21,3	36,1	39,8	100,0	24 335
Occupé au foyer	8,5	49,5	28,8	13,2	100,0	58 143
Elève ou étudiant	33,5	55,6	8,7	2,1	100,0	24 836
Rentier	8,9	32,8	31,3	27,0	100,0	3 583
Autres inactifs	10,1	40,5	27,2	22,2	100,0	89 086
ND	29,3	28,6	25,1	17,0	100,0	430
Total	5,5	36,8	30,9	26,8	100,0	2 360 126

Tableau A.6 : Répartition (%) des chefs de ménage par type de handicap, statut d'occupation du logement selon la taille du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	TAILLE DU MÉNAGE					Total	Effectif
	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus			
Handicap							
Aucun handicap	5,4	36,8	30,9	26,9	100,0	2 308 591	
Handicap membre supérieur	6,4	32,1	32,5	28,9	100,0	3 285	
Handicap membre inférieur	8,4	35,7	30,8	25,1	100,0	14 685	
Déficience mentale	29,8	35,1	22,7	12,4	100,0	3 895	
Aveugle	6,1	41,4	29,3	23,2	100,0	11 548	
Sourd/muet	9,6	41,0	30,6	18,8	100,0	4 936	
Autres	8,3	33,1	30,2	28,3	100,0	13 186	
Statut occupation							
Propriétaire	2,9	34,4	32,4	30,3	100,0	1 915 403	
Location vente	19,2	46,1	25,7	9,1	100,0	11 255	
Location simple	22,6	49,0	22,1	6,4	100,0	203 545	
Hébergé gratuitement	14,7	51,7	23,7	9,9	100,0	141 250	
Autres	11,0	44,4	27,5	17,1	100,0	14 736	
ND	5,1	36,2	30,1	28,6	100,0	73 937	
Total	5,5	36,8	30,9	26,8	100,0	2 360 126	

Tableau A.7 : Répartition (%) des ménages selon les caractéristiques de l'habitation et la taille du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	TAILLE DU MÉNAGE					Total	Effectif
	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus			
Nombre de pièces occupées par le ménage							
1 pièce	11,7	59,9	21,1	7,3	100,0	507837	
2 pièces	6,5	49,7	33,2	10,6	100,0	756581	
3 pièces	2,6	25,3	42,6	29,5	100,0	455870	
4 pièces	1,8	15,2	35,5	47,4	100,0	289095	
5 pièces	0,8	8,6	26,5	64,1	100,0	131598	
6 pièce ou plus	0,4	5,1	16,4	78,1	100,0	194600	
ND	6,5	33,5	28,5	31,6	100,0	24545	
Type d'habitation							
Immeuble à Appartements	9,1	32,6	31,1	27,1	100,0	4991	
Villa	8,4	28,4	38,2	25,0	100,0	56543	
Maison individuelle Simple	6,1	36,6	30,2	27,1	100,0	1434874	
Batiment à plusieurs Logements	10,6	35,5	27,7	26,3	100,0	172114	
Case	2,3	38,1	32,7	26,9	100,0	620000	
Autres	3,7	42,4	32,6	21,2	100,0	40688	
ND	7,3	36,2	29,4	27,2	100,0	30916	

Tableau A.8 : Répartition (%) des ménages selon les variables environnementales et la taille du ménage

Caractéristiques du chef de ménage	TAILLE DU MÉNAGE					Total	Effectif
	1 personne	2 à 4 personnes	5 à 7 personnes	8 personnes ou plus			
Type d'aisance							
Autres	15,0	40,1	26,6	18,3	100,0	20985	
Chasse d'eau personnelle	13,3	35,2	34,6	16,9	100,0	20793	
Chasse d'eau en commun	8,6	37,9	33,1	20,5	100,0	34067	
Latrine simple	10,0	38,2	29,4	22,4	100,0	725618	
Latrine ventilée	11,0	35,4	29,2	24,4	100,0	25861	
Brousse/nature	2,9	36,2	31,6	29,3	100,0	1513753	
ND	8,9	36,7	27,2	27,2	100,0	19049	
Evacuation des ordures ménagères							
Autres	5,3	37,5	31,8	25,4	100,0	190808	
Ramassage privé	11,8	39,3	30,0	19,0	100,0	172540	
Tas d'immondices	4,5	36,5	31,1	27,8	100,0	1325841	
Fossé	3,5	32,5	29,8	34,2	100,0	227393	
Bac	10,0	36,0	29,2	24,8	100,0	62515	
Rue	6,4	39,2	31,0	23,4	100,0	365981	
ND	9,8	36,8	26,6	26,8	100,0	15048	
Evacuation des eaux usées							
Autres	3,8	35,2	31,1	29,9	100,0	258735	
Cour	4,8	36,8	31,2	27,2	100,0	928613	
Rue	6,4	37,9	30,7	25,0	100,0	947670	
Puits	5,6	34,0	31,6	28,8	100,0	25272	
Caniveau	9,9	37,9	28,5	23,8	100,0	16451	
Fosse septique	5,4	32,2	30,9	31,5	100,0	133246	
ND	8,0	38,7	28,3	25,1	100,0	50139	
Total	5,5	36,8	30,9	26,8	100,0	2360126	

Tableau A.9 : Répartition (%) des types de ménage selon le type d'habitation

TYPOLOGIE DES MÉNAGES	TYPE D'HABITATION							
	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Ménages d'une seule personne	9,1	8,4	6,1	10,6	2,3	3,7	7,3	5,5
Ménages nucléaires complets	31,3	20,2	46,5	36,0	56,5	57,8	42,6	47,8
Ménages nucléaires monoparentaux	3,7	3,2	4,9	4,4	5,1	3,4	4,5	4,9
Ménages étendus	48,2	58,6	36,8	39,7	32,9	30,5	38,2	36,4
Ménages composites	7,7	9,6	5,7	9,4	3,3	4,6	7,4	5,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau A.10 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'enfants de moins de 15 ans, le sexe du CM et le milieu de résidence

Moins de 15 ans	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
0	28,0	31,6	28,5	14,5	19,1	14,9	18,0	23,7	18,6
1	19,8	25,9	20,8	16,4	25,4	17,3	17,3	25,6	18,2
2	19,3	19,9	19,4	15,8	22,3	16,5	16,7	21,4	17,2
3	14,9	12,2	14,5	14,9	16,0	15,0	14,9	14,6	14,8
4	9,0	6,0	8,5	12,6	9,2	12,3	11,7	8,0	11,3
5	4,4	2,5	4,1	9,1	4,4	8,7	7,9	3,7	7,4
6	2,1	1,0	2,0	5,9	1,9	5,5	4,9	1,6	4,6
7 et +	2,5	0,8	2,2	10,8	1,8	9,9	8,6	1,4	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen des moins de 15 ans	1,9	1,5	1,9	3,2	2,0	3,1	2,9	1,8	2,8

Tableau A.11 : Répartition (%) des ménages selon le nombre de personnes de plus de 64 ans, le sexe du CM et le milieu de résidence

Plus de 64 ans	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
0	89,5	86,4	89,1	80,9	84,0	81,2	83,1	84,9	83,3
1	8,7	12,9	9,3	15,4	15,0	15,4	13,7	14,2	13,8
2	1,5	0,6	1,4	3,2	0,9	3,0	2,8	0,8	2,5
3	0,2	0,1	0,2	0,4	0,1	0,4	0,4	0,1	0,3
4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
5 et +	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen Des plus de 60 ans	0,12	0,14	0,13	0,23	0,17	0,23	0,21	0,16	0,20

Tableau A.12 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'actifs, le sexe du CM et le milieu de résidence

Actifs par ménage	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
0	6,1	23,9	8,7	1,5	13,1	2,6	2,7	17,1	4,2
1	44,1	39,2	43,3	19,6	38,7	21,4	25,9	38,9	27,3
2	26,3	19,3	25,2	26,3	22,5	25,9	26,3	21,3	25,7
3	11,4	9,3	11,1	15,7	12,6	15,4	14,6	11,4	14,3
4	5,7	4,5	5,5	11,5	6,8	11,0	10,0	5,9	9,5
5	3,0	2,0	2,8	8,2	3,2	7,7	6,9	2,8	6,4
6	1,5	0,9	1,4	5,8	1,5	5,4	4,7	1,3	4,3
7 et +	1,9	0,9	1,8	11,5	1,6	10,5	9,0	1,3	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen d'actifs	1,9	1,5	1,9	3,4	1,9	3,3	3,1	1,7	2,9

Tableau A.13 : Répartition (%) des ménages selon le nombre d'inactifs, le sexe du CM et le milieu de résidence

Inactifs par ménage	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total	Masc.	Fémi.	Total
0	20,2	16,7	19,6	31,6	35,6	32,0	28,7	28,7	28,7
1	22,5	23,0	22,6	24,1	28,6	24,5	23,7	26,5	24,0
2	17,0	20,0	17,5	16,4	17,7	16,5	16,5	18,5	16,7
3	13,5	15,7	13,8	10,9	9,5	10,8	11,6	11,7	11,6
4	9,9	10,4	10,0	6,8	4,6	6,6	7,6	6,7	7,5
5	6,6	6,3	6,6	4,1	2,1	3,9	4,7	3,7	4,6
6	4,1	3,7	4,0	2,4	1,0	2,3	2,9	2,0	2,8
7 et +	6,2	4,3	5,9	3,7	0,9	3,4	4,3	2,2	4,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen d'inactifs	2,5	2,4	2,5	1,8	1,3	1,8	2,0	1,7	2,0

Tableau A.14 : Nombre moyen de biens d'équipement possédés (pour 100 ménages) selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Biens d'équipement	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Radio	103,91	79,24	100,21	74,59	29,57	70,31	82,11	47,79	78,34
Télévision	46,43	41,25	45,66	4,22	2,02	4,01	15,05	16,41	15,20
Téléphone fixe	7,73	8,84	7,90	0,18	0,15	0,18	2,11	3,34	2,25
Téléphone cellulaire	77,83	63,55	75,69	5,97	4,54	5,83	24,40	26,18	24,60
Réfrigérateur	14,27	16,61	14,63	0,23	0,26	0,23	3,83	6,26	4,10
Micro-ordinateur	3,24	2,34	3,10	0,02	0,02	0,02	0,84	0,87	0,85
Connexion internet	0,568	0,391	0,541	0,003	0,004	0,003	0,148	0,146	0,148

Tableau A.15 : Nombre moyen de moyens de déplacement possédés (pour 100 ménages) selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Moyen de déplacement	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Bicyclette	122,39	89,44	117,45	125,55	54,02	118,75	124,74	67,01	118,40
Mobylette	68,03	49,45	65,24	21,61	7,08	20,23	33,51	22,62	32,32
Voiture	9,24	5,19	8,64	0,44	0,14	0,41	2,69	1,99	2,62
Pirogue	0,15	0,10	0,14	0,28	0,08	0,26	0,25	0,09	0,23
Charrette	8,34	4,15	7,71	19,24	5,41	17,93	16,45	4,95	15,18
Chameau	0,15	0,05	0,14	0,57	0,21	0,53	0,46	0,15	0,43
Cheval	0,14	0,05	0,12	0,56	0,17	0,53	0,45	0,13	0,42
Ane	9,86	3,88	8,96	40,49	12,58	37,83	32,63	9,39	30,08

Tableau A.16 : Répartition des ménages selon la région et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural			Effectif	%	Population
	Effectif	%	Population	Effectif	%	Population			
Boucle du Mouhoun	23 244	3,7	121 923	224 056	13,0	1 320 826	247 300	10,5	1 442 749
Cascades	20 469	3,2	102 412	66 733	3,9	429 396	87 202	3,7	531 808
Centre	308 380	48,6	1 475 839	45 561	2,6	251 551	353 941	15	1 727 390
Centre-Est	37 522	5,9	198 496	149 210	8,6	933 520	186 732	7,9	1 132 016
Centre Nord	18 011	2,8	97 462	160 339	9,3	1 104 563	178 350	7,6	1 202 025
Centre Ouest	28 501	4,5	156 095	144 958	8,4	1 030 471	173 459	7,3	1 186 566
Centre Sud	13 446	2,1	67 640	92 070	5,3	573 803	105 516	4,5	641 443
Est	15 602	2,5	79 715	177 062	10,3	1 132 569	192 664	8,2	1 212 284
Hauts Bassins	106 437	16,8	552 781	152 199	8,8	916 823	258 636	11	1 469 604
Nord	25 595	4,0	139 585	157 539	9,1	1 046 211	183 134	7,8	1 185 796
Plateau central	10 173	1,6	54 949	96 396	5,6	641 423	106 569	4,5	696 372
Sahel	12 739	2,0	64 856	170 030	9,9	903 586	182 769	7,7	968 442
Sud-Ouest	14 042	2,2	70 214	89 812	5,2	550 553	103 854	4,4	620 767
ENSEMBLE	634 161	100	3 181 967	1 725 965	100	10 835 295	2 360 126	100	14 017 262

Tableau A.17 : Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Statut d'occupation du CM	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Occupé	5,2	4,1	5,1	6,6	4,0	6,4	6,2	4,0	6,0
Chômeur	5,2	3,6	5,0	6,0	3,4	5,8	5,4	3,6	5,2
Quête 1 ^{er} emploi	3,6	2,9	3,5	4,2	3,1	4,1	3,7	2,9	3,6
Retraité	7,4	5,3	7,3	6,8	3,2	6,6	7,3	5,0	7,2
Occupé au foyer	6,1	4,9	5,0	5,8	3,9	4,1	5,9	4,4	4,6
Elève / Etudiant	2,3	2,5	2,4	3,0	3,1	3,0	2,5	2,6	2,5
Rentier	6,4	4,5	6,1	5,8	3,5	5,5	6,2	4,2	5,9
Autres inactifs	5,6	4,2	5,2	5,8	3,1	5,4	5,8	3,6	5,3
TOTAL	5,1	4,3	5,0	6,5	3,9	6,3	6,2	4,0	5,9

Tableau A.18 : Taille moyenne des ménages selon la région et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Boucle du Mouhoun	5,1	5,9	5,8
Cascades	5,0	6,4	6,1
Centre	4,8	5,5	4,9
Centre-Est	5,3	6,3	6,1
Centre Nord	5,4	6,9	6,7
Centre Ouest	5,5	7,1	6,8
Centre Sud	5,0	6,2	6,1
Est	5,1	6,4	6,3
Hauts Bassins	5,2	6,0	5,7
Nord	5,5	6,6	6,5
Plateau central	5,4	6,7	6,5
Sahel	5,1	5,3	5,3
Sud-Ouest	5,0	6,1	6,0
ENSEMBLE	5,0	6,3	5,9

Tableau A.19 : Répartition (%) des ménages ordinaires par type d'habitat selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Milieu de résidence				Ensemble 2006	Ensemble 1996
	Ouagadougou	Autres villes	Total urbain	Rural		
Autres	0,5	0,4	0,5	2,2	1,7	4,5
Immeuble à appartements	0,8	0,3	0,5	0,1	0,2	0,1
Villa	10,7	5,0	7,7	0,4	2,4	1,1
Maison individuelle Simple	68,8	69,0	68,9	57,8	60,8	49,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	17,1	17,1	17,1	3,7	7,3	6,7
Case	0,1	6,5	3,4	34,7	26,3	37,9
ND	2,1	1,7	1,9	1,1	1,3	0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,1
Nombre de Ménages	308 230	325 931	634 161	1 725 965	2 360 126	1 635 255

Tableau A.20 : Nombre moyen de pièces occupées par ménage selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence

STATUT D'OCCUPATION	MILIEU DE RESIDENCE		
	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	3,2	2,8	2,9
Location vente	2,6	2,6	2,6
Location simple	2,3	2,5	2,3
Hébergé gratuitement	2,2	2,3	2,3
Autres	2,8	2,6	2,6
Nombre moyen de pièces	2,9	2,8	2,8

Tableau A.21: Répartition (%) des ménages selon le statut d'occupation du logement et le niveau d'instruction du chef de ménage

STATUT D'OCCUPATION	NIVEAU D'INSTRUCTION											
	URBAIN											
	Aucun	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	1er cycle	2nd cycle	Sup.	ND	Total
Autres	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	0,5
Propriétaire	67,8	60,9	60,6	59,6	58,0	56,3	57,2	44,4	34,5	35,8	56,5	57,5
Loca. vente	0,9	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,2	1,7	2,3	3,0	1,3	1,3
Loca. simple	17,0	20,0	19,9	20,2	22,0	23,3	25,6	37,6	50,9	52,2	23,0	26,6
Hébergé grat.	10,8	15,0	15,2	15,8	15,6	15,7	12,9	13,1	9,6	6,1	8,8	11,3
ND	3,0	2,7	2,7	2,7	2,6	2,9	2,6	2,5	2,2	2,3	9,4	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
RURAL												
Autres	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	1,6	5,8	3,9	0,9	0,7
Propriétaire	91,7	90,5	89,7	89,6	87,8	87,9	87,2	66,5	23,3	30,6	88,4	89,9
Loca. vente	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4	1,3	2,8	2,9	0,2	0,2
Loca. simple	1,1	1,4	1,7	1,9	2,4	2,5	2,7	15,6	37,9	36,1	1,8	2,0
Hébergé grat.	3,3	5,2	5,3	5,4	6,2	6,3	6,4	12,3	27,4	23,9	3,3	4,0
ND	3,3	2,3	2,6	2,5	3,0	2,6	2,8	2,7	2,8	2,7	5,3	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE												
Autres	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,6	0,9	2,1	1,0	0,9	0,6
Propriétaire	87,5	82,7	79,7	77,2	73,6	72,2	70,4	50,4	31,3	35,2	79,5	81,2
Loca. vente	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,8	1,6	2,4	3,0	0,5	0,5
Loca. simple	3,9	6,2	8,0	9,5	11,8	12,8	15,5	31,6	47,2	50,2	7,7	8,6
Hébergé grat.	4,6	7,7	8,7	9,7	10,7	11,0	10,0	12,9	14,6	8,3	4,8	6,0
ND	3,3	2,4	2,6	2,6	2,8	2,7	2,7	2,5	2,4	2,3	6,5	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau A.22 : Répartition (%) des habitations selon la région et le nombre de pièces occupées

Région	Nombre de pièces occupées						Moyenne 2006	Moyenne 1996
	1	2	3	4	5	6 et +		
Boucle du Mouhoun	9,1	10,8	11,2	10,8	9,9	11,5	3,0	2,9
Cascades	2,4	4,1	4,1	4,2	3,7	4,1	3,1	*
Centre	13,8	17,6	13,3	14,8	14,6	12,5	2,8	3,1
Centre-Est	8,3	7,4	8,9	8,1	7,9	6,7	2,8	2,9
Centre Nord	7,4	7,1	7,6	7,6	8,8	8,4	3,0	3,0
Centre Ouest	4,7	6,3	8,2	8,3	9,6	13,3	3,5	3,6
Centre Sud	3,8	4,2	5,1	5,0	5,4	4,6	3,0	*
Est	9,9	8,1	8,4	7,1	6,8	5,6	2,6	2,5
Hauts Bassins	6,9	13,0	11,4	11,8	10,3	12,0	3,0	3,1
Nord	7,5	7,5	8,2	7,9	8,6	7,7	2,9	3,1
Plateau Central	4,2	3,8	4,9	5,2	6,0	5,1	3,1	*
Sahel	19,7	6,8	3,3	2,7	1,7	1,7	1,8	1,7
Sud Ouest	2,1	3,5	5,5	6,5	6,7	6,9	3,5	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,9	3,0

Tableau A.23 : Répartition des ménages selon le type d'habitation par région et milieu de résidence

Région		Type d'habitation							Total
		Immeuble à appart.	Villa	Maison Individ. simple	Bâtiment à Plusieurs Logements	Case	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Urbain	32	927	19305	2303	351	21	305	23244
	Rural	141	964	194472	11072	13762	1742	1903	224056
	Total	173	1891	213777	13375	14113	1763	2208	247300
Cascades	Urbain	42	810	13938	4778	600	37	264	20469
	Rural	30	380	39755	4280	20709	823	756	66733
	Total	72	1190	53693	9058	21309	860	1020	87202
Centre	Urbain	2450	32843	211994	52605	406	1432	6650	308380
	Rural	106	483	35055	1503	7659	292	463	45561
	Total	2556	33326	247049	54108	8065	1724	7113	353941
Centre-Est	Urbain	86	1234	25965	3037	6595	76	529	37522
	Rural	212	670	56822	4053	84029	1857	1567	149210
	Total	298	1904	82787	7090	90624	1933	2096	186732
Centre Nord	Urbain	52	264	14314	2347	712	66	256	18011
	Rural	207	516	87418	3115	62326	4928	1829	160339
	Total	259	780	101732	5462	63038	4994	2085	178350
Centre Ouest	Urbain	118	1784	21205	3900	720	257	517	28501
	Rural	141	582	109291	5367	25578	2543	1456	144958
	Total	259	2366	130496	9267	26298	2800	1973	173459
Centre Sud	Urbain	14	365	9918	1060	1946	7	136	13446
	Rural	65	452	43290	1892	43498	2165	708	92070
	Total	79	817	53208	2952	45444	2172	844	105516
Est	Urbain	23	412	9661	1237	3945	94	230	15602
	Rural	110	512	33262	2581	135046	3436	2115	177062
	Total	133	924	42923	3818	138991	3530	2345	192664
Hauts Bassins	Urbain	468	8588	65329	28504	1263	371	1914	106437
	Rural	148	876	109294	14245	24031	1855	1750	152199
	Total	616	9464	174623	42749	25294	2226	3664	258636
Nord	Urbain	69	1121	19144	4325	249	203	484	25595
	Rural	204	721	122589	4020	23945	4265	1795	157539
	Total	273	1842	141733	8345	24194	4468	2279	183134
Plateau Central	Urbain	20	295	7951	800	927	6	174	10173
	Rural	119	574	50485	2319	40301	1419	1179	96396
	Total	139	869	58436	3119	41228	1425	1353	106569
Sahel	Urbain	23	298	9745	817	1450	173	233	12739
	Rural	59	381	85563	2804	68234	10913	2076	170030
	Total	82	679	95308	3621	69684	11086	2309	182769
Sud Ouest	Urbain	10	202	8551	2486	2411	141	241	14042
	Rural	42	289	30558	6664	49307	1566	1386	89812
	Total	52	491	39109	9150	51718	1707	1627	103854

Tableau A.24 : Répartition (%) des ménages selon la région et le statut d'occupation de l'habitation

Région	Statut d'occupation					Total
	Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé Gratuitement	Autres	
Boucle du Mouhoun	11,2	4,8	5,8	9,6	4,2	10,5
Cascades	3,4	6,8	5,4	4,7	3,0	3,7
Centre	11,5	36,9	39,5	26,4	13,9	15,0
Centre-Est	8,5	2,8	3,5	6,3	5,8	7,9
Centre Nord	8,2	3,2	2,9	5,8	6,5	7,6
Centre Ouest	7,7	5,4	4,5	6,3	8,9	7,3
Centre Sud	4,9	1,4	1,9	2,5	3,2	4,5
Est	9,0	4,8	3,1	3,3	8,5	8,2
Hauts Bassins	9,2	25,6	22,0	18,2	8,7	11,0
Nord	8,2	2,8	4,5	6,4	14,9	7,8
Plateau Central	4,9	0,8	1,7	3,2	5,3	4,5
Sahel	8,7	2,2	2,6	2,7	12,6	7,7
Sud Ouest	4,6	2,5	2,7	4,6	4,5	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des ménages	1 915 403	11 255	203 545	141 250	14 736	2 360 126

Tableau A.25 : Répartition des ménages selon la province et le type d'habitation

PROVINCES	TYPE D'HABITATION							Total
	Autres	Immeuble à appart.	Villa	Maison individ. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	ND	
Balé	277	42	286	34 198	1 533	2 700	317	39 353
Bam	1 129	52	232	29 788	1 299	8 528	425	41 453
Banwa	238	20	223	39 359	2 248	2 178	290	44 556
Bazèga	646	45	224	23 176	624	12 236	327	37 278
Bougouriba	541	5	114	6 729	1 568	7 529	231	16 717
Boulgou	1 090	143	1 005	42 796	3 457	40 467	1 026	89 984
Boulkiemdé	674	189	1 943	55 451	5 341	7 113	919	71 630
Comoé	778	61	979	41 351	7 575	16 186	802	67 732
Ganzourgou	696	67	339	21 770	1 054	24 369	583	48 878
Gnagna	871	53	197	11 017	930	53 047	813	66 928
Gourma	788	35	370	15 323	1 768	30 059	555	48 898
Houet	1 176	535	8 652	114 953	34 176	8 272	2 769	170 533
Ioba	159	12	140	13 300	2 163	18 198	435	34 407
Kadiogo	1 724	2 556	33 326	247 049	54 108	8 065	7 113	353 941
Kenedougou	642	59	476	35 148	6 272	5 689	390	48 676
Komandjoari	580	7	17	1 929	85	10 502	119	13 239
Kompienga	574	6	174	3 706	371	8 093	129	13 053
Kossi	426	20	242	44 009	2 636	3 495	537	51 365
Koulpelogo	613	26	235	13 506	1 581	25 500	469	41 930
Kouritenga	230	129	664	26 485	2 052	24 657	601	54 818
Kourwéogo	150	22	124	12 429	1 289	6 619	248	20 881
Leraba	82	11	211	12 342	1 483	5 123	218	19 470
Loroum	1 409	25	170	16 660	500	3 282	363	22 409
Mouhoun	184	43	719	42 631	3 979	2 818	558	50 932

PROVINCES	TYPE D'HABITATION							Total
	Autres	Immeuble à appart.	Villa	Maison individ. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	ND	
Nahouri	268	12	288	13 684	1 693	12 622	267	28 834
Namentenga	1 204	28	150	17 863	984	28 477	541	49 247
Nayala	95	26	159	23 096	1 003	1 088	187	25 654
Noumbiel	98	9	18	2 896	908	6 986	163	11 078
Oubritenga	579	50	406	24 237	776	10 240	522	36 810
Oudalan	4 154	19	143	13 754	925	18 606	604	38 205
Passoré	1 003	77	391	37 814	1 253	8 596	438	49 572
Poni	909	26	219	16 184	4 511	19 005	798	41 652
Sanguié	607	26	137	34 323	1 067	5 661	558	42 379
Sanmatenga	2 661	179	398	54 081	3 179	26 033	1 119	87 650
Séno	1 628	22	231	33 950	984	16 937	674	54 426
Sissili	464	34	174	23 881	2 250	6 014	263	33 080
Soum	4 413	32	191	34 950	1 290	18 946	697	60 519
Sourou	543	22	262	30 484	1 976	1 834	319	35 440
Tapoa	717	32	166	10 948	664	37 290	729	50 546
Tuy	408	22	336	24 522	2 301	11 333	505	39 427
Yagha	891	9	114	12 654	422	15 195	334	29 619
Yatenga	1 239	142	1 177	67 753	5 028	10 333	1 189	86 861
Ziro	1 055	10	112	16 841	609	7 510	233	26 370
Zondoma	817	29	104	19 506	1 564	1 983	289	24 292
Zoundwéogo	1 258	22	305	16 348	635	20 586	250	39 404
Total	40 688	4 991	56 543	1 434 874	172 114	620 000	30 916	2 360 126

Tableau A.26 : Répartition des ménages selon la province, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

PROVINCES	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Balé	3 806	674	4 480	34 058	2 915	36 973	37 864	3 589	41 453
Bam	3 770	580	4 350	29 966	2 962	32 928	33 736	3 542	37 278
Banwa	3 050	632	3 682	11 458	1 577	13 035	14 508	2 209	16 717
Bazèga	14 963	3 717	18 680	57 398	13 906	71 304	72 361	17 623	89 984
Bougouriba	12 860	3 786	16 646	45 795	9 189	54 984	58 655	12 975	71 630
Boulgou	16 447	3 230	19 677	44 886	3 169	48 055	61 333	6 399	67 732
Boulkiemdé	3 141	624	3 765	41 255	3 858	45 113	44 396	4 482	48 878
Comoé	2 562	220	2 782	61 698	2 448	64 146	64 260	2 668	66 928
Ganzourgou	6 974	1 466	8 440	37 474	2 984	40 458	44 448	4 450	48 898
Gnagna	80 084	14 863	94 947	70 880	4 706	75 586	150 964	19 569	170 533
Gourma	266 130	42 250	308 380	40 505	5 056	45 561	306 635	47 306	353 941
Houet	3 801	496	4 297	41 919	2 460	44 379	45 720	2 956	48 676
Ioba	3 482	637	4 119	42 657	4 589	47 246	46 139	5 226	51 365
Kadiogo	14 205	2 700	16 905	32 060	5 853	37 913	46 265	8 553	54 818
Kenedougou	6 356	1 404	7 760	39 818	3 354	43 172	46 174	4 758	50 932
Komandjoari	4 272	816	5 088	20 540	3 206	23 746	24 812	4 022	28 834
Kompienga	2 642	383	3 025	43 641	2 581	46 222	46 283	2 964	49 247
Kossi	2 997	665	3 662	30 265	2 883	33 148	33 262	3 548	36 810
Koulpelogo	1 364	348	1 712	31 490	5 003	36 493	32 854	5 351	38 205
Kouritenga	3 411	981	4 392	36 925	8 255	45 180	40 336	9 236	49 572

PROVINCES	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Kourwéogo	4 015	1 165	5 180	30 039	6 433	36 472	34 054	7 598	41 652
Leraba	4 013	865	4 878	32 172	5 329	37 501	36 185	6 194	42 379
Loroum	8 997	1 509	10 506	70 960	6 184	77 144	79 957	7 693	87 650
Mouhoun	3 689	841	4 530	45 333	4 563	49 896	49 022	5 404	54 426
Nahouri	4 180	569	4 749	26 740	1 591	28 331	30 920	2 160	33 080
Namentenga	4 870	478	5 348	52 628	2 543	55 171	57 498	3 021	60 519
Nayala	2 437	672	3 109	29 676	2 655	32 331	32 113	3 327	35 440
Noumbiel	1 480	288	1 768	46 811	1 967	48 778	48 291	2 255	50 546
Oubritenga	11 698	2 459	14 157	65 127	7 577	72 704	76 825	10 036	86 861
Oudalan	3 392	616	4 008	31 656	3 740	35 396	35 048	4 356	39 404
Passoré	2 381	407	2 788	31 749	4 816	36 565	34 130	5 223	39 353
Poni	2 870	351	3 221	38 642	2 693	41 335	41 512	3 044	44 556
Sanguié	2 871	583	3 454	27 761	3 192	30 953	30 632	3 775	34 407
Sanmatenga	1 034	60	1 094	11 840	305	12 145	12 874	365	13 239
Séno	1 328	190	1 518	10 818	717	11 535	12 146	907	13 053
Sissili	1 662	275	1 937	37 458	2 535	39 993	39 120	2 810	41 930
Soum	2 156	590	2 746	14 742	3 393	18 135	16 898	3 983	20 881
Sourou	659	133	792	17 342	1 336	18 678	18 001	1 469	19 470
Tapoa	2 658	385	3 043	17 736	1 630	19 366	20 394	2 015	22 409
Tuy	1 859	388	2 247	21 591	1 816	23 407	23 450	2 204	25 654
Yagha	1 496	230	1 726	8 815	537	9 352	10 311	767	11 078
Yatenga	6 572	621	7 193	29 552	2 682	32 234	36 124	3 303	39 427
Ziro	984	165	1 149	27 406	1 064	28 470	28 390	1 229	29 619
Zondoma	1 977	251	2 228	22 895	1 247	24 142	24 872	1 498	26 370
Zoundwéogo	3 417	586	4 003	17 545	2 744	20 289	20 962	3 330	24 292
Total	539012	95149	634161	1561722	164243	1725965	2100734	259392	2360126

Tableau A.27 : Répartition des ménages selon la province et le nombre de chambres à coucher

PROVINCES	Nombre de pièces occupées par le ménage							Total
	1	2	3	4	5	6 et +	ND	
Balé	7399	13382	7431	4816	2079	4023	223	39353
Bam	8158	12508	8381	5263	2795	4017	331	41453
Banwa	8812	15359	8808	5561	2408	3330	278	44556
Bazèga	6277	9937	8330	5521	2973	3945	295	37278
Bougouriba	1632	4461	4134	2724	1318	2287	161	16717
Boulgou	21484	26700	18996	10791	4881	6311	821	89984
Boulkiemdé	9572	18847	14306	10912	5898	11561	534	71630
Comoé	9984	23517	14513	9269	3886	6047	516	67732
Ganzourgou	9970	13403	10158	6674	3477	4487	709	48878
Gnagna	20058	22905	12646	5634	2117	2411	1157	66928
Gourma	10831	15022	10269	6072	2725	3450	529	48898
Houet	20988	68300	34375	21208	8804	15044	1814	170533
Ioba	2512	9286	8883	6427	2946	4066	287	34407
Kadiogo	70222	132781	60603	42918	19168	24356	3893	353941
Kenedougou	6830	16408	9447	7770	2717	5143	361	48676
Komandjoari	5281	4275	2033	858	390	284	118	13239

PROVINCES	Nombre de pièces occupées par le ménage							Total
	1	2	3	4	5	6 et +	ND	
Kompienga	3051	4163	2884	1573	648	638	96	13053
Kossi	14059	18002	10611	4830	1605	1919	339	51365
Koulpelogo	7901	12905	9946	5704	2385	2743	346	41930
Kouritenga	12943	16017	11404	6821	3085	3899	649	54818
Kourwéogo	4038	4823	4650	3336	1722	2104	208	20881
Leraba	2422	7290	3973	2771	1044	1842	128	19470
Loroum	6017	6465	4426	2473	1245	1420	363	22409
Mouhoun	7311	16567	11032	7380	2965	5264	413	50932
Nahouri	5508	10173	6382	3412	1384	1806	169	28834
Namentenga	12108	15262	9595	5636	2753	3478	415	49247
Nayala	2460	7048	6043	3837	1906	4197	163	25654
Noumbiel	1284	3086	2851	1936	781	1088	52	11078
Oubritenga	7209	10406	7505	5155	2742	3308	485	36810
Oudalan	23815	9493	2465	916	206	329	981	38205
Passoré	10455	14163	10435	6498	3355	4310	356	49572
Poni	5094	9396	9247	7638	3708	6059	510	41652
Sanguié	3013	10691	10742	5660	3101	8769	403	42379
Sanmatenga	17314	26074	16867	11039	6067	8829	1460	87650
Séno	29409	17322	3933	2012	488	718	544	54426
Sissili	5605	10533	7107	4438	1991	3142	264	33080
Soum	30017	15818	6745	3863	1318	1997	761	60519
Sourou	6289	11459	7026	4838	2028	3614	186	35440
Tapoa	11123	14696	10382	6453	3047	4190	655	50546
Tuy	7367	13399	8049	5051	2072	3122	367	39427
Yagha	17049	8948	1950	952	208	259	253	29619
Yatenga	17464	28372	17200	10584	5028	7059	1154	86861
Ziro	5905	7775	5117	3091	1709	2423	350	26370
Zondoma	4257	7436	5299	3270	1676	2127	227	24292
Zoundwéogo	7340	11708	8691	5510	2749	3185	221	39404
Total	507837	756581	455870	289095	131598	194600	24545	2360126

Tableau A.28 : Répartition des ménages selon la province et le statut d'occupation de l'habitation

PROVINCES	Statut occupation						Total
	Autres	Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé gratuitement	ND	
Balé	143	33 654	85	2 503	2 248	720	39 353
Bam	140	37 298	42	1 297	1 487	1 189	41 453
Banwa	91	39 211	72	1 829	2 420	933	44 556
Bazèga	159	32 818	52	1 196	1 630	1 423	37 278
Bougouriba	29	13 776	36	1 191	1 223	462	16 717
Boulgou	406	77 573	154	3 500	4 929	3 422	89 984
Boulkiemdé	689	57 086	418	6 299	5 137	2 001	71 630
Comoé	386	49 079	704	10 091	5 503	1 969	67 732
Ganzourgou	296	43 347	30	1 249	2 081	1 875	48 878
Gnagna	674	60 779	69	1 146	1 823	2 437	66 928
Gourma	221	42 473	240	2 944	1 369	1 651	48 898
Houet	880	102 067	2 624	39 835	20 067	5 060	170 533

PROVINCES	Statut occupation						Total
	Autres	Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé gratuitement	ND	
Ioba	138	30 165	87	1 080	1 846	1 091	34 407
Kadiogo	2 041	219 892	4 150	80 370	37 293	10 195	353 941
Kenedougou	265	40 615	216	2 970	3 273	1 337	48 676
Komandjoari	20	12 379	10	221	182	427	13 239
Kompienga	47	11 420	40	670	498	378	13 053
Kossi	84	45 109	179	1 395	3 364	1 234	51 365
Koumpelogo	138	37 901	74	814	1 316	1 687	41 930
Kouritenga	315	47 142	91	2 820	2 665	1 785	54 818
Kourwéogo	123	18 269	11	653	1 066	759	20 881
Leraba	59	16 759	64	823	1 148	617	19 470
Loroum	761	19 559	26	499	845	719	22 409
Mouhoun	183	43 059	93	3 664	2 613	1 320	50 932
Nahouri	71	25 669	51	1 457	697	889	28 834
Namentenga	280	44 399	55	1 061	1 492	1 960	49 247
Nayala	27	23 499	36	986	609	497	25 654
Noumbiel	21	9 399	54	428	848	328	11 078
Oubritenga	360	32 085	47	1 491	1 310	1 517	36 810
Oudalan	363	35 066	93	911	620	1 152	38 205
Passoré	349	42 846	71	2 008	2 937	1 361	49 572
Poni	473	34 088	110	2 812	2 629	1 540	41 652
Sanguié	229	37 954	69	1 333	1 365	1 429	42 379
Sanmatenga	543	74 442	258	3 639	5 190	3 578	87 650
Séno	380	48 633	52	1 991	1 374	1 996	54 426
Sissili	158	29 577	79	1 106	1 274	886	33 080
Soum	970	54 562	77	1 522	1 496	1 892	60 519
Sourou	90	30 793	75	1 446	2 305	731	35 440
Tapoa	294	46 126	182	1 233	832	1 879	50 546
Tuy	132	33 754	38	1 967	2 373	1 163	39 427
Yagha	145	27 434	30	779	256	975	29 619
Yatenga	719	72 987	175	6 012	4 126	2 842	86 861
Ziro	239	23 716	41	478	1 080	816	26 370
Zondoma	369	21 244	41	704	1 184	750	24 292
Zoundwéogo	236	35 700	54	1 122	1 227	1 065	39 404
Total	14 736	1 915 403	11 255	203 545	141 250	73 937	2360 126

Tableau A.29 : Répartition des ménages selon la province et le type d'aisance

PROVINCES	Type d'aisance						Total	
	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/nature		ND
Balé	311	45	131	8 208	164	30 313	181	39 353
Bam	370	27	151	8 983	1 476	30 180	266	41 453
Banwa	558	14	170	17 749	282	25 543	240	44 556
Bazèga	194	13	93	5 723	158	30 858	239	37 278
Bougouriba	80	17	28	3 332	108	13 011	141	16 717
Boulgou	442	313	428	15 895	682	71 594	630	89 984
Boulkiemdé	615	407	830	21 046	375	47 920	437	71 630

PROVINCES	Type d'aisance							
	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/nature	ND	Total
Comoé	649	567	585	27 444	342	37 687	458	67 732
Ganzourgou	387	24	102	6 477	257	41 153	478	48 878
Gnagna	224	94	287	3 466	166	62 231	460	66 928
Gourma	329	69	230	7 435	366	40 075	394	48 898
Houet	867	3 364	8 639	107 885	2 269	45 995	1 514	170 533
Ioba	118	13	382	4 819	108	28 710	257	34 407
Kadiogo	5 735	14 518	16 053	264 271	10 648	38 218	4 498	353 941
Kenedougou	330	64	650	16 481	484	30 389	278	48 676
Komandjoari	14	2	32	550	70	12 478	93	13 239
Kompienga	130	36	68	1 278	76	11 352	113	13 053
Kossi	267	55	503	14 778	308	35 112	342	51 365
Koumpelogo	158	8	56	2 959	208	38 229	312	41 930
Kouritenga	780	61	268	13 551	761	38 962	435	54 818
Kourwéogo	146	1	31	2 359	81	18 074	189	20 881
Leraba	159	6	74	5 053	123	13 940	115	19 470
Loroum	222	3	87	5 277	118	16 533	169	22 409
Mouhoun	486	91	110	13 136	176	36 645	288	50 932
Nahouri	154	28	99	2 759	97	25 564	133	28 834
Namentenga	335	15	120	6 612	674	41 162	329	49 247
Nayala	195	14	81	5 178	83	19 983	120	25 654
Noumbiel	23	-	11	1 488	152	9 318	86	11 078
Oubritenga	518	28	84	6 940	175	28 740	325	36 810
Oudalan	418	16	99	3 591	90	33 726	265	38 205
Passoré	435	31	224	7 375	195	41 016	296	49 572
Poni	353	227	95	7 368	355	32 811	443	41 652
Sanguié	180	14	41	3 469	120	38 233	322	42 379
Sanmatenga	647	157	444	17 498	1 931	66 212	761	87 650
Séno	568	50	421	7 239	368	45 384	396	54 426
Sissili	225	17	390	7 253	161	24 856	178	33 080
Soum	817	40	240	7 896	188	50 794	544	60 519
Sourou	213	51	183	8 304	80	26 438	171	35 440
Tapoa	243	34	155	3 261	158	46 278	417	50 546
Tuy	305	23	89	9 339	153	29 188	330	39 427
Yagha	126	7	211	1 835	79	27 188	173	29 619
Yatenga	964	191	819	27 889	509	55 776	713	86 861
Ziro	224	2	60	1 950	139	23 830	165	26 370
Zondoma	243	16	144	6 194	114	17 422	159	24 292
Zoundwéogo	228	20	69	4 025	234	34 632	196	39 404
Total	20985	20793	34067	725618	25861	1513753	19049	2360126

Tableau A.30 : Répartition des ménages selon la province et le mode d'évacuation des ordures ménagères

PROVINCES	Mode d'évacuation des ordures							Total
	Autres	Rammas- sage privé	Tas d'immon- dices	Fossé	Bac	Rue	ND	
Balé	1 669	393	21 463	5 907	381	9 410	130	39 353
Bam	2 877	224	31 585	2 194	446	4 000	127	41 453
Banwa	2 959	363	23 689	4 676	849	11 820	200	44 556
Bazèga	6 084	192	21 606	4 305	458	4 378	255	37 278
Bougouriba	1 132	63	9 192	1 800	124	4 277	129	16 717
Boulgou	4 541	1 242	55 394	9 435	1 411	17 501	460	89 984
Boulkiemdé	2 732	1 690	45 395	12 530	2 942	5 972	369	71 630
Comoé	7 779	1 086	43 460	2 102	938	11 990	377	67 732
Ganzourgou	5 376	545	30 979	4 489	957	6 141	391	48 878
Gnagna	7 586	822	43 602	1 797	531	12 228	362	66 928
Gourma	2 939	766	28 358	3 452	1 405	11 670	308	48 898
Houet	9 851	29 356	75 046	15 601	6 136	33 267	1 276	170 533
Ioba	1 024	189	24 446	4 580	365	3 592	211	34 407
Kadiogo	17 960	121 561	119 925	28 194	25 441	37 277	3 583	353 941
Kenedougou	1 719	307	35 383	2 552	381	8 085	249	48 676
Komandjoari	567	79	9 201	207	48	3 070	67	13 239
Kompienga	384	98	8 989	1 032	93	2 384	73	13 053
Kossi	1 899	1 849	35 230	1 194	407	10 509	277	51 365
Koulpelogo	1 828	170	26 335	5 754	1 018	6 589	236	41 930
Kouritenga	3 350	403	35 340	9 091	1 249	5 119	266	54 818
Kourwéogo	1 630	95	13 081	4 487	213	1 222	153	20 881
Leraba	559	315	14 444	2 701	79	1 292	80	19 470
Loroum	2 297	183	11 614	4 349	663	3 162	141	22 409
Mouhoun	2 139	599	32 494	3 570	1 026	10 877	227	50 932
Nahouri	1 409	175	17 774	2 545	396	6 435	100	28 834
Namentenga	4 870	679	33 740	2 875	606	6 242	235	49 247
Nayala	411	348	15 234	6 422	249	2 891	99	25 654
Noumbiel	552	44	6 523	549	57	3 305	48	11 078
Oubritenga	3 397	413	24 507	5 220	823	2 200	250	36 810
Oudalan	13 122	572	10 957	726	205	12 375	248	38 205
Passoré	2 143	207	35 421	7 199	882	3 542	178	49 572
Poni	5 366	506	27 885	1 809	656	5 079	351	41 652
Sanguié	1 499	443	24 493	11 483	572	3 626	263	42 379
Sanmatenga	6 492	648	60 466	7 186	1 506	10 769	583	87 650
Séno	11 543	732	20 702	662	411	20 040	336	54 426
Sissili	3 000	219	23 755	2 144	168	3 675	119	33 080
Soum	11 856	561	32 048	1 434	784	13 380	456	60 519
Sourou	2 111	378	24 051	4 497	915	3 377	111	35 440
Tapoa	3 236	825	34 709	1 739	307	9 420	310	50 546
Tuy	1 208	171	26 762	4 955	349	5 734	248	39 427
Yagha	4 331	256	14 189	44	65	10 604	130	29 619
Yatenga	7 677	2 237	51 194	12 669	4 100	8 371	613	86 861
Ziro	4 175	84	14 356	3 925	401	3 307	122	26 370
Zoncoma	3 046	264	11 398	7 554	1 060	870	100	24 292
Zoundwéogo	8 483	188	19 426	5 757	442	4 907	201	39 404
Total	190 808	172 540	1 325 841	227 393	62 515	365 981	15048	2360126

Tableau A.31 : Répartition des ménages selon la province et le mode d'évacuation des eaux usées

PROVINCES	Mode d'évacuation des eaux usées							Total
	Autres	Cour	Rue	Puits	Cani- veau	Fosse septique	ND	
Balé	2 378	17 005	16 932	378	296	1 825	539	39 353
Bam	6 018	13 279	19 202	118	92	2 164	580	41 453
Banwa	2 488	20 279	19 413	324	141	1 386	525	44 556
Bazèga	7 010	13 987	12 973	311	70	2 306	621	37 278
Bougouriba	943	8 943	5 663	211	27	572	358	16 717
Boulgou	8 551	29 241	45 406	997	133	3 934	1 722	89 984
Boulkiemdé	8 363	27 921	24 446	1 124	545	8 043	1 188	71 630
Comoé	8 563	31 041	24 528	525	225	1 412	1 438	67 732
Ganzourgou	9 218	19 198	16 144	311	186	2 806	1 015	48 878
Gnagna	6 146	35 335	23 195	315	37	416	1 484	66 928
Gourma	4 137	19 708	21 848	441	73	1 566	1 125	48 898
Houet	8 121	58 692	77 099	4 165	7 048	11 037	4 371	170 533
Ioba	3 302	20 624	8 763	139	42	767	770	34 407
Kadiogo	15 854	77 646	202 451	7 040	3 841	36 990	10 119	353 941
Kenedougou	4 363	23 580	18 339	502	165	967	760	48 676
Komandjoari	292	7 283	5 340	52	4	24	244	13 239
Kompienga	794	5 592	6 185	79	23	144	236	13 053
Kossi	1 994	34 595	12 959	131	58	709	919	51 365
Koumpelogo	3 450	17 233	18 697	301	121	1 280	848	41 930
Kouritenga	8 928	14 789	24 079	352	217	5 536	917	54 818
Kourwéogo	5 394	7 758	5 544	152	14	1 674	345	20 881
Leraba	2 121	9 556	5 295	85	71	2 031	311	19 470
Loroum	4 220	6 840	7 878	224	132	2 624	491	22 409
Mouhoun	3 720	25 301	18 888	465	78	1 711	769	50 932
Nahouri	2 215	11 888	13 371	84	56	835	385	28 834
Namentenga	7 072	23 922	15 808	303	107	966	1 069	49 247
Nayala	886	11 841	10 400	209	39	1 997	282	25 654
Noumbiel	452	6 237	4 015	30	34	98	212	11 078
Oubritenga	6 641	15 884	11 049	198	159	2 124	755	36 810
Oudalan	9 542	15 220	12 175	70	36	193	969	38 205
Passoré	8 271	15 144	19 868	701	280	4 726	582	49 572
Poni	4 789	27 560	7 131	89	247	442	1 394	41 652
Sanguié	3 460	24 181	11 947	313	144	1 322	1 012	42 379
Sanmatenga	12 904	28 469	39 899	266	480	3 638	1 994	87 650
Séno	7 443	20 022	24 775	465	68	308	1 345	54 426
Sissili	5 986	17 663	7 698	177	123	846	587	33 080
Soum	10 165	27 484	20 246	252	110	823	1 439	60 519
Sourou	2 540	15 468	14 460	529	131	1 901	411	35 440
Tapoa	2 364	34 505	11 461	372	66	355	1 423	50 546
Tuy	2 174	21 485	13 260	268	69	1 404	767	39 427
Yagha	2 755	11 566	13 888	615	14	43	738	29 619
Yatenga	17 281	25 183	30 069	662	499	11 328	1 839	86 861
Ziro	7 436	10 026	6 252	248	40	1 940	428	26 370
Zondoma	8 008	6 565	5 335	151	66	3 847	320	24 292
Zoundwéogo	9 983	12 874	13 296	528	44	2 186	493	39 404
Total	258 735	928 613	947 670	25 272	16 451	133 246	50 139	2 360 126

Tableau A.32 : Répartition des ménages selon la province et la nature des murs

PROVINCES	Nature des murs						
	Autres	Dur	Semi-Dur	Banco	Paille	ND	Total
Balé	353	3 055	3 136	32 118	539	152	39 353
Bam	609	1 348	2 776	34 360	2 199	161	41 453
Banwa	150	1 454	2 325	40 139	345	143	44 556
Bazèga	467	1 591	1 253	32 650	1 131	186	37 278
Bougouriba	187	1 067	2 009	12 986	355	113	16 717
Boulgou	1 252	11 622	3 700	69 955	2 985	470	89 984
Boulkiemdé	462	10 480	8 733	51 106	484	365	71 630
Comoé	655	12 636	7 815	44 926	1 360	340	67 732
Ganzourgou	1 401	3 035	3 936	36 784	3 296	426	48 878
Gnagna	1 832	1 170	2 073	52 808	8 659	386	66 928
Gourma	2 198	3 013	1 392	33 336	8 676	283	48 898
Houet	804	62 689	25 617	78 883	1 445	1 095	170 533
Ioba	29	2 242	2 708	29 038	244	146	34 407
Kadiogo	3 559	146 051	80 691	119 549	999	3 092	353 941
Kenedougou	165	4 040	3 069	40 720	510	172	48 676
Komandjoari	278	183	171	9 877	2 651	79	13 239
Kompienga	328	489	179	9 912	2 071	74	13 053
Kossi	1 389	1 171	1 429	46 291	833	252	51 365
Koumpelogo	1 260	1 431	2 128	33 543	3 304	264	41 930
Kouritenga	912	12 448	3 086	35 179	2 911	282	54 818
Kourwéogo	151	631	971	18 744	253	131	20 881
Leraba	52	2 490	2 320	14 253	286	69	19 470
Loroum	501	399	614	18 115	2 653	127	22 409
Mouhoun	467	4 548	4 953	40 154	619	191	50 932
Nahouri	166	1 576	1 765	24 386	843	98	28 834
Namentenga	1 656	823	1 319	36 463	8 711	275	49 247
Nayala	101	746	1 025	23 268	416	98	25 654
Noumbiel	14	370	826	9 371	457	40	11 078
Oubritenga	623	2 258	2 456	30 272	932	269	36 810
Oudalan	2 819	435	479	22 850	11 403	219	38 205
Passoré	276	2 056	4 429	41 998	586	227	49 572
Poni	230	2 882	4 249	31 651	2 310	330	41 652
Sanguié	159	986	3 050	37 617	323	244	42 379
Sanmatenga	1 848	4 772	7 779	63 987	8 720	544	87 650
Séno	1 969	1 038	882	44 693	5 566	278	54 426
Sissili	566	1 409	1 958	27 553	1 479	115	33 080
Soum	3 064	769	1 346	36 741	18 213	386	60 519
Sourou	345	1 086	1 807	31 185	928	89	35 440
Tapoa	1 672	759	1 025	37 104	9 661	325	50 546
Tuy	79	2 949	2 694	32 883	589	233	39 427
Yagha	524	208	167	24 775	3 753	192	29 619
Yatenga	708	6 760	7 289	70 031	1 541	532	86 861
Ziro	396	599	1 160	22 036	2 089	90	26 370
Zondoma	220	704	1 356	21 564	339	109	24 292
Zoundwéogo	302	3 134	1 351	32 496	1 948	173	39 404
Total	37 198	325 602	215 496	1 638 350	129 615	13 865	2 360 126

Tableau A.33 : Répartition des ménages selon la province et la nature du toit

PROVINCES	Nature du toit							Total
	Autres	Béton	Tôle	Tuiles	Terre battue	Chaume	ND	
Balé	337	22	15 066	144	21 247	2 277	260	39 353
Bam	1 079	8	15 059	200	17 429	7 306	372	41 453
Banwa	403	5	12 681	219	28 957	2 022	269	44 556
Bazèga	1 008	6	21 860	220	1 316	12 532	336	37 278
Bougouriba	139	5	5 133	49	9 790	1 406	195	16 717
Boulgou	2 799	50	41 923	399	1 191	42 262	1 360	89 984
Boulkiemdé	1 062	119	54 003	520	8 160	7 176	590	71 630
Comoé	2 884	74	36 558	794	4 523	22 384	515	67 732
Ganzourgou	1 111	21	20 482	297	917	25 456	594	48 878
Gnagna	2 703	10	8 880	255	2 413	51 936	731	66 928
Gourma	1 887	24	14 988	230	978	30 311	480	48 898
Houet	2 090	1 367	125 524	1 226	30 631	8 128	1 567	170 533
Ioba	180	6	8 363	71	24 814	709	264	34 407
Kadiogo	1 195	5 265	331 349	1 952	1 307	8 707	4 166	353 941
Kenedougou	1 123	11	26 546	349	12 102	8 242	303	48 676
Komandjoari	125	-	1 228	89	769	10 930	98	13 239
Kompienga	464	5	3 246	41	127	9 034	136	13 053
Kossi	496	22	10 988	254	35 908	3 288	409	51 365
Koumpelogo	534	17	12 998	219	490	27 187	485	41 930
Kouritenga	1 080	45	26 943	195	646	25 378	531	54 818
Kourwéogo	828	-	11 554	78	1 521	6 694	206	20 881
Leraba	557	13	8 687	142	455	9 476	140	19 470
Loroum	1 097	3	2 465	102	15 550	2 962	230	22 409
Mouhoun	1 068	34	18 780	251	27 841	2 593	365	50 932
Nahouri	683	17	11 537	129	11 644	4 617	207	28 834
Namentenga	1 540	4	12 414	401	5 239	29 218	431	49 247
Nayala	173	3	7 376	123	16 695	1 126	158	25 654
Noumbiel	227	2	2 408	38	6 940	1 365	98	11 078
Oubritenga	1 135	12	22 610	259	1 991	10 368	435	36 810
Oudalan	7 458	8	1 053	196	13 698	15 191	601	38 205
Passoré	757	17	27 116	361	12 695	8 317	309	49 572
Poni	1 371	23	11 549	264	20 026	7 943	476	41 652
Sanguié	300	7	14 696	215	25 043	1 674	444	42 379
Sanmatenga	2 372	49	40 085	635	15 476	28 173	860	87 650
Séno	2 218	19	2 661	333	33 604	15 072	519	54 426
Sissili	770	8	9 381	285	16 914	5 499	223	33 080
Soum	5 855	10	3 993	264	32 396	17 313	688	60 519
Sourou	514	14	9 482	301	23 247	1 682	200	35 440
Tapoa	1 944	7	8 931	113	1 309	37 703	539	50 546
Tuy	391	15	12 138	193	22 500	3 831	359	39 427
Yagha	1 560	1	1 984	496	11 979	13 285	314	29 619
Yatenga	2 207	62	30 295	750	47 626	5 086	835	86 861
Ziro	813	3	5 496	85	12 868	6 897	208	26 370
Zondoma	621	8	8 964	305	12 488	1 722	184	24 292
Zoundwéogo	861	5	15 310	269	337	22 313	309	39 404
Total	60 019	7 426	1 094 783	14 311	593 797	566 791	22 999	2 360 126

Tableau A.34 : Répartition des ménages selon la province et la nature du sol

PROVINCES	Nature du sol						Total
	Autres	Carrelage	Ciment	Terre battue	Sable	ND	
Balé	110	89	10 666	27 866	282	340	39 353
Bam	415	50	6 632	32 562	1 357	437	41 453
Banwa	124	12	7 162	36 766	167	325	44 556
Bazèga	143	40	21 148	15 093	308	546	37 278
Bougouriba	107	34	3 502	12 650	217	207	16 717
Boulgou	537	178	55 221	30 052	2 466	1 530	89 984
Boulkiemdé	244	431	38 152	30 946	936	921	71 630
Comoé	354	365	31 087	33 327	1 686	913	67 732
Ganzourgou	447	46	16 520	29 802	1 005	1 058	48 878
Gnagna	593	62	9 450	49 717	6 033	1 073	66 928
Gourma	346	119	13 295	30 853	3 515	770	48 898
Houet	318	5 316	103 208	56 989	2 428	2 274	170 533
Ioba	88	10	4 886	28 728	323	372	34 407
Kadiogo	1 001	25 625	285 062	34 795	2 246	5 212	353 941
Kenedougou	99	56	13 199	34 475	375	472	48 676
Komandjoari	75	16	1 113	10 822	1 016	197	13 239
Kompienga	78	39	4 545	7 383	788	220	13 053
Kossi	59	21	7 454	42 452	862	517	51 365
Koumpelogo	152	56	24 151	14 819	1 980	772	41 930
Kouritenga	86	173	28 008	24 564	1 193	794	54 818
Kourwéogo	65	20	5 545	14 768	133	350	20 881
Leraba	109	7	6 516	12 196	348	294	19 470
Loroum	445	29	1 822	18 067	1 779	267	22 409
Mouhoun	137	91	13 106	36 863	290	445	50 932
Nahouri	115	50	13 848	13 813	686	322	28 834
Namentenga	488	20	8 826	36 431	2 684	798	49 247
Nayala	136	12	4 711	20 423	167	205	25 654
Noumbiel	27	5	1 403	9 346	171	126	11 078
Oubritenga	165	91	12 175	22 991	653	735	36 810
Oudalan	595	32	1 091	5 781	30 142	564	38 205
Passoré	286	55	16 117	31 838	680	596	49 572
Poni	178	78	8 589	30 190	1 926	691	41 652
Sanguié	160	38	7 261	33 893	489	538	42 379
Sanmatenga	955	189	21 233	59 661	4 122	1 490	87 650
Séno	381	76	2 299	11 568	39 367	735	54 426
Sissili	132	35	9 625	21 860	1 082	346	33 080
Soum	1 373	92	3 806	34 411	20 093	744	60 519
Sourou	187	49	6 188	28 218	541	257	35 440
Tapoa	423	52	5 076	40 427	3 681	887	50 546
Tuy	65	29	8 953	29 443	476	461	39 427
Yagha	631	14	879	24 397	3 226	472	29 619
Yatenga	805	325	22 713	60 528	1 414	1 076	86 861
Ziro	272	10	5 596	19 522	633	337	26 370
Zondoma	116	24	4 707	18 928	287	230	24 292
Zoundwéogo	322	93	25 116	12 399	1 038	436	39 404
Total	13 944	34 254	901 662	1 232 623	145 291	32 352	2 360 126

Tableau A.40 : Répartition (%) des habitations selon leur type et les commodités utilisées

	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Mode d'approvisionnement en eau de boisson								
Autres	2,7	1,6	49,7	6,9	27,2	10,3	1,8	100,0
Eau courante	1,3	20,5	53,2	22,6	0,2	0,4	1,7	100,0
Borne fontaine	0,2	2,9	75,0	17,1	2,8	0,5	1,5	100,0
Pompe(forage)	0,1	0,7	57,4	3,5	35,6	1,8	1,0	100,0
Puits busé	0,1	0,4	61,8	4,5	30,4	1,9	1,0	100,0
Puits ordinaire	0,1	0,3	66,4	5,0	25,3	1,9	1,0	100,0
Rivière marigot, barrage	0,0	0,2	32,8	3,1	58,1	4,9	1,0	100,0
ND	0,1	1,3	42,0	5,5	19,6	1,3	30,3	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Mode principal éclairage								
Autres	0,4	1,4	48,4	2,8	40,3	5,8	0,9	100,0
Electricité du réseau	1,0	16,7	55,2	25,1	0,0	0,3	1,6	100,0
Electricité personnelle	1,1	7,9	73,4	13,2	2,1	1,2	1,2	100,0
Lampe à gaz	1,1	5,9	80,5	9,4	0,0	1,6	1,5	100,0
Lampe à pétrole	0,1	0,7	69,3	6,0	21,8	1,0	1,1	100,0
Lampe à huile	0,1	0,2	58,5	5,1	33,5	1,7	1,0	100,0
Lampe torche	0,1	0,2	36,7	1,5	55,9	4,8	0,9	100,0
Bougie	0,3	2,2	68,8	14,2	11,3	1,8	1,3	100,0
Bois/paille	0,0	0,0	23,3	1,2	67,7	7,0	0,9	100,0
ND	0,1	1,5	47,0	5,9	23,6	1,5	20,3	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Principale source d'énergie pour la cuisson								
Autres	0,4	2,2	62,0	9,8	19,2	4,8	1,6	100,0
Electricité	2,3	22,4	53,9	19,4	0,0	0,3	1,7	100,0
Gaz	1,5	22,1	51,0	23,4	0,1	0,3	1,6	100,0
Pétrole	0,4	2,6	70,5	9,3	14,9	0,9	1,4	100,0
Charbon de bois	0,4	6,4	68,0	18,1	4,9	0,7	1,5	100,0
Bois(foyer amélioré)	0,3	6,4	66,9	15,8	8,3	0,7	1,5	100,0
Bois(foyer simple)	0,1	0,9	60,6	5,3	30,2	1,9	1,1	100,0
Non concerné	0,3	2,2	71,3	15,6	7,4	2,0	1,3	100,0
ND	0,3	2,8	40,7	6,9	15,8	1,1	32,3	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

Tableau A.40 : Répartition (%) des habitations selon leur type et les commodités utilisées (fin)

	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Type d'aisance								
Autres	5,5	12,7	62,5	3,9	10,4	3,9	1,2	100,0
Chasse d'eau personnelle	5,5	59,8	22,6	10,4	-	0,2	1,5	100,0
Chasse d'eau en commun	1,5	21,4	57,1	18,2	-	0,3	1,5	100,0
Latrine simple	0,3	4,1	74,6	15,5	3,7	0,5	1,4	100,0
Latrine ventilée	0,9	16,5	55,9	16,6	8,0	0,6	1,5	100,0
Brousse/nature	0,0	0,0	55,0	3,0	38,7	2,4	1,0	100,0
ND	0,3	2,6	46,8	6,5	17,2	1,3	25,2	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Mode d'évacuation des eaux usées								
Autres	0,1	0,6	57,8	3,5	33,2	3,8	0,8	100,0
Cour	0,1	1,1	58,2	5,1	32,6	1,8	1,0	100,0
Rue	0,2	2,3	64,7	9,7	20,7	1,2	1,2	100,0
Puits	0,8	10,5	60,2	12,3	14,3	0,7	1,2	100,0
Caniveau	0,7	6,6	63,3	22,7	4,5	0,8	1,4	100,0
Fosse septique	1,2	13,6	59,4	10,4	13,7	0,6	1,2	100,0
ND	0,2	2,2	52,7	7,2	23,9	1,8	11,9	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Mode d'évacuation des ordures ménagères								
Autres	0,1	0,8	49,9	4,2	38,2	5,8	0,9	100,0
Ramassage privé	1,2	17,3	53,2	23,4	2,7	0,4	1,8	100,0
Tas d'immondices	0,1	1,0	62,0	5,6	28,9	1,4	1,1	100,0
Fossé	0,2	1,2	71,5	5,9	19,4	0,7	1,0	100,0
Bac	0,4	7,5	63,9	17,3	8,7	0,9	1,3	100,0
Rue	0,1	1,2	59,3	6,7	29,3	2,3	1,1	100,0
ND	0,2	2,3	42,9	6,3	16,0	1,4	30,9	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

Tableau A.41 : Répartition (%) des habitations selon leur type, la religion et l'occupation du CM

	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Religion								
Animiste	0,1	0,3	49,6	4,3	43,6	1,0	1,2	100,0
Musulman	0,2	1,9	62,3	7,4	24,6	2,4	1,3	100,0
Catholique	0,3	5,0	64,4	8,9	19,4	0,6	1,3	100,0
Protestant	0,3	4,6	62,6	8,8	21,8	0,6	1,3	100,0
Autre	0,5	5,6	56,7	9,1	22,0	1,1	4,9	100,0
Sans religion	0,1	3,4	51,6	7,0	35,1	1,3	1,4	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Statut d'occupation								
Occupé	0,2	2,2	60,3	6,7	27,6	1,8	1,3	100,0
Chômeur	0,3	5,0	69,2	14,5	8,6	0,8	1,7	100,0
En quête du 1er emploi	0,3	4,5	71,6	17,4	3,2	0,7	2,2	100,0
Retraité	0,6	15,0	60,4	18,9	2,6	0,5	1,9	100,0
Occupé au foyer	0,3	4,3	64,1	12,9	15,2	1,6	1,6	100,0
Elève ou étudiant	0,3	3,9	70,3	20,3	3,0	0,4	1,8	100,0
Rentier	0,6	9,6	62,4	16,3	8,1	1,3	1,6	100,0
Autres inactifs	0,2	1,7	64,3	8,5	21,7	1,8	1,8	100,0
ND	0,2	5,1	52,6	9,1	9,8	1,9	21,4	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

Tableau A.42 : Répartition (%) des habitations selon leur type, le statut matrimonial et le niveau d'instruction du CM

	Immeuble à appart.	Villa	Maison ind. simple	Batiment à plusieurs logements	Case	Autres	ND	Total
Etat matrimonial								
Célibataire	0,4	4,2	67,2	16,6	8,7	1,1	1,8	100,0
Marié à une femme	0,2	2,7	59,3	6,5	28,0	2,0	1,2	100,0
Marié à 2 femmes	0,2	1,0	60,7	5,8	29,6	1,5	1,2	100,0
Marié 3 femmes	0,2	1,0	65,6	6,6	24,3	1,0	1,4	100,0
Marié 4 femmes ou plus	0,2	1,1	70,4	6,9	19,0	0,9	1,4	100,0
Veuf/Veuve	0,2	2,4	61,5	7,6	25,9	1,1	1,3	100,0
Divorcé(e)	0,3	3,7	60,3	8,2	24,6	1,6	1,3	100,0
Union libre	0,2	3,3	66,7	15,1	12,2	1,0	1,5	100,0
ND	0,3	3,2	58,4	8,4	24,1	1,7	3,9	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0
Niveau d'instruction								
Aucun	0,1	0,7	59,2	5,3	31,5	2,0	1,2	100,0
CP1	0,2	1,2	69,0	7,6	19,7	1,0	1,3	100,0
CP2	0,2	1,4	71,3	8,6	16,2	0,8	1,5	100,0
CE1	0,2	1,7	73,5	9,5	12,8	0,9	1,3	100,0
CE2	0,3	2,1	73,6	10,3	11,4	0,9	1,5	100,0
CM1	0,3	2,5	73,4	11,7	10,0	0,7	1,5	100,0
CM2	0,3	4,0	72,9	12,7	7,9	0,7	1,5	100,0
1er cycle	0,5	7,8	68,7	17,0	3,9	0,5	1,7	100,0
2nd cycle	0,6	13,7	62,2	20,3	1,1	0,4	1,6	100,0
Superieur	1,9	30,7	45,0	19,6	0,7	0,3	1,8	100,0
ND	0,2	2,7	56,3	7,0	27,5	1,8	4,5	100,0
Total	0,2	2,4	60,8	7,3	26,3	1,7	1,3	100,0

Tableau A.49 : Répartition par âge des femmes chefs de ménage

GROUPE D'ÂGES	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
12-14	0,1	0,1	0,1
15-19	1,9	3,6	3,0
20-24	6,2	10,1	8,6
25-29	10,4	11,3	11,0
30-34	11,6	10,3	10,8
35-39	11,7	10,4	10,9
40-44	13,0	10,8	11,6
45-49	10,8	9,3	9,8
50-54	9,5	8,6	8,9
55-59	7,2	6,3	6,6
60-64	6,5	6,4	6,4
65-69	4,2	4,1	4,2
70-74	3,3	3,8	3,6
75-79	1,6	2,1	1,9
80-84	1,0	1,5	1,3
85 et +	0,9	1,2	1,1
ND	0,2	0,1	0,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Tableau A.50 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le niveau d'instruction du CM

NIVEAU D'INSTRUCTION	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
Aucun	59,4	91,5	79,7
CP1	0,3	0,2	0,3
CP2	0,9	0,4	0,6
CE1	1,6	0,6	1,0
CE2	1,7	0,6	1,0
CM1	2,8	0,8	1,5
CM2	7,3	1,4	3,6
1er cycle	12,7	1,9	5,8
2nd cycle	7,7	1,8	4,0
Superieur	5,2	0,4	2,1
ND	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau A.51 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le statut d'occupation du logement du CM

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
Propriétaire	55,1	84,0	73,4
Location vente	1,4	0,2	0,7
Location simple	29,8	3,0	12,8
Hébergé gratuitement	10,3	8,5	9,1
Autres	0,5	1,0	0,8
ND	2,9	3,3	3,2
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau A.52 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le statut d'occupation du CM

STATUT D'OCCUPATION	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
Occupé	54,0	78,4	69,5
Chômeur	0,7	0,1	0,4
En quête du 1er emploi	1,4	0,1	0,6
Retraité	1,2	0,1	0,5
Occupé au foyer	30,2	14,5	20,3
Elève ou étudiant	3,8	0,5	1,7
Rentier	0,4	0,1	0,2
Autres inactifs	8,2	6,2	6,9
ND	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau A.53 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le type d'habitation

TYPE D'HABITATION	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
Immeuble à appartements	0,5	0,1	0,3
Villa	8,5	0,6	3,5
Maison individuelle simple	66,3	61,0	63,0
Batiment à plusieurs logements(non immeuble)	19,4	3,7	9,4
Case	3,0	32,1	21,4
Autres	0,4	1,4	1,0
ND	1,9	1,1	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau A.54 : Répartition (%) des ménages dirigés par les femmes selon le nombre de pièces occupées

NOMBRE DE PIÈCES	TYPE DE LOCALITÉ		
	Urbain	Rural	Total
1	16,0	41,1	31,9
2	37,6	32,0	34,0
3	19,8	14,6	16,5
4	13,4	6,8	9,2
5	5,4	2,2	3,4
6	3,2	1,2	1,9
7	1,4	0,4	0,8
8	1,1	0,3	0,6
9	0,4	0,1	0,2
10 et +	0,7	0,3	0,4
ND	1,1	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau A.55 : Répartition par âge et sexe des personnes non occupées chefs de ménage

GROUPE D'AGES	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
12-14	0,4	0,2	0,3	0,7	0,4	0,6	0,5	0,3	0,5
15-19	5,3	2,8	4,4	4,0	5,2	4,4	4,7	3,8	4,4
20-24	11,2	7,7	10,0	4,4	9,2	6,1	8,2	8,4	8,3
25-29	12,5	9,6	11,5	5,3	8,9	6,6	9,3	9,3	9,3
30-34	9,4	8,5	9,0	4,8	7,7	5,8	7,3	8,1	7,6
35-39	6,7	8,5	7,3	4,2	7,4	5,3	5,6	8,0	6,4
40-44	5,6	10,1	7,2	4,0	7,8	5,3	4,9	9,1	6,4
45-49	5,1	9,0	6,4	3,6	7,0	4,8	4,4	8,1	5,7
50-54	5,9	9,2	7,1	4,0	7,1	5,1	5,1	8,2	6,2
55-59	8,8	8,2	8,6	5,0	6,3	5,4	7,1	7,3	7,2
60-64	9,3	8,7	9,1	7,5	8,0	7,7	8,5	8,4	8,5
65-69	7,1	6,1	6,8	9,3	5,9	8,1	8,1	6,0	7,4
70-74	5,7	5,2	5,5	12,9	7,2	10,9	8,9	6,1	7,9
75-79	3,3	2,6	3,0	11,3	4,4	8,9	6,8	3,4	5,6
80-84	1,9	1,8	1,9	9,1	3,8	7,2	5,1	2,7	4,3
85 et +	1,4	1,7	1,5	9,6	3,6	7,5	5,0	2,5	4,1
ND	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	45,1	46,6	45,6	59,5	47,8	55,4	51,5	47,2	50,0

Tableau A.59 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes non occupées selon le nombre de pièces occupées

NOMBRE DE PIÈCES	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1	16,0	14,3	15,4	22,4	43,4	29,8	18,9	27,3	21,8
2	34,2	36,6	35,0	28,1	31,3	29,2	31,5	34,3	32,5
3	16,1	19,4	17,3	19,4	13,0	17,2	17,6	16,6	17,2
4	13,7	14,0	13,8	12,7	6,2	10,4	13,3	10,5	12,3
5	6,7	6,1	6,5	6,1	2,2	4,8	6,5	4,4	5,7
6	4,9	3,8	4,5	4,2	1,3	3,2	4,6	2,7	3,9
7	2,5	1,6	2,2	2,0	0,5	1,5	2,2	1,1	1,9
8	1,9	1,4	1,7	1,4	0,3	1,0	1,7	0,9	1,4
9	0,9	0,5	0,7	0,8	0,2	0,6	0,8	0,3	0,6
10 et +	1,6	1,0	1,4	1,5	0,3	1,1	1,6	0,7	1,3
ND	1,5	1,2	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau A.60 : Répartition par âge et sexe des personnes handicapées chefs de ménage

GROUPE D'ÂGES	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
12-14	0,0	0,1	0,1	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19	0,5	0,6	0,6	0,3	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3
20-24	2,6	2,3	2,6	1,9	2,4	1,9	2,0	2,3	2,0
25-29	6,8	4,4	6,3	4,6	3,5	4,5	5,0	3,8	4,8
30-34	9,8	6,0	9,1	6,1	5,2	6,0	6,8	5,5	6,6
35-39	11,1	7,4	10,4	7,0	6,9	6,9	7,7	7,0	7,7
40-44	9,8	10,7	10,0	7,3	7,9	7,3	7,8	8,8	7,9
45-49	8,3	7,6	8,1	7,6	8,0	7,6	7,7	7,9	7,7
50-54	8,6	11,0	9,1	8,5	8,8	8,5	8,5	9,5	8,6
55-59	8,5	8,0	8,4	8,6	7,2	8,4	8,6	7,5	8,4
60-64	8,3	9,8	8,6	9,7	10,4	9,8	9,4	10,2	9,5
65-69	7,9	6,9	7,7	9,2	7,7	9,0	8,9	7,5	8,8
70-74	6,9	8,4	7,2	10,1	10,0	10,1	9,5	9,5	9,5
75-79	4,7	4,9	4,7	7,3	6,6	7,3	6,8	6,1	6,7
80-84	3,5	5,3	3,8	5,7	7,2	5,9	5,3	6,6	5,4
85 et +	2,3	6,0	3,0	6,0	7,3	6,2	5,3	6,9	5,5
ND	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	51,0	55,2	51,8	57,3	57,7	57,3	56,1	56,9	56,2

Tableau A.67 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le statut d'occupation du CM

STATUT D'OCCUPATION	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total		Masc.	Fém.	Total		Masc.
Occupé	55,2	31,2	49,5	84,6	62,9	82,2	79,6	51,9	75,8
Chômeur	1,4	0,5	1,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4
En quête du 1er emploi	0,7	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Retraité	23,9	4,1	19,2	0,9	0,3	0,9	4,9	1,6	4,4
Occupé au foyer	1,2	34,8	9,2	0,7	13,4	2,1	0,8	20,8	3,5
Rentier	1,3	1,1	1,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4
Autres inactifs	16,2	28,0	19,0	13,3	22,8	14,4	13,8	24,6	15,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau A.68 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le nombre de pièces occupées

NOMBRE DE PIÈCES OCCUPÉES	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1	6,7	17,6	9,3	13,6	41,6	16,7	12,4	33,3	15,2
2	19,3	29,1	21,6	22,2	30,7	23,1	21,7	30,1	22,8
3	19,7	18,6	19,4	21,6	14,4	20,8	21,3	15,9	20,5
4	19,4	14,8	18,3	16,5	6,9	15,5	17,0	9,6	16,0
5	11,3	7,4	10,4	9,3	2,5	8,6	9,7	4,2	8,9
6	8,7	5,0	7,8	6,5	1,4	6,0	6,9	2,6	6,3
7	4,7	2,2	4,1	3,3	0,6	3,0	3,5	1,1	3,2
8	3,8	1,9	3,4	2,3	0,4	2,1	2,5	0,9	2,3
9	1,8	0,8	1,5	1,2	0,2	1,1	1,3	0,4	1,2
10 et +	3,6	1,6	3,1	2,4	0,4	2,1	2,6	0,8	2,3
ND	1,2	1,2	1,2	1,1	0,9	1,1	1,1	1,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau A.69 : Répartition (%) des ménages dirigés par les personnes âgées selon la taille du ménage

TAILLE DU MÉNAGE	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
1 personne	3,7	14,1	6,2	2,3	25,1	4,8	2,5	21,3	5,1
2 à 4 personnes	23,9	44,9	28,9	29,4	53,0	32,0	28,5	50,2	31,4
5 à 7 personnes	32,0	25,3	30,4	30,2	15,9	28,6	30,5	19,2	29,0
8 personnes ou plus	40,3	15,7	34,5	38,1	6,0	34,6	38,5	9,4	34,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne	7,3	4,6	6,6	7,2	3,2	6,7	7,2	3,7	6,7

Annexe B: Construction de l'indicateur composite standing de l'habitation

La construction de la variable composite standing de l'unité d'habitation a nécessité l'utilisation de neuf variables liées à l'habitation (voir tableau E1). Habituellement, on a trois niveaux d'appréciation des habitations qui sont décentes (le haut, le moyen et le bas standing) auxquels on adjoint le niveau « habitation indécente ». Ce dernier niveau d'appréciation correspond à toute habitation qui ne répond pas aux conditions de décence et qui ne peut, par conséquent, être classée.

Telle que présentée, chaque modalité de la variable correspond à une (ou des) combinaison (s) des neuf variables utilisées. Il se trouve que le tableau E1 ne prend pas en compte toutes les combinaisons possibles. Alors les combinaisons non prises en compte sont regroupées dans une cinquième modalité nommée « Autre standing ».

Afin d'éliminer les non déclarés (ND), toutes les variables qui serviront à la création de la variable composite ont été recodées. Pour chacune des dites variables, les ND sont reversés dans la modalité « autre » de sorte que ces variables n'ont plus de ND.

Tableau B.1 : Modalités de la variable standing de l'habitation

Caractéristiques de l'habitation	STANDING DE L'UNITE D'HABITATION			
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente
H5 (Murs)	<ul style="list-style-type: none"> • Dur (parpaing, BLT, BTC et tout autre matériau utilisé en respect des normes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dur (Parpaing, BLT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Semi dur (Parpaing, banco, BLT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Paille, • Autre matériau précaire ou ne respectant pas les normes.
H6 (Toit)	<ul style="list-style-type: none"> • Dalle (béton), • Tôle, • Tuiles et tout autre matériau utilisé en respect des normes 	<ul style="list-style-type: none"> • Tôles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tôle, • Terre battue, • Chaume. 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre
H7 (Sol)	<ul style="list-style-type: none"> • Carrelage, et tout autre revêtement utilisé en respect des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Carrelage, • Chape en ciment simple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chape en ciment simple, • Sable, • Simple compactage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sol naturel.
H8 (Eclairage)	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité du réseau, • Electricité personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité du réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité du réseau • Lampe à pétrole 	<ul style="list-style-type: none"> • Lampe à huile, • Lampe torche, • Bougie, • Bois • autres.
H9 (Energie pour Cuisson)	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité, • Gaz. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pétrole, • gaz, • charbon de bois, • bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Charbon de bois, • bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre
H10 (Eau de boisson)	<ul style="list-style-type: none"> • Eau courante, • Forage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau courante, • Borne fontaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Borne fontaine, • pompe, • Puits busé, • puits ordinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rivière, • Autres retenus d'eau non potables.
H11 (Type d'aisance)	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse d'eau personnelle, • Chasse d'eau en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse d'eau en commun, • Latrine ventilée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Latrine simple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Brousse, • Autres.
H12 (Evacu. Ordures)	<ul style="list-style-type: none"> • Ramassage privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tas d'immondices • fossé, • bac 	<ul style="list-style-type: none"> • Tas d'immondices, • fossé, • bac, • rue, • autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • fossé, • rue, • autres lieux non indiqués.
H13 (Evacu. Eaux usées)	<ul style="list-style-type: none"> • Fosse septique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fosse septique, • puits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Puits, • cour, • rue. 	<ul style="list-style-type: none"> • cour, • rue • autres lieux non indiqués.

BLT = Bloc Latéritique Taillé, Pierre taillée

BTC = Bloc de Terre Comprimée

Parpaing = brique classique en ciment

H5 = Nature des murs

H6 = Nature du toit

H7 = Nature du sol

H8 = Mode principal d'éclairage

H9 = Source principale d'énergie pour la cuisson

H10 = Principal mode d'approvisionnement en eau de boisson

H11 = Type d'aisance

H12 = Mode d'évacuation des ordures ménagères

H13 = Mode d'évacuation des eaux usées

1 - PERSONNEL PERMANENT DU RGPH**DIRECTION DU RGPH**

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOUBENJAMIN

Conseiller Technique Principal du RGPH

COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR

DIVISION	RESPONSABLE	MEMBRES
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOOU Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE Hélène
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	- DABIRE Bonayi - LOUGUE Siaka - KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	- OUATTARA Ardjouma - SOME Lanko
10	Ménages et habitation	- SAGNON L. Célestin - BADO Aristide - SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	- CONGO Zacharie - BAHAN Dalomi - SORY Ibrahima
12	Situation socio-économique des femmes	- VOKOUMA K. Jocelyne - KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	- KABORE Joannis - TOUGMA J. Gabriel - BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	- SAWADOGO Ram Christophe - ZONGO Issa - BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	- OUOBA Pagari - KONE Michel - OUEDRAOGO Habibou
16	Projections démographiques	- LANKOANDE Malick - TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°	NOM ET PRENOMS
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE

N°	NOM ET PRENOMS
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

NOM ET PRENOMS	FONCTION
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite